



# Document de Référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2009, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



# Sommaire



**Message du Président du Conseil de Surveillance** 4

**Message de la Présidente du Directoire** 6

**1 Présentation du Groupe Gaumont** 9

Historique p. 10

Chiffres clés consolidés p. 11

**2 Activité 2008** 13

Panorama du marché en 2008 p. 14

Rapport de gestion du Directoire p. 22

**3 Information des actionnaires** 53

Calendrier de l'information financière en 2009 p. 54

Documents accessibles au public p. 55

Dividendes p. 57

**4 Comptes consolidés** 59

Bilan consolidé p. 60

Compte de résultat consolidé p. 62

Variations des capitaux propres consolidés p. 63

Tableau des flux de trésorerie consolidés p. 64

Annexe aux comptes consolidés p. 65

Rapport des Commissaires aux Comptes p. 113

**5 Comptes sociaux** 115

Bilan de la société mère p. 116

Compte de résultat de la société mère p. 118

Tableau des flux de trésorerie de la société mère p. 119

Annexe aux comptes sociaux p. 120

Tableau des filiales et participations p. 150

Rapport général des Commissaires aux Comptes p. 151

**6 Informations financières** 153

Informations financières historiques p. 154

Vérification des informations financières historiques p. 155

Informations financières complémentaires p. 156



## 7 Renseignements généraux

159

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	p. 160
Renseignements généraux concernant le capital	p. 163
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	p. 169

## 8 Gouvernement d'entreprise

173

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	p. 174
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	p. 180
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	p. 182
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	p. 183
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 200

## 9 Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009

203

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	p. 204
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	p. 206
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p. 208

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	p. 210
---	--------

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	p. 211
---	--------

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	p. 212
--	--------

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux	p. 213
---	--------

Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	p. 214
--	--------

Observations du Conseil de Surveillance	p. 218
---	--------

Projet de résolutions	p. 219
-----------------------	--------

## 10 Informations complémentaires

229

Responsables de l'information	p. 230
-------------------------------	--------

Table de concordance	p. 234
----------------------	--------

Rapport financier annuel - Table de réconciliation	p. 236
--	--------

# Message du Président du Conseil de Surveillance

Le citoyen, comme le Président du Conseil de Surveillance de Gaumont, est par nature optimiste, sinon il peut changer de responsabilités. L'optimisme est peu répandu en ce début d'année 2009.

Les conséquences de la crise financière ne sont pas encore évaluées que de nouvelles découvertes sont faites, souvent teintées de scandales, affectant des personnalités et des institutions qui n'avaient rien vu venir.

Certains secteurs économiques sont directement et durement affectés. Ils ne sortiront de la crise qu'avec des innovations qui ne me semblent pas prêtes. Dans la mesure où, comme l'automobile, ils occupent une place essentielle dans l'emploi, notamment en France, la crise de ces secteurs aura de lourdes répercussions.

Devant ce panorama, qui n'est pas de lys et de roses, avons-nous des signes positifs ?

L'élection de Barak Obama à la tête de la plus grande puissance mondiale en est un. Sans doute certains en attendent-ils trop. Mais la crise vient des Etats-Unis et s'ils ne peuvent pas tout régler tout seuls, la réglementation financière américaine pèsera lourd sur les autres réglementations.

Par ailleurs, la reprise économique américaine entraînera celle du reste du monde et seuls les Etats-Unis peuvent, par une politique différente, dynamique et novatrice, apporter quelques éléments de solution à la crise du Moyen Orient avec notamment des relations nouvelles à établir avec l'Irak, l'Iran, et Israël.

A la surprise de beaucoup, en France sans doute, à l'étranger encore plus, la présidence française de l'Union Européenne au deuxième semestre 2008 a été un succès. Nicolas Sarkozy a été au feu et, comme l'a si bien dit Hubert Védrine, il a montré qu'il était un pompier de talent c'est à dire efficace, courageux, obstiné, tenace. Pouvait-il être un architecte ? Le temps ne le lui a pas permis. Il a eu le mérite de montrer que la vieille Europe pouvait encore être source de dynamisme et d'initiative notamment avec la convocation du G 20. La rencontre prévue le 2 avril 2009 est essentielle. Tout ne saurait y être réglé mais les indicateurs de tendance qui s'en dégageront seront clés vers la refondation d'un capitalisme dynamique ou la pose d'emplâtres sur des jambes de bois qui ne résoudraient aucun des problèmes structurels auxquels le monde est confronté.

Deux choses sont sûres : le capitalisme financier a montré ses limites quand la réglementation était tournée ou laxiste. Celle-ci doit, dans les délais les plus brefs être refondée pour interdire le renouvellement de telles situations. Les Etats-Unis et le reste du monde l'ont fait à la suite de la crise de 1929 sous l'impulsion de Franklin Delano Roosevelt, je ne vois pas pourquoi, ses successeurs ne seraient pas capables de le faire aujourd'hui.

Il n'y a pas d'alternative à l'économie de marché. L'URSS comme la Chine sont devenues capitalistes. Les régimes collectivistes ont montré partout leur incapacité de s'adapter. Cuba, le dernier, en est le triste et vivant exemple. Cette certitude n'autorise pas toutes les dérives d'un libéralisme qui confond soif de réussir et fraude, enrichissement et malversation, intelligence et turpitude. La soif du superprofit tue le profit. Aucune compagnie ne peut donner sur le long terme des résultats trimestriels qui augmentent annuellement de 20%. Des hommes et des femmes sont au chômage. D'autres vont les suivre. Il est urgent que nous trouvions ensemble les solutions appropriées car sinon le tissu social des démocraties, notamment celui de la France, risque de se déchirer. Nous sommes au milieu du gué. Je fais le pari de l'optimisme, que nous atteindrons dans un temps raisonnable l'autre rive sans avoir noyé au passage toutes nos réserves.

Que devient notre microscopique secteur dans ce maelström ?

Le cinéma a toujours eu la réputation d'être anticyclique, à ce jour ce pronostic n'est pas démenti.

A l'exception des tout premiers jours de janvier où les spectateurs potentiels étaient transis de froid, la fréquentation, en ce début d'année 2009 est de qualité. Si les échecs atteignent un niveau inenvisageable il y a quelques années, la prime aux comédies "réussies" est plus forte que jamais.

Il est trop tôt pour analyser les conséquences de la réforme de France Télévision, avec sa nouvelle grille appliquée depuis lundi 5 janvier. L'avancée de dix minutes de l'heure du grand rendez-vous de la soirée n'a pas, à ce jour, transformé les habitudes des spectateurs. Le cinéma espère que les responsables du service public vont lui consacrer plus de moyens financiers et plus de cases sur leurs grilles de programme.

Le cinéma conduit depuis plusieurs mois des négociations avec Orange. A ce jour, celles-ci ne sont pas couronnées de succès. En effet, c'est grâce au CSA, que le cinéma a obtenu que le revenu minimum par abonné payé au cinéma par Orange se situe au même niveau que celui de Canal + lorsque la chaîne aura atteint trois millions d'abonnés. Sur les autres sujets, si chacune des parties faisait de petites concessions, il ne serait pas inenvisageable qu'un accord sur la télévision en ligne puisse être atteint dans des délais raisonnables. En revanche, en ce qui concerne les autres modes de diffusion, la situation est beaucoup plus complexe car, faute de modèle économique connu, il est très difficile pour chacune des parties de projeter l'avenir avec un minimum d'erreurs.

L'importance de l'accord avec Orange ne tient pas tant à ce que représente aujourd'hui Orange pour le cinéma mais au fait que les accords avec Canal + expirent à la fin de l'année et que toute concession faite à Orange devrait l'être à Canal+... Ajoutons, ce qui ne me semble pas dans l'intérêt du cinéma, que les relations entre ces deux sociétés sont particulièrement tendues et qu'elles ne semblent communiquer que par juridictions interposées.

La numérisation du parc de salles est ralentie par la crise financière. L'antagonisme entre les plus dynamiques sur ce sujet, le groupe CGR et les plus attentistes, UGC est total avec un CNC qui veut avancer sans observer les différences professionnelles. Malgré la crise qui freine certains élans, plus de 8% du parc de salles français, soit 400 salles sur 5 000, étaient équipées à la fin de l'année 2008.

Un crédit d'impôts à hauteur de quatre millions d'euros a été adopté pour les tournages internationaux, contre un million pour les tournages des films nationaux. La réforme du CNC et la refonte du Code du Cinéma par voie d'Ordonnances ont été décidées.

La Loi Création et Internet a pour objet, dans le respect des libertés individuelles, de "désinciter" les internautes à télécharger des fichiers illicites.

L'architecture du dispositif juridique est sophistiquée. La clé de voûte en est la responsabilité de l'abonné qui, en cas d'utilisation inappropriée de son abonnement, est susceptible de le voir suspendu.

Une Autorité administrative, l'Hadopi, est créée. Cette Autorité dispose des moyens nécessaires pour avertir et sanctionner en cas de récidive les titulaires d'un abonnement Internet qui en feraient un usage inapproprié. Saisie par les représentants des ayants droit qui ont repéré le téléchargement d'œuvres musicales ou audiovisuelles protégées, l'Hadopi demande aux fournisseurs d'accès à Internet de lui communiquer les coordonnées des abonnés. Elle envoie alors à ceux-ci un courriel de rappel à la loi. Si dans un délai déterminé, l'abonné poursuit ses téléchargements illicites, il reçoit alors une lettre recommandée. Si dans un délai déterminé il est encore en infraction l'Hadopi peut alors prononcer la suspension provisoire de son abonnement.

À l'automne 2008, le Sénat a voté à l'unanimité, à l'exception du groupe communiste qui s'est abstenu, le texte proposé par le Gouvernement, complété de quelques dispositions qui ne portent pas atteinte à son essence.

L'examen du texte a commencé devant la Chambre des Députés le 11 mars. À cause de la mise en œuvre de la nouvelle procédure de "l'ordre du jour alterné", le débat a été interrompu le lendemain et doit reprendre à la fin du mois de mars. Les dispositions essentielles du texte n'ont pas encore été votées.

Des amendements prévoient un réaménagement de la chronologie des médias. Ce sujet est essentiel pour assurer la meilleure diffusion de chaque œuvre. La seule différence entre les œuvres cinématographiques et les autres œuvres audiovisuelles est leur projection initiale dans une salle obscure devant des spectateurs qui décident de son succès ou de son échec. Le film ne saurait simultanément, ou dans un délai trop bref, se retrouver sur un autre support sans pousser de nombreux spectateurs potentiels à attendre sa diffusion sur ce support plus économique. Or, du succès dans les salles dépend la vie du film sur chacun des autres supports. Risquer de porter atteinte au succès en salles c'est porter atteinte à la valeur de l'œuvre.

Au-delà de la salle, l'œuvre cinématographique française est le plus souvent préachetée par Canal + qui bénéficie d'exclusivités avant et après son passage sur la chaîne. Même s'il est compréhensible que la représentation nationale, au moment où elle tente de faire diminuer de façon substantielle le téléchargement illicite, veuille offrir aux internautes des garanties sur l'augmentation et la qualité de l'offre légale, les professionnels vont devoir être assez intelligents pour trouver des solutions adaptées qui ne diminuent pas l'envie des spectateurs d'aller voir l'œuvre dans les salles de cinéma.

J'ose espérer que le texte voté par l'Assemblée Nationale sera, dans ses dispositions essentielles, proche de celui voté par le Sénat et qu'il sera acquis lors de la tenue de votre assemblée.

Le vote de cette loi doit permettre de conforter les secteurs de diffusion existants et de développer sur la toile une offre abondante, attractive et rémunératrice. Ce sera alors un vent d'optimisme qui portera le cinéma et, au nombre de ses acteurs, particulièrement Gaumont.

Nicolas Seydoux, le 16 mars 2009

# Message de la Présidente du Directoire

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève pour l'année 2008 à € 105 millions contre € 73 millions en 2007.

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une augmentation pour Gaumont du nombre d'entrées en salles passant de 4 millions en 2007 à 5,2 millions en 2008, notamment grâce au succès de *Enfin veuve* totalisant près de 2,3 millions d'entrées, et de *MR 73* totalisant près de 915 000 entrées ;
- une augmentation du chiffre d'affaires de la vidéo de plus de 21% ;
- une hausse significative du chiffre d'affaires des ventes aux chaînes de télévision française de près de 53%.

Dans un marché dynamique, Europalaces augmente sa croissance dans les quatre pays où le groupe est implanté. Le chiffre d'affaires consolidé passe de € 427 millions en 2007 à € 468 millions en 2008, soit une progression de près de 10%. Le résultat net Europalaces passe de € 35,3 millions en 2007 à € 34,6 millions en 2008.

Gaumont a produit et distribué 8 films au cours de l'année 2008. *Enfin veuve* d'Isabelle Mergault est un grand succès, *MR 73* d'Olivier Marchal et *Cliente* de Josiane Balasko sont de jolis succès.

Le chiffre d'affaires des ventes aux chaînes de télévision françaises est de € 52 millions en 2008 contre € 34 millions en 2007. Cette augmentation s'explique par :

- la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de préventes concernant deux films sortis en salles en 2007 ;
- l'arrivée d'un nouvel acteur, Orange Cinéma Séries, qui permet de compenser la baisse de chiffre d'affaires de certaines chaînes historiques ;
- la prise en compte du chiffre d'affaires d'Alphanim dans les comptes consolidés pour près de € 3 millions.

Pour la vidéo, Gaumont est partenaire de Paramount Home Entertainment depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008, ayant mis fin à sa collaboration avec son précédent partenaire Columbia Tristar Home Vidéo. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du groupe est de plus de € 13 millions pour la France.

Le chiffre d'affaires de la distribution digitale, créée en mai 2007 afin de valoriser le catalogue Gaumont sur tous les nouveaux supports (EST, VOD), s'élève à € 0,5 million.

Le chiffre d'affaires des ventes internationales a progressé de 60% passant de € 13 millions à € 21 millions. *MR 73* et *JCVD* se sont très bien vendus sur les marchés internationaux.

Le chiffre d'affaires Gaumont Pathé Archives est en légère hausse, passant de € 2,7 millions en 2007 à près de € 3 millions en 2008.

Le résultat net part du groupe passe ainsi d'une perte de € 7,1 millions à un bénéfice de € 2,1 millions.

Gaumont poursuit sa diversification dans la production de formats pour la télévision, et a fait, en 2009, l'acquisition de la société Léonis à hauteur de 75%. La Société développe également des projets internationaux.

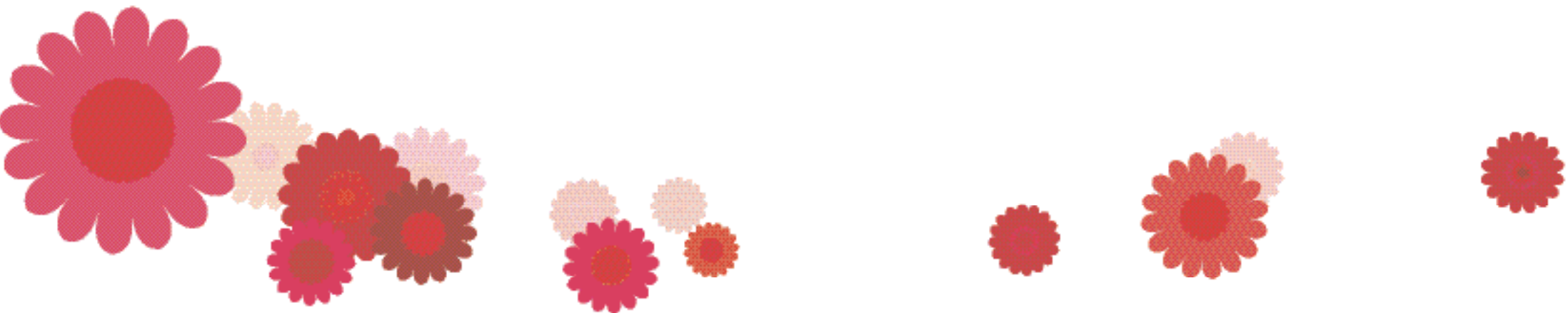
Gaumont et ses filiales poursuivent leurs efforts de développement. Europalaces ouvrira quatre multiplexes dans l'hexagone : au Havre, à Rouen, à Vaulx-en-Velin et près de Melun.

Huit films produits, coproduits ou distribués doivent sortir au cours de l'année 2009 : *La guerre des Miss* de Patrice Leconte est déjà sorti le 14 janvier 2009. Les autres s'échelonneront au cours de l'année : *OSS 117*, *Rio ne répond plus* de Michel Hazanavicius avec Jean Dujardin, doit sortir le 15 avril ; *Vertige* d'Abel Ferry ; *Mary et Max* de Adam Elliot ; *Hybrid* de Vincenzo Nataly avec Adrian Brody ; *Diamants sur ordonnance* de Christophe Campos avec Omar Sy et Fred Testot ; *Le dernier vol* de Karim Dridi avec Marion Cotillard et Guillaume Canet et *Le caméléon* de Jean-Paul Salomé avec Marc-André Grondin.

Au nom du Directoire, je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité, et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société, ainsi qu'à ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales, le comité d'entreprise, les œuvres sociales et les délégations professionnelles.

Sidonie Dumas, le 12 mars 2009









# Présentation du Groupe Gaumont

Historique	10
Chiffres clés consolidés	11



# Historique

**1895** ▶ Dépôt des statuts de la société en commandite simple L. Gaumont et Cie.

**1907** ▶ La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Etablissements Gaumont (S.E.G.).

**1925** ▶ Création de la société Gaumont Metro Goldwin (G.M.G.), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.

**1928** ▶ Dissolution de la G.M.G.

**1930** ▶ La S.E.G. donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (G.F.F.A.).

**1938** ▶ La G.F.F.A. devient la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (S.N.E.G.).

**1975** ▶ La S.N.E.G. devient Gaumont.

**1993** ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.

**2001** ▶ Naissance d'EuroPalaces suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34% et 66% du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.

**2002** ▶ Acquisition par Gaumont de 100% de la société Télédís.

**2003** ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Cinécomi.

Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5% et 42,5% de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du 20ème siècle.

**2004** ▶ Dissolution des sociétés Télédís et Cinécomi, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.

Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.

Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Les Films du Livradois.

**2005** ▶ Dissolution de la société Les Films du Livradois, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

**2006** ▶ Dissolution des sociétés Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3 et Gaumont Images 4, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.

**2007** ▶ Acquisition par Gaumont de 100% de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.

Dissolutions successives, sans liquidation, des sociétés LGM Cinéma avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique LGM Participations, et LGM Participations avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Arkeion Films.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs de séries animées pour la télévision.

**2008** ▶ Acquisition par Gaumont de 100% de la société Productions de la Guéville devenue Autrement Productions.

Dissolution de Autrement Productions, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son actionnaire unique Gaumont.

Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.

Clôture de la liquidation de la société Gaumont Musique.

**2009** ▶ Acquisition par Gaumont de 75% du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.



# Chiffres clés consolidés

## Principaux chiffres consolidés sur cinq ans *(en millions d'euro sauf indication contraire)*

Données publiées <sup>(1)</sup>	Normes IFRS				
	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04
<b>Chiffre d'affaires</b>					
- Salles France	12,2	9,6	25,7	12,0	14,4
- Vidéo France	14,1	11,6	31,5	28,4	16,5
- Vidéo à la demande France	0,6	0,0	-	-	-
- Télévision France	52,3	34,2	45,4	37,0	38,6
- International films	21,3	13,2	23,9	19,0	11,9
- Autres <sup>(2)</sup>	4,6	4,3	4,6	3,8	3,5
Chiffre d'affaires	105,1	72,9	131,1	100,2	84,9
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>2,1</b>	<b>-7,1</b>	<b>25,4</b>	<b>7,2</b>	<b>9,2</b>
<b>Résultat net par action (en euro)</b>	<b>0,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>6,0</b>	<b>1,7</b>	<b>2,2</b>
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>207,6</b>	<b>205,6</b>	<b>215,2</b>	<b>190,3</b>	<b>179,0</b>
<b>Dividende (en euro)</b>	<sup>(3)</sup> <b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>65,8</b>	<b>33,0</b>	<b>72,7</b>	<b>59,2</b>	<b>48,8</b>
<b>Investissements</b>	<b>52,4</b>	<b>107,7</b>	<b>54,6</b>	<b>46,4</b>	<b>79,2</b>
- Films et Séries	50,3	72,2	53,0	45,2	75,4
- Cinécomic	-	-	-	-	-
- LGM Participations	-	3,3	0,2	-	-
- Arkeion Films	0,1	0,9	-	-	-
- Productions de la Guéville	-	2,9	-	-	-
- Alphanim	-	25,1	-	-	-
- Editions La Marguerite	0,4	-	-	-	-
- Autres	1,6	3,3	1,4	1,2	3,8

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et/ou d'évolution de traitement comptable.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 10 avril 2009.





## Activité 2008

### Panorama du marché en 2008

La production cinématographique	p. 14
La distribution cinématographique	p. 14
L'exploitation cinématographique	p. 15
Le marché international pour les films français	p. 17
La vidéo	p. 17
La vidéo à la demande	p. 20
Le cinéma à la télévision	p. 20

### Rapport de gestion du Directoire

Gaumont et ses filiales	p. 22
Les comptes sociaux de Gaumont	p. 28
Actionnariat et marché des actions	p. 31
Facteurs de risques	p. 34
Conséquences sociales et environnementales de l'activité	p. 41
Informations concernant les mandataires sociaux	p. 45
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	p. 51



# Panorama du marché en 2008

## La production cinématographique

### Nombre de films produits et évolution des investissements sur les films

	Nombre de films	Investissements (en millions d'euro)
<b>Films d'initiative française</b>		
2008	196	1 259,0
2007	185	1 003,6
2006	164	865,0
<b>Films à majorité étrangère</b>		
2008	44	231,3
2007	43	197,5
2006	39	283,5
<b>Total</b>		
2008	240	1 490,3
2007	228	1 201,1
2006	203	1 148,5

### Augmentation, pour la deuxième année consécutive, du nombre de films de longs métrages agréés

La production cinématographique retrouve le niveau record de 2005, avec 240 films de long métrage agréés, soit 12 de plus que l'an passé. Depuis 2001, le nombre de films produits est supérieur à 200, alternant une année de progression et une année de baisse. En 2008, l'activité de production progresse pour la deuxième année consécutive.

Cette augmentation est soutenue par la croissance du nombre de films d'initiative française qui atteint le niveau record de 196 films en 2008, contre 185 en 2007.

C'est le nombre de films intégralement financés par des partenaires français qui soutient la progression, passant de 133 films en 2007 à 145 films en 2008. Le nombre de films de coproduction à majorité française est stable (51 films en 2008, 52 films en 2007), tout comme celui des coproductions à majorité étrangère (44 films en 2008, 43 films en 2007).

### La production de films d'initiative française n'a jamais été autant financée

En 2008, les investissements continuent d'accompagner la croissance du nombre de films produits. Ils atteignent près de € 1,49 milliard, contre € 1,20 milliard en 2007.

La production de films d'initiative française bénéficie de € 1,26 milliard d'investissements, contre € 1,00 milliard en 2007. Le financement de la production d'initiative française progresse nettement plus (+ 25,5%) que le nombre de films produits (+ 5,9%).

Le devis moyen des films d'initiative française passe de € 5,43 millions en 2007 à € 6,42 millions en 2008, soit une progression très sensible de 18,2%.

Source : Centre National de la Cinématographie – Premiers chiffres de la production cinématographique 2008 – extrait de la lettre #61, février 2009

## La distribution cinématographique

### Classement 2008 des distributeurs

Rang 2008	Rang 2007	Distributeur	Total entrées 2008 (en millions)	Part de marché (en %)
1	8	Pathé Distribution	37,8	19,7
2	3	Paramount Pictures France	18,8	9,8
3	2	Warner Bros. Pictures France	13,8	7,2
4	1	Walt Disney Studios	13,6	7,1
5	4	20th Century Fox	12,5	6,5

Pathé Distribution, avec *Bienvenue chez les Ch'tis* et ses 20,4 millions d'entrées occupe la première place des distributeurs, totalisant 37,8 millions d'entrées en 2008.

Paramount Pictures France, avec trois films de plus de 3 millions d'entrées (*Madagascar 2*, *Indiana Jones et le royaume du crâne de cristal* et *Kung Fu Panda*) se place en deuxième position.

Warner Bros. Pictures France et Walt Disney Studios occupent respectivement la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> position, le premier l'emportant de peu avec *The dark knight*, *le chevalier noir* et *Vicky Cristina Barcelona*. On notera cependant que pour les seuls films sortis en 2008, c'est Walt Disney Studios qui prend l'avantage grâce aux succès de *Wall-E* et du chapitre 2 du *Monde de Narnia*.

Source : le film français du 30 janvier 2009 (supplément).



## L'exploitation cinématographique

### Evolution de la fréquentation nationale depuis 1998

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Entrées (en millions)	170,6	153,6	165,8	187,4	184,4	173,5	195,5	175,4	188,7	177,7	188,8

Source : Centre National de la Cinématographie.

### Fréquentation par circuit

Circuit	Entrées (en millions)			Evolution 2008/07	Part de Marché (en %)		
	2008	2007	2006		2008	2007	2006
EuroPalaces	42,2	38,0	39,3	+11,1%	22,4	21,4	20,8
UGC	29,0	26,9	29,3	+ 7,8%	15,4	15,1	15,5

Source : interne.

### Hausse de la fréquentation de 6,2%

Au cours de l'année 2008, les salles ont réalisé 188,8 millions d'entrées, soit 6,2% de plus qu'en 2007. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (179,1 millions par an en moyenne). La fréquentation a été particulièrement dynamique aux premier et quatrième trimestres de l'exercice.

Source : Centre National de la Cinématographie – Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2008.

### Un succès exceptionnel qui masque une évolution en demi-teinte

Le succès de *Bienvenue chez les Ch'tis* de Dany Boon est un événement exceptionnel. Depuis Titanic en 1998, aucun film n'avait atteint un tel niveau, en dépassant la barre des 20 millions de spectateurs.

Toutefois, ce résultat ne doit pas masquer des disparités importantes : seuls deux films ont dépassé le seuil des 5 millions d'entrées, contre six en 2007. Ces deux films, sortis au premier trimestre, totalisent 14,4% des entrées de l'année. Toutefois, au premier semestre, la croissance de la fréquentation est strictement identique à celle de l'ensemble de l'année (+6%). L'impact de ces succès est donc amoindri par un niveau médiocre de la fréquentation pour les autres films, notamment au deuxième trimestre.

Le score réalisé par *Bienvenue chez les Ch'tis* ne s'est donc pas traduit par un niveau global de la fréquentation exceptionnellement élevé. Malgré un nombre plus important de salles qu'en 2006, malgré la poursuite des efforts de rénovation des cinémas existants, le résultat de 2008 n'est que légèrement supérieur à celui de 2006 et reste en-dessous de celui de 2004. Enfin, alors que depuis 2001, près de 50 nouveaux multiplexes ont été ouverts, le niveau des entrées cette année ne dépasse lui aussi que légèrement celui de 2001.

Le nombre d'actes de téléchargements illégaux est désormais comparable au nombre de spectateurs des cinémas. Il faut donc espérer que le projet de loi "Création et Internet", qui devrait être adopté par le Parlement en 2009, permettra rapidement de mettre en œuvre des mesures pédagogiques de réponse graduée à ce type de pratiques.

Source : Fédération Nationale des Cinémas Français – communiqué de presse du 7 janvier 2009.

### Les entrées des films sortis en 2008

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Bienvenue chez les Ch'tis</i>	Pathé Distribution	20,4
2	<i>Astérix aux jeux olympiques</i>	Pathé Distribution	6,8
3	<i>Madagascar 2</i>	Paramount Pictures	4,2
4	<i>Indiana Jones et le royaume du crâne de cristal</i>	Paramount Pictures	4,2
5	<i>Quantum of Solace</i>	Sony Pictures	3,7

Source : le film français du 30 janvier 2009 (supplément).

### Le cinéma français à l'honneur en 2008

En 2008, pour la deuxième fois depuis 22 ans (1986), les films français réalisent davantage d'entrées que les films américains. La part de marché des films français est estimée à 45,7%, contre 36,5% en 2007 et celle des films américains enregistre un net recul pour finir à 44,5%, contre 49,0% en 2007.

La fréquentation des films français progresse de 32,7% pour atteindre 86,2 millions d'entrées en 2008, soit le plus haut niveau depuis 1984 (94,1 millions). Cette performance est significativement supérieure à la moyenne des dix dernières années (67,5 millions).

Les films américains cumulent 84,0 millions d'entrées en 2008, soit un recul de 3,6% par rapport à 2007. Ce résultat reste inférieur à la moyenne observée sur les dix dernières années (88,5 millions).

Les films non français et non américains réalisent 9,9% des entrées totales, contre 14,4% en 2007.



## Dix films à plus de trois millions d'entrées

En 2008, le nombre de films progresse dans toutes les tranches d'entrées. Dix films enregistrent plus de trois millions d'entrées, soit deux titres de plus que l'année précédente. 14 films atteignent plus de deux millions d'entrées (13 en 2007), 45 films plus d'un million d'entrées (38 en 2007) et 90 films plus de 500 000 entrées (71 en 2007).

## Deux films français au-delà de trois millions d'entrées

2008 est marquée par une progression significative du nombre de films français dans toutes les tranches d'entrées en-deçà de trois millions d'entrées. Ainsi, 5 films français comptabilisent plus de deux millions d'entrées, contre 3 en 2007. 18 films français réalisent plus d'un million d'entrées, contre 11 l'année précédente. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées est également en progression à 37 films, contre 28 en 2007.

## Sept films américains à plus de trois millions d'entrées

En 2008, 7 films américains réalisent plus de trois millions d'entrées, soit deux titres de plus qu'en 2007. Le nombre de films américains atteignant deux millions d'entrées est stable à 8 films. Le nombre de films américains à plus d'un million d'entrées progresse (25 films en 2008, 21 films en 2007), comme celui des films à plus de 500 000 entrées (47 films en 2008, 35 films en 2007).

Source : Centre National de la Cinématographie – Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2008.

## Fréquentation des salles dans les pays européens : La Fédération de Russie rejoint les cinq premiers marchés européens du film

Avec 920 millions d'entrées, la fréquentation dans les pays de l'Union Européenne progresse très légèrement entre 2007 et 2008 (+ 0,3%). Les autres pays européens (Suisse, Norvège, Russie et Turquie) permettent d'enregistrer une progression de 2,7% sur l'ensemble du marché européen, soit un total de 1 108 millions d'entrées.

L'évolution la plus marquante a été constatée en Russie, où la fréquentation s'est accrue de 16%. Avec 124 millions de spectateurs, la Russie devient le quatrième plus grand marché cinématographique en Europe, après la France (189 millions d'entrées), le Royaume-Uni (164 millions) et l'Allemagne (129 millions).

En valeur absolue, c'est aussi la Russie qui affiche la plus forte hausse de fréquentation (+17 millions d'entrées), suivie par la France (+11 millions, soit 6,2%), la Turquie (+7 millions, +23,6%) et l'Allemagne (+4 millions, +3,2%).

Le Royaume-Uni est presque stable (+1,1%, soit près de 2 millions d'entrées) tandis que l'Italie et l'Espagne enregistrent une baisse significative (respectivement -4,1% et -7,6%). En Italie, ce déclin fait suite à des résultats particulièrement bons en 2007. L'Espagne, cependant, connaît une diminution de la fréquentation pour la quatrième année consécutive.

Ailleurs en Europe, on constate une croissance significative de la fréquentation dans certains pays d'Europe centrale et de l'Est : Slovaquie (+18,2%, essentiellement grâce au succès de la coproduction nationale *Bathory*), Bulgarie (+12,1%) et Pologne (+3,4%). La Scandinavie s'affirme en 2008 comme une autre zone de croissance pour le marché en salles, avec des entrées en hausse en Norvège (+9,7%), au Danemark (+8,9%), en Finlande (+7,4%) et en Suède (+1,5%).

## Hausse de la demande de films nationaux sur de nombreux marchés européens

2008 a été à nouveau une année de forte demande de productions nationales, la part de marché de ces dernières connaissant une augmentation dans 14 des 19 pays de l'Union Européenne. Dans de nombreux pays, le succès des films nationaux a grandement contribué à faire progresser ou à stabiliser les chiffres généraux de fréquentation.

Au total, la part de marché des œuvres nationales a dépassé 30% dans 5 pays. Emmenés par *Recep Ivedik*, les 10 titres ayant réalisé le plus d'entrées en Turquie étaient des films nationaux, ces derniers obtenant près de 60% de part de marché. Viennent ensuite la France (45,7%), la République Tchèque (39,6%), le Danemark (33,0%) et le Royaume-Uni (31,0%).

La part de marché des films nationaux a également battu des records en Allemagne (26,6%), en Norvège (22,5%), en Pologne (25,4%), aux Pays-Bas (17,8%), en Belgique (10% environ) et en Autriche (6,0%).

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel – Communiqué de presse du 9 février 2009.





## Le marché international pour les films français

Selon les premières estimations, les films français ont attiré près de 78 millions de spectateurs dans le monde en 2008, ce qui laisse espérer un bilan final de plus de 80 millions d'entrées, un record pour le cinéma français (les chiffres de certains pays sont encore incomplets à ce jour).

La moyenne annuelle des chiffres enregistrés depuis 2000 est ainsi portée à 59 millions. Ces excellents résultats confirment la tendance à la hausse observée depuis le début de la décennie.

### Les Etats-Unis toujours en tête des pays consommateurs de films français

En termes d'entrées, les Etats-Unis s'affirment une fois de plus comme le premier marché étranger pour les films français. Les films en langue anglaise remportent les plus grands succès (*Le transporteur 3* et *Babylon A.D.*, notamment, tous deux 100% français), mais les films en langue française arrivent néanmoins à se faire une place enviable. Ainsi, *Ne le dis à personne* enregistre plus de \$ 6 millions de recettes, *Il y a longtemps que je t'aime* atteint \$ 2,5 millions en fin d'année 2008, *Hors de prix* \$ 2 millions et *Roman de gare* obtient \$ 1,9 million.

### A la seconde place, la Russie confirme ses excellents résultats de l'année dernière

Tout comme en 2007, les films français devraient enregistrer 8 millions d'entrées en Russie, contre 2 millions en 2005. L'augmentation des entrées s'explique principalement par une augmentation du nombre de salles (le parc était quasiment inexistant il y a encore quelques années). Peu à peu, la Russie rattrape son retard et s'équipe rapidement de multiplexes dans les grandes villes, avec des salles prévues pour la projection numérique. La Russie est donc devenue un réel marché mature sur lequel le cinéma français doit être présent. En 2008, les succès français en Russie ont été divers et variés : *Le transporteur 3* (1,6 million d'entrées, contre 470 000 pour le deuxième opus), *Astérix aux jeux olympiques* (1,5 million d'entrées contre 600 000 pour *Mission : Cléopâtre*), le premier volet de *Mesrine* (440 000 entrées), *Ca\$h* (320 000 entrées), *Chasseurs de dragons* (296 000 entrées) et même *Skate or die* (180 000 entrées).

### Les pays européens ont pour la plupart dépassé leurs résultats de l'année dernière

La Grande-Bretagne bat son propre record et atteint pour la première fois les 4 millions d'entrées, notamment grâce au succès de *Taken* (1,3 million d'entrées) et du film *Il y a longtemps que je t'aime* (230 000 entrées).

L'Allemagne réalise aussi de beaux résultats, avec 1,3 million d'entrées au 31 décembre pour *Bienvenue chez les Ch'tis*, en route vers les 2 millions d'entrées.

Le film enregistre également 500 000 entrées en Italie, auxquelles s'ajoutent 600 000 entrées pour *Astérix et les jeux olympiques* et 300 000 entrées pour *La graine et le mulet* et *Le renard et l'enfant*.

L'Espagne, quatrième territoire pour le cinéma français, offre le succès à *Astérix et les jeux olympiques* (1 million d'entrées) ainsi qu'à *Caramel* (215 000 entrées).

Enfin, la Belgique enregistre son meilleur résultat notamment grâce au succès historique de *Bienvenue chez les Ch'tis* (1,1 million d'entrées, meilleur résultat pour un film français à ce jour).

Enfin, on peut noter cette année un niveau de fréquentation inédit des films français pour le Mexique, la Corée du Sud et l'Australie, notamment grâce au succès de *Taken*.

### 353 films français sortis en 2008

En 2008, 353 films français ont connu au moins une sortie dans un territoire. Un nombre élevé, presque similaire à celui de 2007 (369), qui s'explique par l'étalement dans le temps de la carrière internationale des films.

Source : uniFrance – Résultats du cinéma français à l'étranger – bilan 2008 (16 janvier 2009).

## La vidéo

### Consommation de supports vidéo

Supports	Unités (en millions)			Chiffre d'affaires (en millions d'euro)		
	2008	2007	Evolution 2008/07	2008	2007	Evolution 2008/07
DVD	126,0	130,4	- 3,4%	1 330,8	1 480,3	- 10,1%
HD	2,2	0,6	+ 298,1%	51,4	14,3	+ 260,3%
<b>Total</b>	<b>128,2</b>	<b>131,0</b>	<b>- 2,1%</b>	<b>1 382,2</b>	<b>1 494,6</b>	<b>- 7,5%</b>





## Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu

	2008		2007		2006		Evolution 2008/07
	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	
Films	779,2	56,4	791,2	52,9	870,5	52,5	-1,5%
- Films français	176,1	22,6	182,1	23,0	198,7	22,8	-3,3%
- Films américains	489,3	62,8	497,8	62,9	523,3	60,1	-1,7%
- Autres films	113,8	14,6	111,3	14,1	148,5	17,1	+2,2%
Hors films	569,8	41,2	662,5	44,3	738,4	44,5	-14,1%
- Musique	73,8	13,0	109,7	16,6	130,8	17,7	-32,7%
- Humour	72,2	12,7	83,2	12,6	109,3	14,8	-13,2%
- Fiction	283,1	49,7	314,4	47,5	317,4	43,0	-10,0%
- Enfants	98,9	17,4	108,7	16,4	124,5	16,9	-9,0%
- Documentaire	30,5	5,4	36,3	5,5	43,0	5,8	-16,0%
- Autres	11,3	2,0	10,2	1,5	13,4	1,8	+10,8%
Opérations promotionnelles	33,3	2,4	40,9	2,7	50,3	3,0	-18,6%
<b>Total</b>	<b>1 382,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 494,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 659,2</b>	<b>100,0</b>	<b>-7,5%</b>



## Baisse de la consommation en volume (-2,1%) et en valeur (-7,5%)

En 2008, les Français ont dépensé € 1,38 milliard en achats de DVD et de supports haute définition (Blu Ray Disc). La dépense des ménages en vidéo physique est ainsi en diminution de 7,5% par rapport à 2007.

Le DVD capte désormais 96,3% du marché en 2008 (99,0% en 2007). La commercialisation des supports haute définition se développe : le chiffre d'affaires de la HD est multiplié par 3,6 entre 2007 et 2008 pour atteindre € 51,4 millions et près de 2,2 millions de supports vendus.

En volume, 126 millions de DVD ont été vendus en 2008. Pour la troisième année consécutive, les Français ont acheté moins de DVD que l'année précédente (-3,4%).

## Léger recul des prix

En 2008, le prix moyen de vente d'un DVD de catalogue vendu à l'unité (tous conditionnements inclus) diminue de 1,3% à € 10,42 (€ 10,56 en 2007). Celui des nouveautés recule de 0,7% à € 19,40. Ces baisses sont moins importantes que celles de l'an passé (2,5% pour les DVD de catalogue, 3,7% pour les nouveautés).

Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché avec 28,8% du chiffre d'affaires total, contre 27,1% en 2007. Parallèlement, les DVD vendus à plus de € 20 captent 36,0% du marché en 2008, contre 39,2% en 2007.

En 2008, les ventes de DVD à moins de € 3 représentent 0,7% du chiffre d'affaires (0,5% en 2007) et 5,3% des volumes (5,5% en 2007).

La majorité des supports HD sont vendus entre € 25 et € 30 (45,8% des volumes et 49,6% du chiffre d'affaires HD en 2008).

## Diminution des recettes du hors film

Pour la deuxième année consécutive, le hors film affiche un recul de 14,0% de ses recettes vidéo. Il représente 41,2% du marché (soit € 569,8 millions), contre 44,3% en 2007. En volume, les ventes de hors film baissent de 3,8% mais restent supérieures à celles du film avec 62,9 millions d'unités vendues en 2008, soit 49,1% de l'ensemble des supports.

En valeur, le cinéma continue de dominer le marché de la vidéo. Les films cinématographiques réalisent € 779,2 millions de recettes, soit 56,4% du total en 2008. Cette part de marché est en progression par rapport à 2007 (52,9%). Soutenues par la haute définition, les recettes des films en vidéo affichent une très légère diminution par rapport à 2007 (-1,5%). En volume, près de 59 millions de supports vendus contiennent une œuvre cinématographique en 2008, soit une très légère évolution positive par rapport à l'année précédente (+0,9%).

2008 est également marquée par le recul de 18,6% du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles qui représentent désormais 2,4% des recettes du secteur.

## Part de marché des films français stable

En 2008, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 22,6% en valeur, contre 23,0% en 2007. 13,4 millions de DVD et supports haute définition de films français ont été vendus en 2008, contre 13,1 millions en 2007 (+2,6%). Le cinéma français génère € 176,1 millions de recettes en 2008, en baisse de 3,3% par rapport à l'année précédente. Le recul des films français apparaît légèrement plus marqué que celui des films américains.

## Stabilité des films américains

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo affiche une légère baisse de 1,7% à € 489,3 millions en 2008. Sa part de marché est stable à 62,8% (62,9% en 2007).

En volume, plus de 37 millions de DVD et supports haute définition de films américains ont été achetés par les Français en 2008 (+0,7% par rapport à 2007).



## Hors film : fléchissement de la fiction

Les recettes de la fiction en vidéo reculent de 10,0% à € 283,1 millions en 2008. La fiction représente 49,7% des recettes du hors film et s'impose de nouveau comme le genre le plus vendu sur ce segment (43,0% en 2006, 47,4% en 2007).

En 2008, le segment "enfants" devient le deuxième du hors film avec 17,4% des ventes en valeur. Il remplace le segment "musique" qui perd près d'un tiers de ses recettes (-32,7%) et prend la troisième place avec 13,0% de part de marché hors film en valeur (16,6% en 2007).

Source : Baromètre vidéo Centre National de la Cinématographie - GfK : Le marché de la vidéo en 2008.

## La vidéo à la demande

L'augmentation des connections internet haut débit et des offres "triple play" (téléphone + internet + TV) par les fournisseurs d'accès internet permet l'émergence d'un nouveau marché de diffusion des longs métrages, regroupant différentes offres :

- la location à l'acte : mise à disposition d'un film pour une durée limitée ;
- l'abonnement : mise à disposition d'un catalogue de films, pour une durée limitée ;
- la vente dématérialisée : mise à disposition définitive d'un film, sous forme de fichier informatique.

Les deux premières offres sont regroupées sous l'appellation "vidéo à la demande" ou VoD (pour Video on Demand), la troisième étant qualifiée d'EST (pour Electronic Sell Through). Cette dernière est encore très peu développée.

Le marché de la vidéo à la demande continue de se développer et enregistre une progression de chiffre d'affaires de près de 82%, avec € 53 millions en 2008, pour près de 14 millions d'actes payants de téléchargements (+ 66% par rapport à 2007). La valeur moyenne de la transaction est de € 3,81, contre € 3,74 l'an passé. La distribution de films dématérialisés se fait principalement via la télévision (88% du chiffre d'affaires).

Source : Baromètre VoD GfK - NPA Conseil, décembre 2008.

## Le cinéma à la télévision

### Une légère augmentation des films, pourtant toujours largement minoritaires face aux séries américaines

La diffusion de longs métrages sur les chaînes hertziennes est en légère progression avec 353 films, soit 4 de plus qu'en 2007. Cependant, l'époque où le nombre de films diffusés dépassait les 400 par an est bel et bien révolue (418 pour la seule première partie de soirée en 2003 !).

La ventilation par chaîne se révèle similaire également à l'an passé. Arte demeure l'antenne qui programme le plus de longs métrages à 20h50 avec 142 films (137 en 2007). Suit France 3, qui détrône TF1, avec un total de 60 œuvres (soit 3 de plus qu'en 2007) quand la Une en a diffusé 57 (soit 3 de moins qu'en 2007). Enfin, France 2 et M6 ont également réduit leur nombre de diffusions de longs métrages, avec 50 films pour la première (55 en 2007) et 44 pour la seconde (40 en 2007).

Après une année 2007 en creux, le nombre de films présents sur l'ensemble des 100 meilleures audiences remonte à 12 (9 l'an passé, 13 en 2006). Les séries américaines restent encore les plus regardées, avec 57 des 100 meilleures audiences de l'année.

Si le Top 20 des meilleures audiences de films dessine, cette année encore, un équilibre presque parfait entre films français (9) et américains (11), le trio de tête est, en revanche, totalement hexagonal, avec *Les bronzés 3 - amis pour la vie*, *Les bronzés font du ski* et *Astérix et Obélix contre César*.

La tendance est à la prime à la nouveauté avec 12 films inédits sur les 20 meilleurs performances cinéma. Parmi ces 12 films, on trouve quatre comédies françaises (*Les bronzés 3*, *Camping*, *Prête moi ta main* et *Palais royal !*) et huit films américains (dont *La légende de Zorro* et *Le monde de Nemo*). Ceux-ci côtoient quelques rediffusions toujours efficaces (*Les bronzés font du ski*, *L'enquête corse*, *Tanguy*, *Ce que veulent les femmes*, *Mon beau-père et moi*...).



## Un paysage audiovisuel français toujours en mutation

La progression toujours plus importante des chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT), au détriment des hertziennes historiques continue de déstabiliser le paysage audiovisuel. En 2008, la part d'audience des chaînes dites nationales (TF1, France 2, France 3, Canal +, M6, France 5 et Arte) perd ainsi 6,2 points pour atteindre 76,3%. TF1, pour la première fois de son histoire, passe ainsi sous la barre des 30% avec 27,2% de parts d'audience. Cette baisse de 3,5 points est au bénéfice essentiellement de TMC (2,1% de parts d'audience, soit 0,9 point supplémentaire), W9 (+0,9 point également) et Gulli (+0,7 point).

Source : Le film français – 16 janvier 2009 et Médiamétrie, communiqué de presse du 28 décembre 2008.

## Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes hertziennes en 2008

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>Les bronzés – 3 amis pour la vie</i> (Fr.)	TF1	11,2
2	<i>Les bronzés font du ski</i> (Fr.)	TF1	10,5
3	<i>Astérix et Obélix contre César</i> (Fr.)	TF1	10,1
4	<i>La légende de Zorro</i> (US)	TF1	8,8
5	<i>Benjamin Gates et le trésor des Templiers</i> (US)	TF1	8,7

Source : TF1/Médiamétrie du 18 janvier 2008.



# Rapport de gestion du Directoire

## Gaumont et ses filiales

### Résultats consolidés de Gaumont

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont ressort à K€ 105 063 en 2008, contre K€ 72 891 en 2007, soit une hausse de 44,1 %. A périmètre constant<sup>(1)</sup>, cette hausse s'élève à 29,4 %, pour un chiffre d'affaires de K€ 94 305.

- Gaumont totalise plus de 5,2 millions d'entrées sur l'année 2008 contre 4,0 millions en 2007, avec notamment *Enfin veuve* (2,3 millions d'entrées), *MR 73* (914 000 entrées) et *Cliente* (701 000 entrées).
- Le chiffre d'affaires de la vidéo est en augmentation de 21,5 %. Cette nette amélioration s'explique par le succès de nouveautés comme *Un jour sur Terre*, avec plus de 120 000 unités vendues, par les bonnes performances des films sortis au début de l'année et des films de catalogue.
- Avec un chiffre d'affaires de K€ 52 276 en 2008, la hausse de 52,9 % des ventes aux chaînes de télévision françaises s'explique par :
  - la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de préventes TV concernant deux films sortis en salles en 2007 ;
  - l'arrivée d'un nouvel acteur, avec Orange Cinéma Séries, qui permet de compenser la baisse du chiffre d'affaires réalisé avec certaines chaînes historiques ;
  - la prise en compte du chiffre d'affaires d'Alphanim dans les comptes consolidés pour K€ 2 868.

Compte tenu de l'acquisition d'Alphanim, il a été décidé à compter de l'exercice 2008 de présenter pour toutes les filiales les résultats des films et des séries hors frais de structure et de faire apparaître ces derniers distinctement.

Le résultat dégagé par les films et séries animées est un bénéfice de K€ 18 982 contre une perte de K€ 1 243 en 2007 selon la nouvelle présentation (K€ 3 384 selon les comptes publiés en 2007 qui incluaient les frais de structure de Gaumont Pathé Archives et d'Arkeion).

La part de ce bénéfice attribuée aux séries d'animation est de K€ 4 286, et celle des longs métrages de cinéma de K€ 14 696. Elle inclut une provision pour dépréciation de K€ 816 pour des films programmés au cours de l'exercice suivant dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production, contre K€ 2 000 en 2007.

Les frais de structure atteignent K€ 25 892 en 2008, contre K€ 20 509 en 2007. Ils comprennent :

- les frais de structure d'Alphanim pour la première année, soit K€ 3 652 ;
- le coût des départs de plusieurs salariés en 2008 ;
- des charges directement liées au résultat, comme la taxe professionnelle et l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, logiquement en hausse par rapport à 2007 ;
- et une économie sensible des dépenses relatives à plusieurs services, notamment suite à la mise en place d'une structure interne de distribution des films en salles le 1<sup>er</sup> juillet 2007, moins onéreuse que celle du GIE Gaumont Columbia Tristar Films.

Le résultat opérationnel courant, bien que toujours négatif, s'améliore de K€ 14 844 et se solde par une perte de K€ 6 910 contre K€ 21 754 en 2007.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à K€ 6 122 en 2008, contre K€ 2 902 en 2007. Cet accroissement s'explique par :

- un niveau d'endettement moyen de K€ 86 680 en 2008 contre K€ 62 863 en 2007 ;
- l'acquisition d'Alphanim, financée par un emprunt conclu le 21 décembre 2007 et dont la charge d'intérêt se monte à K€ 1 354 pour l'exercice 2008.

Figurent principalement dans le poste "Autres produits et charges financiers" les frais financiers facturés aux films calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro jusqu'à la veille de leur sortie en salles. Ils passent de K€ 4 240 en 2007 à K€ 3 237 en 2008, corrélativement à la baisse de l'investissement dans les films, tant en nombre qu'en montant investi par film.

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à K€ 12 127 en 2008, contre K€ 12 200 en 2007. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net part du groupe d'EuroPalaces revenant à Gaumont, qui s'élève à K€ 11 683 en 2008 contre K€ 11 905 en 2007.

Le produit d'impôt s'élève à K€ 374 en 2008, contre K€ 1 901 en 2007, et se compose :

- d'un produit d'impôts différés de K€ 701 (K€ 2 230 en 2007) ;
- d'une charge d'impôts courants de K€ 327 (K€ 329 en 2007).

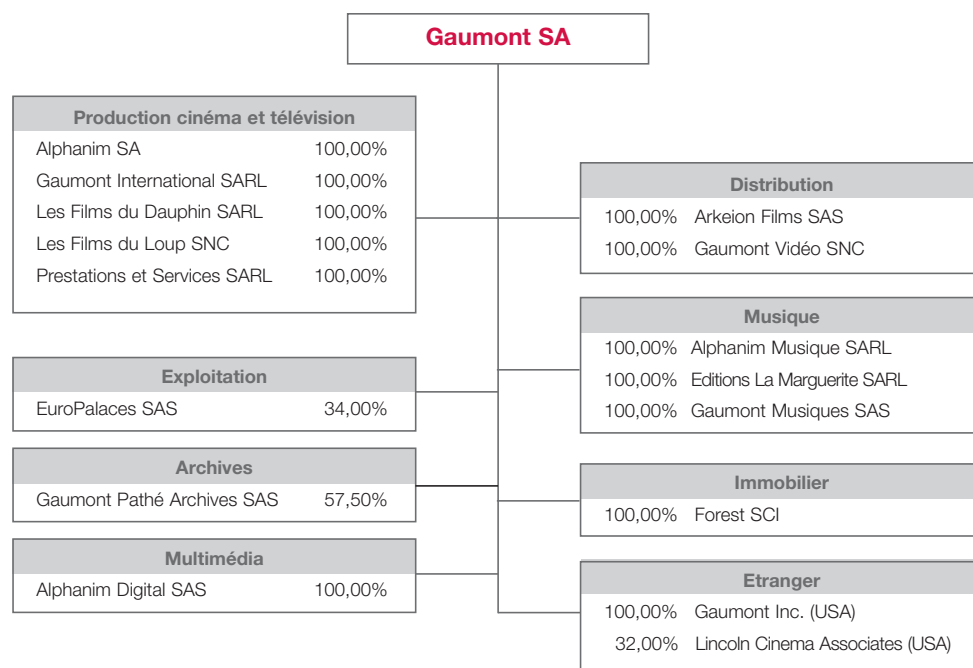
Le résultat net passe ainsi d'une perte de K€ 6 901 en 2007, à un bénéfice de K€ 2 291 en 2008.

(1) Impact dans le compte de résultat consolidé de Gaumont de la prise de contrôle de la société Arkeion Films le 6 juillet 2007, et de la société Alphanim et de ses filiales Alphanim Musique et Alphanim Digital le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La part du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires, comprenant exclusivement celle dans la société Gaumont Pathé Archives, est un bénéfice de K€ 195 en 2008, contre un bénéfice de K€ 153 en 2007.

Le résultat net part du Groupe se solde par un bénéfice de K€ 2 096 en 2008, contre une perte de K€ 7 054 en 2007.

## Organigramme de Gaumont et ses filiales au 31 décembre 2008



## Activité de Gaumont

### La production de films cinématographiques

Gaumont est producteur ou coproducteur de huit films sortis en salles au cours de l'année 2008 :

- *Enfin veuve* d'Isabelle Mergault avec Michèle Laroque et Jacques Gamblin, sorti le 16 janvier ;
- *MR 73*, d'Olivier Marchal, avec Daniel Auteuil et Olivia Bonamy, sorti le 12 mars ;
- *15 ans et demi* de François Desagnat et Thomas Sorriaux, avec Daniel Auteuil et Juliette Lamboley, sorti le 30 avril ;
- *JCVD* de Mabrouk El Mechri avec Jean-Claude Van Damme, sorti le 4 juin ;
- *Leur morale... et la nôtre* de Florence Quentin avec André Dussollier et Victoria Abril, sorti le 27 août ;
- *Cliente* de Josiane Balasko avec Nathalie Baye, Isabelle Carré, Eric Caravaca, Josiane Balasko et Marilou Berry, sorti le 1<sup>er</sup> octobre ;
- *Bouquet final* de Michel Delgado, avec Didier Bourdon, Marc-André Grondin, Bérénice Béjo, Marthe Keller et Gérard Depardieu, sorti le 5 novembre ;
- *The broken* de Sean Ellis, avec Lena Headey et Melvil Poupaud, sorti le 26 novembre.

L'investissement dans la production s'élève à K€ 37 243 en 2008 (K€ 72 215 en 2007).

### La production de séries d'animation

En vue de se diversifier dans la production de formats pour la télévision, Gaumont a acquis à la fin de l'année 2007 la société Alphanim, productrice de séries d'animation.

Alphanim a produit ou coproduit quatre séries livrées en 2008 :

- *Galactick football* - saison 2, composée de 26 épisodes de 26 mn et diffusée par France 2 ;
- *Matt et les monstres*, composée de 52 épisodes de 13 mn et diffusée par M6 ;
- *Gawayn*, composée de 52 épisodes de 13 mn et diffusée par France 3 ;
- *Mouss et Boubidi*, série courte d'une minute en 52 épisodes, diffusée par France 3.



## La distribution en salles

Avec huit nouveaux films sortis en salles, tous produits ou coproduits par Gaumont, le nombre d'entrées 2008 se monte à 5,2 millions, contre 4 millions en 2007, dont 300 000 entrées concernant les films sortis en salles en 2007, mais dont l'exploitation a continué l'année suivante.

Les trois succès de l'année sont : *Enfin veuve* (2,3 millions d'entrées), *MR 73* (914 000 entrées) et *Cliente* (701 000 entrées).

## L'édition vidéo : Gaumont Vidéo

Gaumont Vidéo est l'éditeur vidéo des films du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Gaumont a mis fin à son accord de distribution avec Gaumont Columbia TriStar Home Video, après 25 ans d'association, pour s'allier à Paramount Home Entertainment, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé vidéo passe de K€ 11 608 en 2007 à K€ 14 107 en 2008 pour le territoire français. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de K€ 13 650 pour la France. Les ventes à l'étranger de la filiale sont comprises dans le chiffre d'affaires international.

Dans un contexte de baisse continue du marché de - 23%<sup>(2)</sup> en valeur en quatre ans, Gaumont Vidéo a su transformer les derniers succès en salles du groupe en succès vidéo, avec plus de 120 000 unités vendues en 2008 pour *Un jour sur Terre*, 86 000 unités pour *Enfin veuve* et 65 000 unités pour *MR 73*. Au cours de l'année 2008, Gaumont Vidéo a également édité les titres suivants :

- *3 amis*, *Vent mauvais*, *Regarde moi*, *Darling*, *Chrysalis*, *Les deux mondes*, *Big city*, la série *Planète Terre*, *15 ans et demi* et *JCVD* pour les films récents ;
- *Les arnaqueurs*, le volume 1 du coffret Cinéma Premier, rassemblant les premiers films de catalogue de Gaumont, le coffret Francesco Rosi, les volumes 2 et 3 de Michel Deville pour les sorties DVD des films de catalogue ;
- et pour la première fois en Blu Ray Disc, le coffret Pagnol avec *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, ainsi que *Les visiteurs* et *Le dîner de cons*.

(2) Source : Baromètre vidéo Centre National de la Cinématographie - GfK : Le marché de la vidéo en 2008

## Les nouveaux supports de distribution

Le Département "Nouveaux Médias", créé en mai 2007, a pour objet de valoriser le catalogue Gaumont sur les nouveaux supports et notamment la vidéo à la demande (VoD).

Le chiffre d'affaires de la distribution numérique s'élève à K€ 580 en 2008, dont K€ 576 en VoD (non significatif en 2007) et correspond à 250 000 commandes de films récents réparties sur 14 titres et à 115 000 commandes de films de catalogue.

## La vente de droits aux télévisions et à l'international

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 52 276, contre K€ 34 201 en 2007 :

- la société Alphanim contribue à ce chiffre d'affaires à hauteur de K€ 2 661 pour les nouvelles séries et de K€ 207 pour les séries de catalogue ;
- le financement par les chaînes de télévision française est en hausse, grâce notamment à la comptabilisation en 2008 de préventes concernant deux films sortis en salles fin 2007 ;
- les ventes de films de catalogue sont, cette année encore, en légère progression.

Le chiffre d'affaires à l'international s'élève à K€ 21 266, contre K€ 13 139 l'année dernière. Il inclut pour la première année les ventes à l'étranger de Gaumont Vidéo pour K€ 1 352, et le chiffre d'affaires d'Alphanim et de ses filiales pour K€ 7 293 dont 78,3% pour les nouvelles séries.

Il enregistre également un léger recul sur les films nouveaux et reste stable pour les films de catalogue.

## La vente d'images d'actualités : Gaumont Pathé Archives

Le 1<sup>er</sup> octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualités au sein d'une société commune Gaumont Pathé Archives, qui est détenue à 57,5% par Gaumont et à 42,5% par Pathé.

La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires consolidé est, comme ces deux dernières années, en légère hausse, passant de K€ 2 718 en 2007 à K€ 2 960 en 2008. Le résultat d'exploitation évolue de K€ 444 en 2007 à K€ 584 en 2008.

## Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités est en hausse, et atteint K€ 1 668 en 2008, contre K€ 1 558 en 2007. Cette progression est imputable à l'intégration d'Alphanim et d'Arkeion dans les comptes consolidés jusqu'à périmètre constant, ce chiffre d'affaires s'établit à K€ 1 401.





## L'exploitation des salles : EuroPalaces

Au cours de l'exercice 2008, EuroPalaces a poursuivi sa politique d'acquisition et d'ouverture de salles de cinéma :

- le 19 janvier, ouverture à Lyon du multiplexe Pathé Vaise ;
- le 16 juillet, acquisition de la société Rex qui détient 100% du capital de la société Variétés Cinéma, titulaire de la CDEC pour un multiplexe à Dammarie-Les-Lys proche de Melun ;
- le 12 septembre, ouverture du multiplexe Pathé Saran à Orléans, exploité par la société Martroi, donné en location gérance par Pathé Saran S.A.S, suite à la fermeture, le 2 septembre, du cinéma Le Sélect, exploité par la même société ;
- le 5 novembre, ouverture à Rennes du Cinéma Gaumont Rennes, et fermeture le même jour de l'ancien cinéma.

En Europe, EuroPalaces a procédé à :

- l'ouverture à La Haye (Pays-Bas) du multiplexe Pathé Spuimarkt, le 17 avril ;
- l'ouverture à Berne (Suisse) du multiplexe Pathé Westside, le 8 octobre.

EuroPalaces a également décidé de développer une nouvelle activité et de diversifier son offre commerciale en procédant à l'acquisition, le 29 octobre 2008, de 97% du capital de la société Ciel Ecran, spécialisée dans la vidéo-transmission par satellite d'événements sportifs et culturels.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces s'élève à K€ 467 521, contre K€ 426 787 en 2007.

Les entrées d'EuroPalaces se montent au total à 54,3 millions, en augmentation de 9,8% par rapport à 2007. Cette croissance est générale et s'applique aux quatre pays où le groupe est implanté.

En France, les entrées atteignent 42,2 millions, soit une progression de 11%, imputable à la fois à l'ouverture des trois multiplexes et à un marché en augmentation de 6% essentiellement dû au succès de *Bienvenue chez les Ch'tis*.

En Suisse, les entrées progressent de 5,9% grâce à l'ouverture de Pathé Westside à Berne.

En Hollande, les entrées augmentent de 3,7%, grâce à l'ouverture du multiplexe Pathé Spuimarkt à La Haye.

En Italie, l'ouverture du site de Rome en 2007 continue de porter ses fruits et permet cette année encore de constater une augmentation de 21,9% des entrées.

Dans ces trois pays, le prix moyen augmente de plus de 2,5%.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de K€ 66 210 en 2007 à K€ 68 694 en 2008.

Les frais financiers nets augmentent de 11,3%, passant de K€ 12 690 en 2007 à K€ 14 119 en 2008, la baisse de l'endettement net ne permettant pas de compenser la hausse des taux d'intérêt.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de K€ 3 679 en 2008 contre K€ 1 397 en 2007. Il correspond essentiellement aux plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le résultat net consolidé s'établit à K€ 34 572 en 2008, contre K€ 35 269 en 2007, après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de K€ 6 937 en 2008 et K€ 6 289 en 2007.

La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève à K€ 11 683 en 2008, contre K€ 11 905 en 2007.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'élèvent à K€ 372 733 contre K€ 330 866 au 31 décembre 2007, avec un total de bilan de K€ 926 956 au 31 décembre 2008 contre K€ 866 369 au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net du groupe est de K€ 289 467 au 31 décembre 2008, contre K€ 323 972 au 31 décembre 2007.

En 2008, les investissements se sont élevés à € 52,7 millions contre € 85,3 millions en 2007.

Le 28 janvier 2009, EuroPalaces a fait l'acquisition de 17% supplémentaires dans le capital de la société Talent Group Communication, portant ainsi sa participation de 34% à 51%.

Par ailleurs, la société prévoit l'ouverture des multiplexes suivants pour l'année 2009 :

- Pathé Carré de Soie à Lyon (15 salles / 3 700 fauteuils), prévue pour le 1<sup>er</sup> avril ;
- Pathé Rouen (14 salles / 3 050 fauteuils), prévue au printemps ;
- Gaumont Docks Vauban au Havre (12 salles / 2 400 fauteuils), prévue en été ;
- A Dammarie-Les-Lys dans la périphérie de Melun, prévue fin 2009 (10 salles / 2 000 fauteuils).



## Structure financière et tableau des flux de trésorerie

### Structure financière

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'élèvent à K€ 210 480 contre K€ 208 459 au 31 décembre 2007, avec un total bilan de K€ 400 944 au 31 décembre 2008, contre K€ 413 160 au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net de Gaumont au 31 décembre 2008 est de K€ 105 204, soit 49,9 % des capitaux propres, contre K€ 119 733 au 31 décembre 2007.

L'activité de production de films exige des investissements importants. Gaumont a eu et continuera d'avoir des besoins importants en capitaux pour financer :

- les coûts de production de films de long métrage et de séries d'animation ;
- la participation à des coproductions sous la forme de versement d'apports en coproduction et de minima garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par Gaumont et le cas échéant l'acquisition de catalogues de films.

Compte tenu de sa politique de croissance, Gaumont prévoit que ces besoins de financement (hors acquisitions éventuelles) seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation et les crédits bancaires.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné :

- d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venant à échéance le 15 septembre 2008,
- et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

Cette ligne est assortie de trois ratios financiers.

Au 31 décembre 2008, le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à K€ 41 000.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable séparée pour financer l'acquisition de la société Alphanim, d'un montant en principal de K€ 25 000. Gaumont a signé un avenant à cette convention le 28 juillet 2008 afin de mettre en adéquation certaines de ses clauses avec les termes du nouveau crédit revolving, notamment celles concernant les ratios financiers.

Gaumont considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités.

### Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à K€ 65 775 au 31 décembre 2008, contre K€ 32 985 au 31 décembre 2007.

Les investissements se sont élevés à K€ 52 401 en 2008, contre K€ 107 701 en 2007.

Au titre des opérations de financement, l'année 2008 est marquée par le versement d'un dividende de K€ 1 281 pour le compte de l'année 2007, le remboursement des dettes financières à hauteur de K€ 10 702 et le paiement des intérêts pour K€ 6 122.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2008 est positive et s'établit à K€ 1 306, contre une trésorerie négative de K€ 2 694 au 31 décembre 2007.

### Politique d'investissements

Pour la plupart, les investissements de Gaumont ont lieu en France.

Sur les deux derniers exercices, les investissements de Gaumont ont été les suivants :

(en milliers d'euro)	31.12.08	31.12.07
Immobilisations incorporelles	50 638	72 982
Immobilisations corporelles	971	2 454
Immobilisations financières	792	32 265
<b>Investissements</b>	<b>52 401</b>	<b>107 701</b>

L'activité principale de Gaumont est la production et la distribution de films cinématographiques. Gaumont investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des recettes issues de la commercialisation des DVD et des perspectives de ventes des droits aux chaînes de télévision françaises et à l'international.

Les investissements incorporels et corporels de l'exercice 2008 ont concerné essentiellement :

- les films à hauteur de K€ 37 243 dont K€ 450 pour les productions en cours ;
- et les séries animées pour K€ 13 085 dont K€ 2 819 pour les séries en cours.

Par ailleurs, Gaumont investit de manière ponctuelle dans des sociétés ayant des catalogues de droits significatifs.

L'ensemble de ces investissements a été financé par la ligne de crédit revolving d'un montant maximum de K€ 125 000.

## Frais préliminaires

Les frais préliminaires regroupent les coûts liés à un projet de film ou de série d'animation engagés avant de prendre la décision définitive d'investissement dans ledit projet. Il peut s'agir de droits d'auteurs, de coûts liés à la réécriture du scénario, de frais de repérages, de recherche documentaire, etc. Ces frais sont pris en charge par le Groupe au moment de leur engagement, et sont complémentaires des investissements.

Au titre de l'exercice 2008, les frais préliminaires engagés sur des films se sont élevés à K€ 3 684 (contre K€ 3 520 en 2007), soit 9,9% des investissements en production ou coproduction de longs métrages (4,9% en 2007).

Les frais préliminaires concernant les séries d'animation se montent quant à eux à K€ 385, soit 2,4% des investissements.

## Préventes et taux de couverture

Les chaînes de télévision hertziennes et Canal + ont l'obligation, suite à la signature d'accords interprofessionnels actualisés périodiquement, de participer au financement du cinéma français. Ainsi, Canal + a l'obligation de "pré-acheter" des droits de diffusion télévisuelle de films (pour un montant total minimum équivalent à un pourcentage de son chiffre d'affaires annuel) et les chaînes hertziennes doivent participer à des coproductions de longs métrages et pré-acheter leurs droits de diffusion.

Afin de sécuriser ses investissements en production ou coproduction de longs métrages, Gaumont utilise cette source de financement. Ainsi, sur les huit films produits ou coproduits par le Groupe et sortis en salles en 2008, six ont bénéficié de contrats de préventes de droits de diffusion télévisuelle directement avec Gaumont.

L'un deux a également bénéficié de ces préventes mais avec le producteur délégué du film (Gaumont étant simple coproducteur).

Sur les deux derniers exercices, les préventes de droits de diffusion télévisuelle ont évolué comme suit (pour les films sortis en salles sur l'exercice) :

Chaînes	2008			2007		
	Nb de films	Montant (en K€)	En % du total	Nb de films	Montant (en K€)	En % du total
Canal + / TPS		12 550	61%		13 460	62%
Chaînes hertziennes		6 595	32%		7 024	33%
Chaînes du câble et du satellite		1 450	7%		1 140	5%
Pay per view		30	-		60	-
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>20 625</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>21 684</b>	<b>100%</b>

Les préventes de droits de diffusion télévisuelle relatives aux films sortis en salles en 2008 se montent à K€ 20 625. La répartition de ces préventes entre les différentes chaînes de télévision est stable entre 2007 et 2008. Canal+/TPS reste majoritaire, à 61% du montant des préventes, soit une moyenne de presque K€ 2 100 par film. En 2007, s'agissant des chaînes hertziennes, seule TF1 avait contribué aux préventes des films. En 2008, 25% des préventes ont été réalisées auprès de TF1, et 7% auprès du groupe France Télévisions (France 2 et France 3). Les chaînes du câble et du satellite représentent 7% des préventes de droits de diffusion télévisuelle.

Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes (apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision et préventes aux distributeurs étrangers) au jour de sa sortie en salles.

Au titre de l'exercice 2008, le taux de couverture global des films produits ou coproduits et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 54% au jour de leur sortie en salles.



## Perspectives 2009 - 2010

Neuf films sont d'ores et déjà programmés sur 2009 et 2010.

*La guerre des Miss* de Patrice Leconte, avec Benoit Poelvoorde et Olivia Bonamy, est sorti en salles le 14 janvier et a enregistré 170 000 entrées.

Quatre films produits ou coproduits par Gaumont, en français, sortiront en salles en 2009 :

- *OSS 117 – Rio ne répond plus* de Michel Hazanavicius, avec Jean Dujardin et Louise Monot est prévu pour le 15 avril ;
- *Vertige* d'Abel Ferry, avec Fanny Valette, sortie prévue le 24 juin ;
- *Diamants sur ordonnance* de Christophe Campos, avec Pio Marmaï, Omar Sy et Fred Testot, sortie prévue le 14 octobre ;
- *Le dernier vol* de Karim Dridi, avec Marion Cotillard et Guillaume Canet, prévu le 25 novembre.

Sortiront également deux films de langue anglaise, coproduits par Gaumont :

- *Hybrid* de Vincenzo Natali, avec Adrian Brody, Sarah Polley et Delphine Chanéac, sortie prévue le 30 septembre 2009 ;
- *Last night* de Massy Tadjedin, avec Keira Knightley, Eva Mendès, Guillaume Canet et Sam Worthington, sortie prévue en février 2010.

Gaumont a également acheté les droits de distribution de :

- *Mary and Max*, film d'animation australien de Adam Elliot, sortie prévue sur le second semestre 2009 ;
- *Le caméléon* de Jean-Paul Salomé, avec Marc-André Grondin, Famke Janssen et Ellen Barkin, sortie prévue le 23 décembre 2009.

Gaumont Vidéo éditera en DVD les films récents quelques mois après leur sortie en salles et des films du catalogue dont, en 2009, *La traversée de Paris* de Claude Autant-Lara, *Du rififi chez les hommes* de Jules Dassin, *Razzia sur la chnouf* de Henri Decoin et *Les yeux sans visage* de Georges Franju. Par ailleurs, Gaumont Vidéo éditera en Blu Ray Disc huit titres du catalogue dont *Les tontons flingueurs*, *Le cinquième élément* et *36, quai des Orfèvres*. Enfin, la filiale continuera à éditer ses collections, avec pour 2009 : Luc Besson, Georges Lautner, Gérard Oury et Yves Robert.

En 2009, Alphanim, filiale de production télévisuelle, a prévu de livrer :

- trois séries d'animation :

- *Les blagues de Toto*, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par M6 ;
- *Alfred le hérisson*, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par France 5 ;
- *La petite géante*, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par Gulli ;

- et un long métrage d'animation : *Le secret d'Eléonore* distribué par Haut et Court.

Enfin, la société Léonis Productions, dont Gaumont a acquis 75% du capital le 6 janvier 2009, produira *L'internat*, adaptation de la série espagnole *El internado*, en coproduction avec Marathon qui sera diffusé sur M6.

Sont également en projet la fiction TV *Le bouddha d'Aubervilliers* et la série *Carthagène*.



## Les comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux de Gaumont ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité de production de séries et films d'animation est assurée par Alphanim, l'activité vidéo est localisée au sein de Gaumont Vidéo, l'activité de vente d'images d'archives est réalisée par Gaumont Pathé Archives et l'activité d'exploitation de salles de cinéma est assurée par EuroPalaces mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires s'établit à K€ 79 045 en 2008, contre K€ 59 613 en 2007.

Les recettes en salles atteignent K€ 12 150, contre K€ 9 597 en 2007. Les films ont réalisé plus de 5,2 millions d'entrées en 2008 avec, notamment, les succès de *Enfin veuve* (2,3 millions d'entrées), *MR 73* (914 000 entrées), et *Cliente* (701 000 entrées). Les films avaient totalisé 4 millions d'entrées en 2007.

La vidéo et la vidéo à la demande réalisent une nette progression de chiffre d'affaires du fait notamment du succès des nouveautés comme *Un jour sur Terre*, des bonnes performances en vidéo des succès en salles de début d'année, et des ventes de films de catalogue, similaires à celles de 2007.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 49 408, contre K€ 34 169 en 2007. Cette hausse s'explique par :

- la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de pré-ventes TV concernant deux films sortis fin 2007, en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion ;
- l'arrivée d'un nouvel acteur, Orange Cinéma Séries, qui permet de compenser la baisse de chiffre d'affaires sur certaines chaînes historiques.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 12 784, contre K€ 12 912 l'année dernière. Les films nouveaux enregistrent un léger recul.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 853, contre K€ 897 en 2007.

Le résultat d'exploitation enregistre en 2008 une perte de K€ 10 754, contre une perte de K€ 25 533 en 2007, compte tenu principalement de la hausse de K€ 19 432 du chiffre d'affaires.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de K€ 315 en 2008, contre un bénéfice de K€ 3 812 en 2007.

Cette diminution résulte des effets combinés de :

- l'accroissement de la charge d'intérêt qui s'élève à K€ 6 142 en 2008, contre K€ 3 396 en 2007. Ceci s'explique notamment par un niveau d'endettement moyen au titre des lignes de crédit plus élevé qui passe de K€ 62 863 en 2007 à K€ 86 680 en 2008, ainsi que par l'acquisition de la société Alphanim, financée par un emprunt conclu le 21 décembre 2007 et dont la charge d'intérêt se monte à K€ 1 354 ;
- la baisse des revenus des titres de participation qui s'élèvent à K€ 3 506 en 2008, contre K€ 4 497 en 2007 ;
- la diminution des frais financiers facturés aux films, calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro et jusqu'à la veille de leur sortie en salles. Ils passent de K€ 4 240 en 2007, à K€ 3 237 en 2008, corrélativement à la baisse de l'investissement dans les films, tant en nombre qu'en montant investi par film.

Ainsi, le résultat courant avant impôts enregistre une perte de K€ 10 439 en 2008, contre K€ 21 721 en 2007.

Le résultat exceptionnel passe d'un bénéfice de K€ 1 973 en 2007 à une perte de K€ 12 458 en 2008. Il enregistre notamment :

- une dotation sur amortissements dérogatoires des films à hauteur de K€ 12 509 en 2008, contre une reprise de K€ 2 207 en 2007 ;
- une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de K€ 241 en 2008, contre K€ 160 en 2007.

Le résultat net passe d'une perte de K€ 17 868 en 2007 à une perte de K€ 21 967 en 2008, après prise en compte d'un produit d'impôts de K€ 1 880 en 2007 et K€ 930 en 2008 composé principalement du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographiques, dit "crédit d'impôt cinéma", à hauteur de K€ 1 850 en 2007, contre K€ 928 en 2008.



## Les filiales de Gaumont

### Dirigeants mère - filiales

Sidonie Dumas et Christophe Riandee sont les seuls dirigeants de Gaumont exerçant des fonctions similaires dans des filiales du Groupe.

### Organisation mère - filiales

#### Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure pour ses filiales françaises :

- hors EuroPalaces, les fonctions de direction générale ;
- hors Alphanim et EuroPalaces, les fonctions supports classiques : administration et finances, juridique, ressources humaines et informatique qui leur sont nécessaires moyennant une rémunération qui s'est élevée à K€ 166 en 2008, contre K€ 158 en 2007.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives, EuroPalaces, Alphanim et Arkeion Films pour le premier semestre, les filiales françaises sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA moyennant un loyer qui s'est élevé à K€ 203 en 2008, contre K€ 120 en 2007. Par ailleurs, Gaumont a loué au GIE Gaumont Columbia TriStar Films l'immeuble de bureaux, sis 5 rue du Colisée à Paris (8<sup>ème</sup>) moyennant un loyer de K€ 253 du 1er janvier au 30 juin 2007, date de la fin du GIE. Les coûts afférents strictement aux opérations de liquidation et de fermeture du GIE ont été partagés à parité entre les parties.

Gaumont Vidéo, en tant qu'éditeur vidéo de Gaumont, verse à cette dernière des redevances proportionnelles aux ventes qui se sont élevées à K€ 3 092 en 2008 contre K€ 1 823 en 2007.

Gaumont met à disposition de Gaumont Pathé Archives un salarié pour en assurer la présidence moyennant K€ 50 par an.

#### Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception d'Alphanim et EuroPalaces.

#### Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont SA "tête de Groupe", Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkeion Films SAS, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL, Alphanim Digital SAS.

Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère "tête de Groupe" ;
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes ;
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de Groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et tacitement renouvelable.

#### Prise de participation

Au cours de l'exercice, Gaumont a acquis la société Les Productions de la Guéville, société de production appartenant à Yves Robert et Danielle Delorme avec laquelle Gaumont avait coproduit de nombreux films réalisés par Yves Robert.

Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social de la société, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865. Cette somme avait été séquestrée sur un compte "Carpa" le 14 décembre 2007 et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1er janvier 2008.

Gaumont complète ainsi son catalogue avec des films qu'elle avait coproduits dont entre autres : *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Un éléphant ça trompe énormément*, *Salut l'artiste*, *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, mais aussi avec des films dans lesquels Gaumont n'était pas intervenue comme *Le distrait* de Pierre Richard, *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier ou encore *La vie de château* de Jean-Paul Rappeneau.

La société Autrement Productions a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre le 7 juillet 2008, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.



## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75% du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.

La transaction globale au titre de cette acquisition s'élève à K€ 700.

Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont, jusqu'au 6 janvier 2012, dans la limite d'un montant de K€ 210.

## Actionnariat et marché des actions

### Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2008, le capital social de Gaumont SA s'élève à € 34 172 128 ; il se compose de 4 271 516 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie. Le total des droits de vote est de 7 344 539 dont 3 073 023 actions à droit de vote double. Gaumont SA ne détient à ce jour aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

### Évolution de l'actionnariat

Au 31 décembre 2008, quatre actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 383 420	55,80	4 727 991	64,37
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	3,01
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	466 471	10,92	466 471	6,35
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,09
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,34
Public	639 351	14,97	649 612	8,84
<b>Total</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 344 539</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont SA, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote. L'actionnaire de référence de GAUMONT est la société Cinépar, contrôlée par Nicolas Seydoux, qui détient 55,80% du capital et 64,37% des droits de vote de la Société.

La présence d'une majorité de membres indépendants au Conseil de Surveillance de la Société (cinq sur neuf membres que compte le Conseil) et le fait que certaines décisions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance visent à garantir que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive. En particulier, il est rappelé que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance certaines opérations du Directoire dont le détail est donné page 188 du Document de référence 2008.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) qui puisse entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont les suivants :

- Convention de crédit amortissable d'un montant de K€ 25 000 du 21 décembre 2007 telle que modifiée en date du 28 juillet 2008 ;
- Convention de crédit d'un montant maximum de K€ 125 000 du 28 juillet 2008.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'engagement de conservation des titres mentionné page 168 du document de référence 2008, il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuils au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à ce jour.



## Capital potentiel

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2008, 249 493 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Nombre moyen d'actions	4 270 834	4 263 649	4 235 701
Résultat consolidé Part du Groupe (en milliers d'euro)	2 096	-7 054	25 434
Résultat net par action (en euro)	0,49	-1,65	6,00
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	211 023	216 070	14 078
Nombre potentiel moyen d'actions	4 481 857	4 479 719	4 249 779
Résultat net dilué par action (en euro)	0,47	-1,57	5,98
Pourcentage de dilution (en %)	4,94	5,07	0,32

## Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire :

- à émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription :
  - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de K€ 100 000 ;
  - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de K€ 50 000 ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a autorisé le Directoire :

- à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1% du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de K€ 4 100.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.





## Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2008

Autorisations	Montant maximum	Date d'autorisation	N° de résolution	Durée	Date limite de validité	Utilisations 2008	Utilisation totale sur la durée de la délégation
<b>Augmentation du capital social <sup>(1)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	K€ 100 000	04.06.07	7	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
- de titres de créances	K€ 50 000	04.06.07	7	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	K€ 100 000	04.06.07	8	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise	K€ 10 000	04.06.07	9	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	K€ 4 100	07.05.08	5	18 mois	06.11.09	Non utilisée	Non utilisée
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	1% du capital au jour de l'AG	07.05.08	7	18 mois	06.11.09	Non utilisée	Non utilisée
<b>Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions <sup>(3)</sup></b>	<sup>(4)</sup>	27.04.06	9	38 mois	26.06.09	Non utilisée	Non utilisée

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.

(2) Dans la limite de 1% du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

## Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état (article 2277 du Code Civil).

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la société, sa situation financière et la pratique du marché.

## Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2008	2007	2006
Haut	60,95	76,00	69,70
Bas	40,00	56,00	46,15
Dernier cours	45,50	59,00	60,80

Source : NYSE Euronext.



## Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques auxquels elle est exposée et estime qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Selon son appréciation, les risques significatifs sont par ordre décroissant d'importance :

- les risques liés au marché de l'industrie cinématographique : le secteur de la production et de la distribution d'œuvres cinématographiques est un marché extrêmement concurrentiel où, qui plus est, le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats ;
- les risques liés à la réglementation spécifique encadrant l'industrie cinématographique : le secteur dans lequel opère le Groupe est soumis à des lois, des réglementations, ... qui pourraient influencer sur ses activités en cas d'évolution majeure ;
- le risque de dépendance vis-à-vis de certains clients : une part non négligeable des revenus du Groupe provient d'un nombre réduit de clients, les dix principaux clients représentant 53,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2008 ;
- le risque juridique : l'industrie cinématographique est exposée à des risques juridiques spécifiques, incluant notamment le risque de litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, aux droits au partage des bénéfices, ... ;
- les risques de liquidité et de marché : le Groupe ayant recours à des crédits bancaires dans le cadre notamment du financement de ses investissements, il est exposé au risque de liquidité et de taux d'intérêts. Certaines des transactions commerciales du Groupe l'amènent aussi à être exposé aux risques de change et de crédit.

D'autres risques ou incertitudes, dont la Société n'a pas connaissance ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient avoir, dans le futur, un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### Risques liés au marché de l'industrie cinématographique

#### Risques liés au marché et à la concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle.

Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme EuropaCorp, Pathé, Studio Canal ou UGC.

La Société considère que son savoir-faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement.

Néanmoins, la société ne peut garantir le succès commercial des films qu'elle produit et distribue.

Ce succès est lié aux qualités artistiques et techniques du film mais aussi aux mêmes qualités des autres films concurrents sortant à la même date.

Par ailleurs, le public peut se tourner vers d'autres formes de contenus.

Le secteur de la production et de la distribution de films est un marché extrêmement concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats.

#### Risques liés à la production audiovisuelle

La rentabilité de l'activité de production de films dépend de la qualité artistique des scénarios choisis, de la popularité des acteurs et du réalisateur, ainsi que de la maîtrise du coût de fabrication et du plan de financement.

Gaumont ne décide de la mise en production d'une œuvre audiovisuelle que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des préfinancements obtenus.

Ces préfinancements correspondent à des apports en coproduction, des préventes aux chaînes de télévision, ou encore à des préventes aux distributeurs étrangers pour les films à vocation internationale.

Jusqu'à présent, les préventes aux chaînes ont constitué une part majeure des préfinancements des films. Toutefois, la diminution de la place faite aux films dans leurs grilles de programmation pourrait remettre en cause ce mode de financement. Au titre de l'exercice 2008, le taux de couverture global des films produits ou coproduits et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 54% pour des investissements totaux de K€ 61 594.

Outre les choix artistiques, Gaumont procède à des estimations financières avant de lancer la production d'un film. Les coûts de production des films, ainsi que le respect des délais, sont suivis avec rigueur, afin d'anticiper et d'éviter au mieux les dépassements des coûts de production et des charges financières afférentes.

#### Risques liés à la production de programmes d'animation audiovisuels

Gaumont a acquis la société Alphanim qui produit des programmes d'animation audiovisuels pour la télévision ainsi que des longs métrages d'animation.

Alphanim dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans ce secteur d'activité.

Chaque série d'animation fait l'objet d'un plan de financement couvrant l'intégralité de son coût et fait l'objet d'une maîtrise optimum des coûts de fabrication et des délais.



## Risques liés à la distribution vidéo

Le marché du DVD, après avoir connu de fortes années de croissance, est arrivé à maturité. On constate depuis quelques années une baisse en volume et en valeur à laquelle la piraterie n'est probablement pas étrangère.

Cette baisse en valeur s'accompagne d'une concurrence accrue sur les prix.

Ce contexte de marché difficile pourrait entraîner une détérioration à la fois des recettes et de la marge de la société sur ce support.

## Risques liés à la distribution « nouveaux médias »

Département créé en 2007, il valorise le catalogue Gaumont sur les nouveaux supports médias.

Gaumont a adapté ses activités de commercialisation des œuvres audiovisuelles aux nouvelles technologies et aux nouveaux canaux de diffusion par le développement de nouveaux modes d'exploitation des films : la Vidéo à la Demande (VoD) et le téléchargement définitif.

La commercialisation des œuvres via ces nouveaux supports est régie contractuellement.

Les risques liés à cette activité sont principalement les suivants :

### *Risque lié à la solvabilité des clients*

Les ventes sont contractées avec des partenaires adossés :

- à des Groupes qualifiés de solides : influents sur leur secteur d'activité, cotés en bourse, etc.
- à des Groupes Télévisuels ou de Télécommunications.

### *Risque de concurrence avec d'autres supports commercialisés*

Gaumont a une gestion patrimoniale de l'œuvre et s'assure que le développement d'un nouveau mode d'exploitation ne rentre pas en concurrence directe avec les autres modes de commercialisation de l'œuvre audiovisuelle sur le territoire français.

Le risque de décroissance d'un support par rapport à un autre est maîtrisé par des arbitrages financiers précis et par la synergie des équipes de ventes.

## Risques liés aux ventes télévisuelles

L'exposition du cinéma sur les chaînes hertziennes a baissé de 15% entre 2003 et 2007, concurrencée principalement par les séries américaines.

La Télévision Numérique Terrestre et les chaînes du câble et du satellite prennent cependant chaque année une part croissante dans l'exposition des œuvres du Catalogue Gaumont.

## Risques liés au piratage

Le piratage des produits audiovisuels s'est accentué avec les accès internet et le téléchargement illicite. La numérisation des œuvres de cinéma facilite la création, la circulation et le partage de copies non autorisées.

Le piratage des œuvres de l'esprit est une préoccupation majeure de Gaumont. Si les effets du téléchargement illicite ont été à ce jour moins destructeurs pour le cinéma que pour la musique, ils sont responsables de la baisse récurrente du chiffre d'affaires global de la vidéo.

Gaumont met beaucoup d'espoir dans le vote de la loi création et internet en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

A titre préventif, Gaumont utilise des techniques de marquage de ses copies et leur encodage est effectué par un laboratoire agréé.

Par ailleurs, les contrats avec les opérateurs de vidéo à la demande comportent une clause spécifique engageant la société tierce à respecter les systèmes de protection validés par Gaumont.

## Risques liés à la réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer.

Dans ce contexte, le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de soutien.

Ce fonds est essentiellement alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets.

Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles, afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles.

Les différents secteurs professionnels - production, distribution, exploitation - sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports.

Par ailleurs, le système réglementaire français impose aux chaînes de télévisions françaises d'acheter et de diffuser une part minimale de programmes en langue française. Ceci favorise la prévente des droits et le financement des films.

Si l'un des paramètres de cet environnement venait à changer, cela pourrait affecter le chiffre d'affaires.



## Risque de dépendance vis-à-vis de certains clients

Il convient de distinguer les principaux clients de Gaumont en fonction de ses activités :

### La distribution salles France

La distribution des films dans les salles de cinéma en France est assurée par le service distribution de Gaumont.

En 2008, les cinq premiers clients en termes de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé relatif à la distribution en salles sont les suivants :

Clients	% CA consolidé salles France
1. Circuit Europalaces	23,2 %
2. Circuit UGC	13,7 %
3. Circuit Raymond	8,0 %
4. Circuit Soredic	3,4 %
5. Kinépolis	2,4 %

L'ensemble des circuits « indépendants » représente 36,4% du chiffre d'affaires.

### La vente vidéo France

Gaumont Vidéo édite les films Gaumont sur supports DVD ou H.D. (Haute Définition) destinés à la vente via la grande distribution ou les circuits spécialisés, ou à la location auprès des vidéoclubs.

En 2008, les principaux circuits de distribution en termes de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vente vidéo sont les suivants :

Clients	% CA consolidé Vidéo
1. Grande distribution : Auchan, Carrefour, Leclerc,...	32,5 %
2. Spécialistes : Fnac, Virgin, ...	38,2 %

### La vidéo à la demande France

En 2008, les principaux clients de Gaumont en termes de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vidéo à la demande sont les suivants :

Clients	% CA consolidé VoD
1. Opérateurs telecom : Orange, SFR Neuf Cegetel,...	64,9 %
2. Opérateurs médias : Canal + Distribution, ...	29,6 %
3. Autres Clients : Glow Entertainment Group, Virgin France	5,3 %

### La vente de droits à l'international

En 2008, le chiffre d'affaires international du Groupe est composé de :

- 57% de ventes de droits des films récents et du catalogue chez Gaumont, tous supports confondus ;
- 34% de ventes d'œuvres d'animation réalisées par Alphanim ;
- 6% de ventes vidéo chez Gaumont Vidéo, par l'intermédiaire de distributeurs, essentiellement en Europe francophone.

Les principaux clients export d'Alphanim (UER, Europool, Jetix) représentent 25,1% du chiffre d'affaires export consolidé 2008.

Les principaux clients de Gaumont, en termes de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé sont :

Clients	% CA consolidé International Films
1. Canal Satellite Digital S.L	3,9 %
2. Freeway Entertainment	3,7 %
3. Koch Media Licensing Gmbh	2,7 %
4. Peace Arch	2,3 %
5. Tobis Film Gmbh&co	2,1 %



### La vente de droits aux télévisions

Gaumont compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision nationales.

En 2008, les principaux clients de Gaumont en termes de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé relatif aux ventes de droits aux télévisions (longs métrages hors animation) sont les suivants :

Clients	% CA consolidé Télévision France
1. Groupe Canal +	39,3 %
2. Groupe TF1	23,3 %
3. Groupe France Télévisions	11,0 %
4. Métropole TV (M6)	5,2 %
5. MultiThématiques	5,1 %

En 2008, Alphanim réalise 86,1% de son chiffre d'affaires avec le groupe France Télévisions (France 2 et France 3), ce qui représente 4,7% du chiffre d'affaires Télévision France consolidé.

### Synthèse des principaux clients du Groupe Gaumont

Pour l'exercice 2008, le poids des dix premiers clients du Groupe représente 53,4% du chiffre d'affaires consolidé :

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	(en milliers d'euro)	(en %)
1. Canal +	20 561	19,6 %
2. TF1 Films Production	6 095	5,8 %
3. TF1	6 056	5,8 %
4. France 2	4 423	4,2 %
5. Fnac	4 417	4,2 %
6. France 3	3 812	3,6 %
7. EuroPalaces	2 833	2,7 %
8. Métropole TV (M6)	2 740	2,6 %
9. MultiThématiques	2 673	2,5 %
10. Groupe Orange	2 530	2,4 %
<b>Total</b>	<b>56 140</b>	<b>53,4 %</b>

### Risques juridiques

L'industrie cinématographique est exposée à des risques judiciaires, incluant principalement les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au partage des recettes d'une œuvre.

La direction juridique de Gaumont garantit que les droits des auteurs, producteurs et autres ayant-droits sont définis contractuellement quel que soit le mode d'exploitation de l'œuvre. La quote-part des recettes et frais liée à l'exploitation de l'œuvre cinématographique et revenant à l'ayant-droit est gérée par la direction des redevances.

Toutefois, compte tenu du catalogue important de Gaumont, la société ne peut exclure des contrefaçons ou des agissements parasitaires de tiers.

Gaumont ne peut garantir pour autant :

- qu'elle obtiendrait gain de cause dans la défense de ses droits, en raison du facteur d'aléa inhérent aux procédures judiciaires, et
- que le résultat définitif d'une procédure judiciaire n'aurait pas pour conséquence une condamnation.



## Risques de marché

### Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2008, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 84 000, soit un taux d'utilisation de 67,2%. Au 19 mars 2009, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 80 000, soit un taux d'utilisation de 64 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de K€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de K€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de K€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de K€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2008 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53
R5 : valeur d'EuroPalaces / encours maximum autorisé > ou = 1,25	1,82

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de K€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2008 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

## Risque de taux d'intérêt

### Echéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.08	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	5 819	5 819	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>5 819</b>	<b>5 819</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-109 236	-95 246	-13 990	-
Passifs financiers non exposés	-1 787	-799	-988	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>-111 023</b>	<b>-96 045</b>	<b>-14 978</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

### Instruments dérivés de taux

	31.12.08	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	58 332	14 168	44 164	-	-871
<b>Total</b>	<b>58 332</b>	<b>14 168</b>	<b>44 164</b>	<b>-</b>	<b>-871</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.



## Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	5 819	-	5 819
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	-109 236	-1 787	-111 023
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>-103 417</b>	<b>-1 787</b>	<b>-105 204</b>
"Couverture"	-33 332	33 332	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-33 332</b>	<b>-70 085</b>	<b>-1 787</b>	<b>-105 204</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	-701	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2008, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 33 332 et à taux variable à hauteur de K€ 70 085.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 701 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 11,5% pour l'ensemble de l'exercice 2008.

## Risque de change

Gaumont se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

### Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	GBP	USD	JPY	CHF	ZAR	Total
Actifs	7	100	116	5 316	5	79	719	6 342
Passifs	-	-30	-	-215	-	-	-	-245
Hors bilan	-	-162	-	-2 012	-	-	-	-2 174
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7</b>	<b>-92</b>	<b>116</b>	<b>3 089</b>	<b>5</b>	<b>79</b>	<b>719</b>	<b>3 923</b>
"Couverture"	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>7</b>	<b>-92</b>	<b>116</b>	<b>3 089</b>	<b>5</b>	<b>79</b>	<b>719</b>	<b>3 923</b>
Sensibilité	-	1	-1	-31	-	-1	-7	-39

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture) est de K€ 3 923. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 39.

Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 4 052 soit 3,9% du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	4	221	347	3 361	22	60	20	17	4 052

## Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.08	En cours	Retard					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
<b>A - d'un an :</b>								
Créances clients nettes	35 923	31 952	766	704	770	1 233	289	209
Autres actifs courants	23 810	23 810	-	-	-	-	-	-
<b>A + d'un an :</b>								
Autres actifs courants	1 616	1 616	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs courants</b>	<b>61 349</b>	<b>57 378</b>	<b>766</b>	<b>704</b>	<b>770</b>	<b>1 233</b>	<b>289</b>	<b>209</b>

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

## Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant



## Risques de dépendance éventuelle de la Société

A l'exception des risques présentés auparavant, Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe. Gaumont n'est pas exposée non plus à un risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

## Risques industriels et liés à l'environnement

Gaumont, de par ses activités, n'est pas exposée à des risques industriels et environnementaux.

## Assurances et couvertures des risques

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux ...).

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

A l'exception de certains films produits à l'étranger, Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite "garantie de bonne fin" qui permet à une société de production de se garantir des dépassements de budget, dans la mesure où ces assurances très coûteuses ont une effectivité aléatoire, eu égard aux difficultés rencontrées dans leur mise en jeu.

La Société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion, ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

### Assurance multirisque professionnelle

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, tempêtes, grèves, émeutes, attentats, mouvements populaires, terrorisme et sabotage : couverture de K€ 66 114 ;
- Vol contenu (sauf valeurs), bris de machines : couverture de K€ 1 100 ;
- Perte d'usage des locaux : couverture pendant deux ans ;
- Frais supplémentaires de gestion en cas de sinistre : couverture de K€ 2 789 ;
- Recours voisins et tiers : couverture de K€ 7 535 ;
- Pertes indirectes : couverture égale à 10% de l'indemnité pour dommages matériels.

### Assurance responsabilité civile exploitation

Tous dommages confondus : couverture de K€ 4 575 par sinistre, sauf :

- Atteinte à l'environnement : couverture de K€ 762 ;
- Faute inexcusable de l'employeur : couverture de K€ 300 ;
- Dommages aux biens confiés : couverture de K€ 762 ;
- Pertes financières des tiers : couverture de K€ 305 ;
- Autres dommages matériels et immatériels consécutifs : couverture de K€ 762.

### Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Couverture de K€ 10 000.

### Principales primes et franchises

<i>(en milliers d'euro)</i>		31.12.08	31.12.07	31.12.06
Multirisque professionnelle	Prime	67	65	65
	Franchise	6	5	5
Responsabilité civile exploitation	Prime	6	7	7
	Franchise	8	7	7



## Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité de Gaumont n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

### Effectifs

Au 31 décembre 2008, Gaumont et ses filiales employaient 169 salariés, dont 152 en contrat à durée indéterminée et 17 en contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont restés stables.

En 2008, Gaumont, Gaumont Pathé Archives, Arkeion et Alphanim ont accueilli 42 stagiaires d'écoles ou d'universités pour des durées allant d'une semaine à six mois.

### Ventilation des effectifs par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Société	31.12.08			31.12.07			31.12.06		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Alphanim	15	-	6	14	-	7	-	-	-
Arkeion Films	2	1	2	2	1	1	-	-	-
Editions La Marguerite	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Gaumont	61	34	25	56	32	28	46	26	24
Gaumont Vidéo	3	1	-	5	2	-	5	2	-
Gaumont Pathé Archives	7	6	5	7	6	6	7	6	5
Prestations et Services	-	1	-	1	-	-	2	-	-
<b>Total effectifs par catégorie</b>	<b>88</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>86</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>34</b>	<b>29</b>
<b>Total effectifs Groupe</b>		<b>169</b>			<b>169</b>			<b>123</b>	



## Age et Ancienneté

Malgré les mouvements intervenus dans la structure des effectifs au cours de l'année, l'âge moyen est resté stable à 40,35 ans en 2008, contre 40,13 ans en 2007. L'ancienneté moyenne a légèrement augmenté passant à 10,76 ans en 2008 contre 10,34 ans en 2007.

## Emplois induits

Au-delà des 169 personnes directement employées, Gaumont et ses filiales ont contribué en 2008 à l'emploi de 112 personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

## Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2008, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à € 8 934 210.

Les salariés de Gaumont et Gaumont Vidéo bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été renégocié en juin 2006 portant sur les années 2006, 2007 et 2008. Les sommes distribuées représentent 1% du résultat consolidé avant impôts de Gaumont.

Un avenant a été signé le 17 mars 2008, pour inclure les Sociétés Arkéion, Editions La Marguerite et Prestations & Services.

La répartition de l'intéressement est effectuée de façon égalitaire entre les salariés bénéficiaires.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée Générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir doubler dans la limite de € 2 300. Cette contribution complémentaire est appelée "abondement".

Eu égard aux résultats de l'année 2007, il n'a pas été versé d'intéressement en 2008.

Les salariés d'Alphanim, quant à eux ne bénéficient d'aucun accord d'intéressement et ne perçoivent pas de participation.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25% de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au Plan d'Epargne d'Entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit "abondement" plafonné à € 1 829,39.

En 2008, 19 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du Plan d'Epargne représentent € 16 350 et le total des abondements versés par la société s'est élevé à € 30 596.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996 est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal. Il n'y a eu aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2008.

## Formation

L'effort de formation a augmenté en 2008, avec 1 601 heures de cours suivies par 50 stagiaires, principalement dans les domaines linguistique, informatique et financier.

Le budget correspondant est en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente.

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, 19 stagiaires ont suivi 479 heures de formation.

## Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à € 122 781, auquel s'ajoute, pour Gaumont, le coût du restaurant "inter entreprise" de € 13 067.

## Hygiène et Sécurité : concerne les locaux de Gaumont sis à Neuilly/seine

Le CHSCT s'est réuni les 2 avril, 2 juillet, 24 septembre et 17 décembre 2008.

Un exercice d'évacuation de l'immeuble a eu lieu le 4 novembre 2008.

9 salariés de Gaumont ont suivi le recyclage annuel de la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail.

A l'automne, la vaccination contre la grippe a été proposée aux salariés désireux d'en bénéficier. 28 salariés se sont fait vacciner.

## Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de Gaumont SA du 7 mai 2008 a fait procéder le 15 mai 2008 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,06	104 520	35 175 ---	58 390	10 955
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,71	168 885	74 399	72 363	22 123
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,76	165 919	90 271	37 928	37 720
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,68	197 799	17 093	(1) 2 011	178 695
<b>Total</b>		<b>742 050</b>		<b>881 154</b>	<b>250 469</b>	<b>381 192</b>	<b>249 493</b>
<b>Capital au 31 décembre 2008 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,63%</b>	<b>5,86%</b>	<b>8,92%</b>	<b>5,84%</b>

(1) Exercice anticipé d'options.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2008, concernant les mandataires sociaux ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale.



Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée Générale	03.12.87	03.12.87	27.05.91	02.06.94	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	03.12.87 <sup>(1)</sup>	23.12.88 <sup>(1)</sup>	18.02.93 <sup>(1)</sup>	16.02.95 <sup>(1)</sup>	15.02.96 <sup>(1)</sup>	12.03.98 <sup>(1)</sup>	09.04.02 <sup>(1)</sup>	28.02.05 <sup>(2)</sup>
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	104 520	168 885	165 919	197 799
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.08	20 368	13 163	-	-	35 175	74 399	90 271	17 093
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.08	76 773	3 726	100 001	30 000	58 390	72 363	37 928 <sup>(3)</sup>	2 011
Nombre d'options restant en circulation au 31.12.08	-	-	-	-	10 955	22 123	37 720	178 695
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (dans sa composition actuelle)	-	-	-	-	1 005	2 011	3 016	60 302
■ Sidonie Dumas	-	-	-	-	1 005	2 011	3 016	30 151
■ Christophe Riandee	-	-	-	-	-	-	-	30 151
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-	-	9 950	20 112	25 065	64 334
Point de départ d'exercice des options	03.12.87	23.12.88	18.02.98	16.02.00	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	02.12.02	22.12.03	17.02.43	15.02.45	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice (en euro)	€ 21,78	€ 32,62	€ 21,78	€ 38,11	€ 50,06	€ 63,71	€ 47,76	€ 63,68

(1) Conseil d'Administration.

(2) Directoire.

(3) Exercice anticipé d'options.

(4) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).



## Informations concernant les mandataires sociaux

### Liste des fonctions et mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2008

#### Directoire

##### Sidonie Dumas

41 ans

*Adresse professionnelle :*  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

##### *Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Présidente du Directoire** depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 27 avril 2006, puis le 7 mai 2008, pour une durée de deux ans

##### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

**Représentante légale** de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo

**Représentante légale** de Gaumont, Présidente de Gaumont Musiques

**Représentante légale** de Gaumont, Liquidateur de Gaumont Musique (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008)

**Représentante permanente** de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

**Gérante** de Gaumont International, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup, Prestations et Services, SCI Forest, Alphanim Musique

**Membre du Comité de Direction** de Gaumont Pathé Archives

**Présidente du Conseil d'Administration** d'Alphanim.

**Présidente du Conseil d'Administration et Directeur général** d'Autrement Productions (du 7 janvier 2008 au 29 mai 2008)

**Présidente** d'Alphanim Digital

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

Néant

##### Christophe Riandee

40 ans

*Adresse professionnelle :*  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

##### *Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Directoire**, ayant le titre de Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006, puis le 7 mai 2008 pour une durée de deux ans

##### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

**Représentant permanent** de Gaumont, Gérant de Gaumont Vidéo

**Représentant permanent** de Les Films du Loup, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

**Membre du Comité de Direction** de Gaumont Pathé Archives

**Vice-Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)

**Administrateur** d'Alphanim

**Représentant légal** de Gaumont, administrateur de Autrement Productions (du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 29 mai 2008)

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

Néant



## Conseil de Surveillance

### Nicolas Seydoux

69 ans

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Président du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

**Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)

**Administrateur** de Gaumont Ltda (Brésil)

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** d'Arte France

**Administrateur** de la Société Civile du Val Richer et de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

**Président** de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

**Président** de l'Association Forum d'Avignon

**Administrateur** de la Cinémathèque Française

### Marie Seydoux

67 ans

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Vice-Présidente du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

Néant

### Thierry Dassault

51 ans

Adresse professionnelle :  
9, rond-point des Champs-Élysées  
Marcel Dassault  
75008 PARIS  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Président et membre du conseil d'administration** de Keynectis

**Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)

**Membre du Conseil de Surveillance** du Groupe Industriel Marcel Dassault et de la Société du Journal des Finances

**Représentant permanent** de SC TDH au Conseil de Halys

### Antoine Gallimard

61 ans

Adresse professionnelle :  
5, rue Sébastien Bottin  
75007 PARIS  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Administrateur** du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF

**Président** de Gallimard Jeunesse

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au conseil de P.O.L. Editeur et de Madrigall au conseil des Editions de la table ronde et de Mercure de France



**Michel Seydoux**

61 ans

*Adresse professionnelle :*  
Groupe MSI  
19, rue de la Trémoille  
75008 PARIS  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Président** de MSI et Citadelle Invest

**Président du Conseil d'Administration** de LOSC Lille Métropole et Socle

**Membre du Conseil de Direction** de Pathé

**Membre du Comité de Direction** de Gaya Rive Gauche et Lepapivore

**Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI (depuis le 15 avril 2008) et groupement Forestier les Cabrettes (depuis le 23 mai 2008)

**Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication et associé, Gérant de MSEB et Cie

**Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle

**Bertrand Siguier**

67 ans

*Adresse professionnelle :*  
191, Rue de l'Université  
75007 PARIS  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Membre du Directoire** de Publicis Groupe (jusqu'en mars 2008)

**Président-Directeur Général** de Multi Market Service France (fin courant 2008)

**Administrateur** de Publicis Technology SA fin courant 2008), Gantois SA (fin courant 2008) et HM Editions

**Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin courant 2008)

**Deputy Chairman** d'iSe International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin courant 2008)

**Directeur** de Beacon Communications (Japon), Capital Advertising (Inde), Saatchi & Saatchi (Corée) et Publicis Yorum (Turquie)



**Pénélope Tavernier**

42 ans

Adresse professionnelle :  
Chemin de Haute Brise 1A  
1012 LAUSANNE  
Suisse

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse)

**Administrateur** de UMA Food and Beverages

**Marc Tessier**

62 ans

Adresse professionnelle :  
27, rue d'Orléans  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Président** d'Ensemble TV (SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)

**Conseiller** auprès de la Présidence de J2H

**Directeur Général** de Glow Entertainment Group SA

**Censeur au Conseil d'administration** de G7 Entreprises SA

**Administrateur** de Editis, Netgem, Total VoD, Alternative Media Initiative (Canada), Digitime, l'IDATE, Mediatrix SA (Belgique)

**Jean Todt**

62 ans

Adresse professionnelle :  
Via Ascari 55/57  
41053 MARANELLO  
Italie

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

**Membre du Conseil de Surveillance** depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

**Président du Conseil d'Administration** de Ferrari West Europe

**Administrateur** de Ferrari SpA

**Président du Conseil d'Administration** de Ferrari Asia Pacific (Shangai)

**Membre du Conseil de Surveillance** de Groupe Lucien Barrière, de la Compagnie financière Saint-Honoré, (SA - groupe Compagnie financière Edmond de Rothschild), à partir du 23 juin 2008





## Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des membres du Directoire cumule un contrat de travail avec un mandat social.

Fonction	Rémunération + Jetons de présence(1)	Montants comptabilisés		Montants comptabilisés		Critère de la rémunération variable	Avantages en nature (3) (en euro)		Attribution de stock-options (en nombre d'options)						
		2008	2007	2008	2007		2008	2007	2008	2007					
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire	Fixe	100 000	100 000	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent								
		Variable	-	37 869	407 548	-									
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>100 000</b>	<b>137 869</b>	<b>507 548</b>	<b>100 000</b>									
	Directrice	Fixe	200 787	200 787	200 566	200 566									
		Variable	-	-	-	-									
<b>Sous-total</b>		<b>200 787</b>	<b>200 787</b>	<b>200 566</b>	<b>200 566</b>	-	-	-	-						
<b>Total</b>		<b>300 787</b>	<b>338 656</b>	<b>708 114</b>	<b>300 566</b>	-	-	-	-						
Franck Chorot (5)	Membre du Directoire	Fixe	-	-	2 308	2 308	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent								
		Variable	-	-	407 548	-									
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>409 856</b>	<b>2 308</b>									
	Directeur	Fixe	-	-	20 769	20 769									
		Variable	-	-	-	-									
	Producteur	Fixe	-	-	462 723	462 723									
		Variable	-	-	-	-									
	<b>Sous-total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>483 492</b>	<b>483 492</b>						-	489	5 382	-
	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>893 348</b>	<b>485 800</b>						-	5 871	-	-
	Christophe Riandee	Membre du Directoire	Fixe	100 000	100 000	100 000						100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent		
Variable			-	37 869	407 548	-									
<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>100 000</b>	<b>137 869</b>	<b>507 548</b>	<b>100 000</b>										
Directeur		Fixe	200 774	200 774	200 452	200 452									
		Variable	-	-	-	-									
<b>Sous-total</b>		<b>200 774</b>	<b>200 774</b>	<b>200 452</b>	<b>200 452</b>	4 428	4 428	-	-						
<b>Total</b>		<b>300 774</b>	<b>338 643</b>	<b>708 000</b>	<b>300 452</b>	4 428	4 428	-	-						



En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente perçoivent des rémunérations.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Fonction au sein du Conseil de Surveillance	Rémunération + Jetons de présence <sup>(1)</sup>	Montant versés <sup>(2)</sup> (en euro)		Montant comptabilisés (en euro)		Critère de la rémunération variable
		2008		2007		
Nicolas Seydoux	Président	Fixe	450 000	450 000	450 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent
		Variable	0	75 738	815 096	
		Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	
	<b>Total</b>		<b>466 000</b>	<b>545 738</b>	<b>1 285 096</b>	
Marie Seydoux	Vice-Présidente	Fixe	50 000	50 000	50 000	
		Variable	-	-	-	
		Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	
	<b>Total</b>		<b>66 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	
Thierry Dassault	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Antoine Gallimard	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Michel Seydoux	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Bertrand Siguier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Pénélope Tavernier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Marc Tessier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
Jean Todt	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	16 000	20 000	20 000	20 000
<b>Total jetons de présence</b>			<b>144 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(4) Jetons de présence alloués au titre d'un exercice de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés au cours de l'exercice suivant.

(5) Membre qui a demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007 pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a alloué, au Président du Conseil de Surveillance et à chacun des membres du Directoire, une rémunération variable correspondant à un pourcentage du résultat consolidé part du groupe avant impôts et éléments exceptionnels.

### Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés de Gaumont, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière.

Le montant global des engagements de retraite provisionné dans les comptes au 31 décembre 2008 au bénéfice des membres du Directoire s'élève à € 100 858 contre € 81 702 au 31 décembre 2007.

### Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.



## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société (*en euro*) au titre des cinq derniers exercices.

Nature des indications	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	34 172 128	34 159 336	33 982 408	33 774 376	33 054 376
b) Nombre d'actions émises	4 271 516	4 269 917	4 247 801	4 221 797	4 131 797
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	79 045 142	59 613 551	101 738 417	65 186 628	72 358 645
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	48 848 627	34 649 150	74 241 429	61 128 980	43 433 783
c) Impôts sur les bénéfices	929 944	1 880 227	2 106 976	2 734 020	2 160 345
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-21 967 156	-17 867 822	15 959 107	2 350 356	-22 909 626
f) Montant des bénéfices distribués	1 280 975	4 247 801	2 533 078	2 479 078	1 236 239
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	11,65	8,56	17,97	15,13	11,03
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-5,14	-4,18	3,76	0,56	-5,54
c) Dividende net versé à chaque action	0,30	1,00	0,60	0,60	0,30
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	119	107	91	87	86
b) Montant de la masse salariale	7 555 563	6 596 659	8 138 447	6 279 540	8 157 334
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc..)	2 961 278	2 428 147	2 521 391	2 207 808	2 329 406

Le Directoire remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Œuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

Le Directoire





## Informations des actionnaires

Calendrier de l'information financière en 2009	54
Documents accessibles au public	55
Dividendes	57



## 3 Calendrier de l'information financière en 2009

### Publication des chiffres d'affaires

**13 février** : Chiffre d'affaires annuel 2008 et du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés.

**30 avril** : Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés.

**28 juillet** : Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés.

**30 octobre** : Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés.

### Publication des comptes

**25 mai** : Comptes annuels 2008 définitifs société mère et consolidés.

**28 juillet** : Comptes semestriels 2009 consolidés.

### Assemblée Générale des actionnaires

**10 avril** : Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.



## Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public, dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information réglementée est accessible sur le site : [www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm](http://www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm).

### Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont, au cours des douze derniers mois (du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 31 mars 2009), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

#### 1. Informations disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr))

Date	Information
26.03.09	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09 Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09
23.03.09	Déclaration d'opérations sur titres par un dirigeant de Gaumont
06.03.09	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09
05.03.09	Résultats annuels 2008 consolidés
18.02.09	Bilan du contrat de liquidité au 31.12.08
13.02.09	Chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés

Date	Information
15.01.09	Déclaration du nombre total de droits de vote (décembre 2008)
07.01.09	Communiqué acquisition de Léonis Productions
15.12.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (novembre 2008)
27.11.08	Communiqué sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
14.11.08	Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés
06.11.08	Communiqué sur le contrat de liquidité Gaumont
15.10.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (septembre 2008)
06.10.08	Rapport financier semestriel 2008
15.08.08	Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés
07.08.08	Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
06.08.08	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 2008 Rapport financier semestriel 2008
29.07.08	Bilan du contrat de liquidité au 30.06.08 Résultats semestriels 2008 consolidés
15.07.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (juin 2008)
15.05.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (avril 2008)
14.05.08	Synthèse des votes de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 Chiffres d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés
30.04.08	Document de référence 2007
21.04.08	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
15.04.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2008) Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
02.04.08	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
21.03.08	Engagement collectif de conservation de titres
20.03.08	Résultats annuels 2007 société mère et consolidés



## 2. Publicité financière

Date	Information Support	Support
09.03.09	Résultats annuels 2008 consolidés	Les Echos
06.03.09	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09	Les Echos
29.07.08	Résultats semestriels 2008 consolidés	Les Echos
21.04.08	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
15.04.08	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
09.04.08	Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
20.03.08	Résultats annuels 2007 société mère et consolidés	Les Echos

## 3. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site Internet (balo.journal-officiel.gouv.fr) et aux Petites Affiches

Date	Information
26.03.09	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09 (Petites Affiches n°61)
06.03.09	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10.04.09 (Balo n°28)
13.01.09	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 1er janvier au 31 décembre 2008 (Petites Affiches n°9)
15.08.08	Chiffres d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008 société mère et comptes consolidés (Balo n°99)
21.05.08	Comptes annuels 2007 définitifs société mère et consolidés et décision d'affectation du résultat (Balo n°62) Nombre total des droits de vote au 30.04.08 (Balo n°62)
15.05.08	Modifications statutaires suite Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 (Petites Affiches n°98) Renouvellement du Directoire suite Conseil de Surveillance du 07.05.08 (Petites Affiches n°98)
14.05.08	Chiffres d'affaires du 1er trimestre 2008 société mère et comptes consolidés (Balo n°59)
21.04.08	Comptes annuels 2007 provisoires société mère et consolidés et projet d'affectation du résultat (Balo n°48) Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 (Petites Affiches n°80)
02.04.08	Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 (Balo n°40)
21.03.08	Engagement collectif de conservation de titres (Balo n°35)

## 4. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Date	Information
19.01.09	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 01.01.08 au 31.12.08 (PV du Directoire du 05.01.09)
27.05.08	Comptes annuels 2007 société mère et consolidés et rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08)
16.05.08	Renouvellement des membres du Directoire (extrait PV du Conseil de Surveillance du 07.05.08) Statuts à jour (extrait PV de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08)

## 5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées Générales

Information
Rapports du Directoire
Observations du Conseil de Surveillance
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
Texte des projets de résolutions
Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices
Comptes annuels sociaux et annexe
Comptes annuels consolidés et annexe
Rapports des Commissaires aux comptes
Fiches des membres du Conseil de Surveillance
Fiches des membres du Directoire
Liste des actionnaires nominatifs





# Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 10 avril 2009 un dividende de € 0,30 par action.

Le détachement du coupon et la mise en paiement du dividende auraient lieu respectivement les 14 avril 2009 et 17 avril 2009, en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à € 1 281 454,80 contre € 1 280 975,10 en 2008.

## Evolution du dividende

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
<b>2008</b>	<b>4 271 516</b>	<b>(1) 0,30</b>	<b>-</b>	<b>(1) 0,30</b>

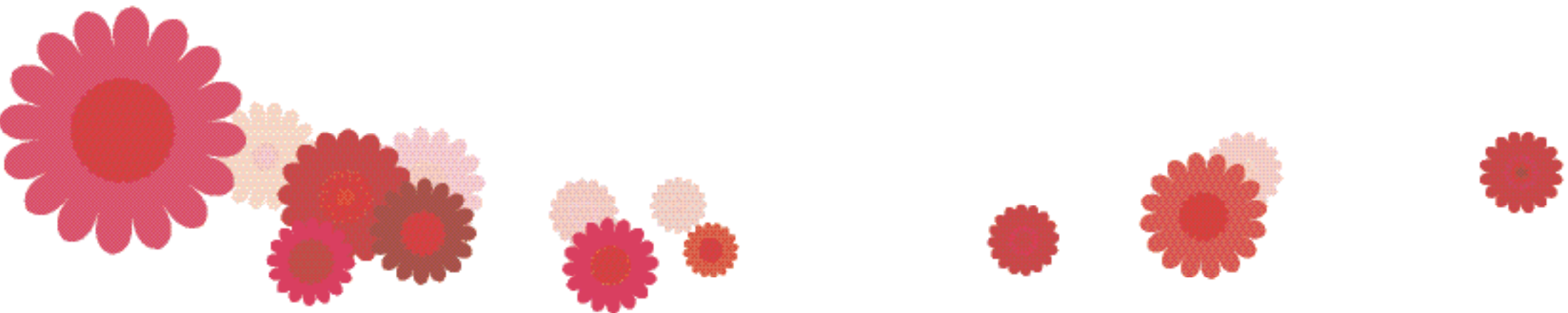
(1) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009.


## Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la société, sa situation financière et la pratique du marché.

## Délai de prescription des dividendes

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi (article 2277 du Code civil). Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.





# 4 Comptes consolidés

<b>Bilan consolidé</b>	<b>60</b>
<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>62</b>
<b>Variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>63</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>64</b>
<b>Annexe aux comptes consolidés</b>	<b>65</b>
Le groupe Gaumont	p. 65
Principes et méthodes comptables	p. 67
Notes sur le bilan consolidé	p. 77
Notes sur le compte de résultat consolidé	p. 88
Notes sur le tableau des flux de trésorerie	p. 95
Autres informations	p. 99
<b>Rapport des Commissaires aux comptes</b>	<b>113</b>



## Bilan consolidé - Actif

<i>Actif (en milliers d'euro)</i>	<i>Note</i>	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Ecarts d'acquisition nets	3.1	16 579	15 608	-
Films et droits audiovisuels nets	3.2	107 010	120 892	81 231
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	850	950	551
Immobilisations corporelles nettes	3.4	34 972	35 726	34 944
Mises en équivalence	3.5	170 675	158 959	147 155
Autres actifs financiers nets	3.6	533	3 548	881
Actifs d'impôts non courants	4.8.3	2 886	2 768	1 056
<b>Actifs non-courants</b>		<b>333 505</b>	<b>338 451</b>	<b>265 818</b>
Stocks	3.7	271	-	-
Créances clients nettes	3.8	35 923	39 671	41 170
Actifs d'impôts courants	3.8	2 420	2 969	2 286
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.8	23 006	28 346	29 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	5 819	3 723	4 377
<b>Actifs courants</b>		<b>67 439</b>	<b>74 709</b>	<b>77 384</b>
<b>Total Actif</b>		<b>400 944</b>	<b>413 160</b>	<b>343 202</b>

## Bilan consolidé - Passif

<i>Passif (en milliers d'euro)</i>	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Capital		34 172	34 159	33 982
Réserves et résultat (part du Groupe)		173 439	171 490	181 230
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>207 611</b>	<b>205 649</b>	<b>215 212</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>2 869</b>	<b>2 810</b>	<b>2 826</b>
<i>Capitaux propres</i>	3.10	210 480	208 459	218 038
Provisions non courantes	3.11	1 789	1 781	1 536
Passifs d'impôts non courants	4.8.3	3 235	2 961	2 761
Dettes financières à plus d'un an	3.12	14 979	19 722	-
Autres dettes non courantes	3.13	1 654	1 732	1 663
<i>Passifs non courants</i>		21 657	26 196	5 960
Provisions courantes	3.11	2 155	3 115	3 493
Dettes financières à moins d'un an	3.12	96 044	103 734	41 886
Fournisseurs	3.13	17 694	22 910	25 628
Passifs d'impôts courants	3.13	53	-	111
Autres dettes	3.13	52 861	48 746	48 086
<i>Passifs courants</i>		168 807	178 505	119 204
<b>Total Passif</b>		<b>400 944</b>	<b>413 160</b>	<b>343 202</b>



# Compte de résultat consolidé

4

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1.1	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>	<b>131 140</b>
Achats	4.3	-2 929	-2 300	-931
Charges de personnel	4.2	-21 612	-13 842	-16 015
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	-18 967	-30 197	-54 321
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	-68 465	-48 306	-52 079
<b>Résultat opérationnel courant</b>	4.1.2	<b>-6 910</b>	<b>-21 754</b>	<b>7 794</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	247	-253	-609
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-6 663</b>	<b>-22 007</b>	<b>7 185</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		35	203	239
Coût de l'endettement financier brut		-6 157	-3 105	-1 293
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-6 122</b>	<b>-2 902</b>	<b>-1 054</b>
Autres produits et charges financiers	4.6	2 575	3 907	1 853
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.7	12 127	12 200	10 206
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 917</b>	<b>-8 802</b>	<b>18 190</b>
Impôts	4.8	374	1 901	7 425
<b>Résultat net</b>		<b>2 291</b>	<b>-6 901</b>	<b>25 615</b>
Dont part des minoritaires		195	153	181
Dont part du Groupe		2 096	-7 054	25 434
<b>Résultat net (part du Groupe) par action</b>				
- Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 270 834	4 263 649	4 235 701
- En euro par action		0,49	-1,65	6,00
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action</b>				
- Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 481 857	4 479 719	4 249 779
- En euro par action		0,47	-1,57	5,98

# Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euro)	Part du Groupe						Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres <sup>(2)</sup>	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>33 982</b>	<b>25 846</b>	<b>131 338</b>	<b>24 046</b>	<b>215 212</b>	<b>2 826</b>	<b>218 038</b>
Variation de la réserve de conversion				-231	-231		-231
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-231	-231	-	-231
Résultat net de la période			-7 054		-7 054	153	-6 901
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-7 054</b>	<b>-231</b>	<b>-7 285</b>	<b>153</b>	<b>-7 132</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	177	926			1 103		1 103
Paiements fondés sur des actions		895			895		895
Dividendes			-4 248		-4 248	-169	-4 417
Autres			-28		-28		-28
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>177</b>	<b>1 821</b>	<b>-4 276</b>	<b>-</b>	<b>-2 278</b>	<b>-169</b>	<b>-2 447</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>34 159</b>	<b>27 667</b>	<b>120 008</b>	<b>23 815</b>	<b>205 649</b>	<b>2 810</b>	<b>208 459</b>
Variation de la réserve de conversion				127	127		127
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	127	127		127
Résultat net de la période			2 096		2 096	195	2 291
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 096</b>	<b>127</b>	<b>2 223</b>	<b>195</b>	<b>2 418</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	13	64			77		77
Paiements fondés sur des actions			947		947		947
Dividendes			-1 281		-1 281	-136	-1 417
Autres				-4	-4		-4
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>13</b>	<b>64</b>	<b>-334</b>	<b>-4</b>	<b>-261</b>	<b>-136</b>	<b>-397</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>34 172</b>	<b>27 731</b>	<b>121 770</b>	<b>23 938</b>	<b>207 611</b>	<b>2 869</b>	<b>210 480</b>

Variations des intérêts minoritaires (en milliers d'euro)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>2 645</b>	<b>181</b>	<b>2 826</b>
Affectation du résultat de la période précédente	181	-181	-
Résultat net de la période		153	153
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>181</b>	<b>-28</b>	<b>153</b>
Dividendes	-169		-169
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-169</b>	<b>-</b>	<b>-169</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>2 657</b>	<b>153</b>	<b>2 810</b>
Affectation du résultat de la période précédente	153	-153	-
Résultat net de la période		195	195
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>153</b>	<b>42</b>	<b>195</b>
Dividendes	-136		-136
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-136</b>	<b>-</b>	<b>-136</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>2 674</b>	<b>195</b>	<b>2 869</b>

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Résultats enregistrés directement en capitaux propres incluant les réévaluations sur immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et IAS 38) et les variations d'écarts de conversion.

(3) Exercices d'options de souscription d'actions.



## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		2 291	-6 901	25 615
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	68 060	49 772	53 412
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		-	-	544
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.13	744	181	-49
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		947	895	978
Résultat net des cessions d'immobilisations		-229	-185	8 297
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-12 127	-12 200	-10 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	342	422	508
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>60 028</b>	<b>31 984</b>	<b>79 099</b>
Coût de l'endettement financier net		6 122	2 902	1 054
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		-375	-1 901	-7 425
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>65 775</b>	<b>32 985</b>	<b>72 728</b>
Impôts versés		-427	-722	-387
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	9 308	2 234	-12 714
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>74 656</b>	<b>34 497</b>	<b>59 627</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		635	1 141	171
Acquisitions d'immobilisations	5.4	-51 823	-78 438	-54 629
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	-1 032	-1 352	3 017
Incidence des variations de périmètre	5.6	-376	-28 867	-
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-52 596</b>	<b>-107 516</b>	<b>-51 441</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentation de capital de Gaumont SA		76	1 103	1 289
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA		-1 281	-4 248	-2 533
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		-136	-169	-
Variation des dettes financières		-10 702	73 354	-6 853
Intérêts payés		-6 122	-2 902	-1 054
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-18 165</b>	<b>67 138</b>	<b>-9 151</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>		<b>105</b>	<b>-185</b>	<b>-171</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>4 000</b>	<b>-6 066</b>	<b>-1 136</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 723	4 377	4 962
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-6 417	-1 005	-454
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>-2 694</b>	<b>3 372</b>	<b>4 508</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		5 819	3 723	4 377
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-4 513	-6 417	-1 005
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>1 306</b>	<b>-2 694</b>	<b>3 372</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>4 000</b>	<b>-6 066</b>	<b>-1 136</b>



# Annexe aux comptes consolidés

## 1. Le Groupe Gaumont

### 1.1. Activités du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activités principales la production, la distribution de films cinématographiques, l'exploitation de droits et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

Depuis le 21 décembre 2007, Gaumont est également présente dans le domaine de la production de films et séries d'animation grâce à l'acquisition de la société Alphanim.

### 1.2. Périmètre de consolidation

#### 1.2.1. Evolution du périmètre de consolidation

Le 14 décembre 2007, Gaumont a acquis 100 % des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865 décaissé durant l'exercice 2007. Cette somme a été séquestrée sur un compte "Carpa" et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le financement de cette acquisition s'est fait par l'utilisation de la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

La date de première consolidation a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de la prise de contrôle.

Par ailleurs, la société Autrement Productions a été dissoute le 1<sup>er</sup> juillet 2008, avec transmission universelle de son patrimoine à son associé unique Gaumont.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se présente comme suit (*en milliers d'euros*) :

Prix d'acquisition des titres	2 865
Frais accessoires à l'acquisition	-
<b>Coût d'acquisition (A)</b>	<b>2 865</b>
Actifs non courants	1 192
Actifs courants	225
<i>Total de l'actif (B)</i>	<i>1 417</i>
Passifs non courants	-
Passifs courants	-521
<i>Total du passif (C)</i>	<i>-521</i>
<b>Situation nette acquise avant ajustements de juste valeur (D=B+C)</b>	<b>896</b>
Ajustement des films à la juste valeur	3 125
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-1 042
Soutien financier à la production du Centre National de la Cinématographie	104
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-35
Impôts différés passifs sur avances du Centre National de la Cinématographie	-277
Reconnaissance d'impôts différés sur pertes fiscales reportables non reconnus	41
<b>Total des ajustements de juste valeur (E)</b>	<b>1 916</b>
<b>Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (F=D+E)</b>	<b>2 812</b>
<b>Ecart d'acquisition (G=A-F)</b>	<b>53</b>

La société Alphanim et ses filiales, acquises fin décembre 2007, ont contribué pour K€ 10 452 dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2008. L'allocation définitive du prix d'acquisition est détaillée en note 3.1.



## 1.2.2. Evolution du périmètre de consolidation

I.G. : Intégration Globale  
M.E.Q. : Mise en Equivalence

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société-mère</b>					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00	Sté-mère	I.G.
<b>Sociétés françaises</b>					
<b>Production Cinéma et Télévision</b>					
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Autrement Productions SA <sup>(1)</sup>	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	592 060 529	100,00	100,00	I.G.
Gaumont International SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Prestations et Services SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100,00	100,00	I.G.
<b>Distribution</b>					
Arkeion Films SAS	10-12, rue de Chartres, 92200 Neuilly/Seine	382 651 123	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(2)</sup>	5, rue du Colisée, 75008 Paris	477 485 569	50,00	50,00	M.E.Q.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
<b>Exploitation</b>					
EuroPalaces SAS	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
<b>Musique</b>					
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Editions La Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Musiques SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	494 535 255	100,00	100,00	I.G.
<b>Archives</b>					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
<b>Multimédia</b>					
Alphanim Digital SAS	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	431 232 099	100,00	100,00	I.G.
<b>Immobilier</b>					
Forest SCI	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
<b>Sociétés étrangères</b>					
<b>Etats-Unis</b>					
Gaumont Inc.	520 West 43 <sup>rd</sup> Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions à Gaumont SA le 1<sup>er</sup> juillet 2008.  
(2) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition aux IFRS :
  - évaluation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de certains terrains et constructions ;
  - non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
  - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
  - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002 ;
  - reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatifs à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 février 2009 et examinés par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2009. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009.

### 2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des amendements des normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers ;
- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupes.

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas eu d'effet sur les comptes.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 est sans incidence sur les comptes de Gaumont :

- IFRIC 12 - Accords de concession de services publics ;
- IFRIC 14 - IAS 19 le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimales et leur interaction.

### 2.3. Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2008 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le groupe Gaumont a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée) ;
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts ;
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle ;
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations ;
- IFRIC 14 - IAS 19 - le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.



En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) : Regroupements d'entreprises ;
- Amendements d'IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture ;
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires ;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation ;
- Amélioration des IFRSs (et notamment l'amendement de IAS 38 - Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

Gaumont estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

## 2.4. Modification des comptes au 31 décembre 2007

Les coûts de fabrication des DVD figurent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans le poste « Achats » du compte de résultat. Pour permettre la comparaison avec l'exercice précédent, ces coûts qui figuraient dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » ont été reclassés sur la ligne « Achats » pour un montant de K€ 1 736 au 31 décembre 2007.

## 2.5. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 2.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.11), l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.16) et la reconnaissance d'actifs d'impôts différés (Cf. note 2.21).

## 2.7. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

### 2.7.1. Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

## 2.7.2. Participation dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

## 2.8. Méthode de conversion des éléments en devises

### 2.8.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur bilan est converti en euro au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserve de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

### 2.8.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

## 2.9. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

### 2.10. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne douze mois suivant la date d'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie. Le Groupe considère que les unités génératrices de trésorerie sont les différentes filiales.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 3 ans,
- au delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un "taux de croissance",
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité (7,5% en 2008).



Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non courants".

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la ligne "Mises en équivalence".

## 2.11. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

### 2.11.1. Films et droits audiovisuels

#### 2.11.1.1. Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films cinématographiques et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.

#### 2.11.1.2. Séries d'animation

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé par la société.

La base amortissable prise en compte pour le calcul de l'amortissement est égale au coût de production immobilisé diminué des subventions acquises et remboursables qui sont amorties respectivement dès la première année et en fonction des remboursements futurs.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonction des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales.

A la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes part revenant à la société. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une provision pour dépréciation est comptabilisé.

Parallèlement, le respect de l'amortissement fiscal minimum (c'est-à-dire amortissement linéaire cumulé sur trois ans) est vérifié à la clôture de chaque exercice. La différence éventuelle entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal est comptabilisée en amortissements dérogatoires dans les comptes sociaux. Ils sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

#### 2.11.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", ces frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice.

#### 2.11.3. En-cours de production

##### 2.11.3.1. Films cinématographiques

Les en-cours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

##### 2.11.3.2. Séries d'animation

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations en cours" à "Immobilisations terminées" est la livraison et l'acceptation de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

#### 2.11.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis entre un et trois ans.

Figurent également dans cette rubrique les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75% la première année et 25% la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.



### 2.11.5. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8<sup>ème</sup>) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8<sup>ème</sup>).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)	
■ Constructions <sup>(1)</sup>	25 à 40 ans
■ Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
■ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

### 2.12. Mises en équivalence

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence (Cf. note 2.10).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

### 2.13. Autres actifs financiers

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :  
Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.
- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements : leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.



## 2.14. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

## 2.15. Stocks

Les stocks de DVD sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée, qui correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## 2.16. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## 2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

## 2.18. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.19. Provisions non courantes

### 2.19.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture.



La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice et des gains et pertes actuariels générés, est constatée en "Charges de personnel".

La société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

#### 2.19.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

#### 2.20. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en "Charges de personnel" linéairement - sur la période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en "Charges de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

#### 2.21. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

#### 2.22. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

#### 2.23. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

## 2.24. Soficas

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste "Autres dettes courantes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.25. Structure du bilan consolidé

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

## 2.26. Informations sectorielles

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité et le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe Gaumont est géré en trois secteurs principaux :

- la production et l'exploitation d'œuvres cinématographiques ;
- la production de séries d'animation, depuis le 21 décembre 2007, à travers la société Alphanim ;
- l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

## 2.27. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

### 2.27.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

### 2.27.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

### 2.27.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

### 2.27.4. Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, le chiffre d'affaires fait avec la télévision France est comptabilisé sur la base des contrats signés, dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est à dire dès lors que les droits sont ouverts, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>ère</sup> exploitation en salles de l'œuvre.



#### 2.27.4.1. Préventes

Les préventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

#### 2.27.4.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

#### 2.27.5. International

Conformément à la norme IAS 18.14, le chiffre d'affaires fait à l'international est comptabilisé sur la base des contrats signés, dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est à dire dès lors que les droits sont ouverts, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>ère</sup> exploitation en salles de l'œuvre.

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

### 2.28. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

### 2.29. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

### 2.30. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée au prorata de l'amortissement économique.

### 2.31. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

Sont enregistrés dans le résultat opérationnel courant les produits et les charges liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films lorsque l'ensemble des conditions permettant de reconnaître ces produits et charges sont réunies.

### 2.32. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### 2.33. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

### 2.34. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

### 2.35. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## 3. Notes sur le bilan consolidé

### 3.1. Ecarts d'acquisition

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Alphanim	15 794	918	-	-	14 876	-
Arkeion Films	241	-	-	-	241	-
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
Autrement Productions	53	-	-	53	-	-
LGM Participations	491	-	-	-	491	-
<b>Valeur brute</b>	<b>18 394</b>	<b>918</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>17 423</b>	<b>1 815</b>
Les Films du Dauphin	-1 271	-	-	-	-1 271	-1 271
<b>Amortissements</b>	<b>-1 271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 271</b>	<b>-1 271</b>
Les Films du Dauphin	-544	-	-	-	-544	-544
<b>Provisions</b>	<b>-544</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-544</b>	<b>-544</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>16 579</b>	<b>918</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>15 608</b>	<b>-</b>

(1) Variations de périmètre.

L'évolution du marché a conduit la société à revoir la valorisation de l'écart d'acquisition d'Alphanim, ce qui se traduit dans les comptes par une baisse de la juste valeur affectée aux séries d'animation de K€ 918. Cette réallocation de l'écart d'acquisition a été menée dans les douze mois suivant la date d'acquisition de la société, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et se présente comme suit :

	31.12.08	Réallocation	31.12.07
Coût d'acquisition	25 075		25 075
Situation nette acquise	5 804		5 804
Ecart d'acquisition brut	19 271		19 271
Survaleur affectée aux séries	3 018	-1 377	4 395
Imposition différée	459	459	-
Survaleur non affectée	15 794	918	14 876



La survaleur non affectée est soumise à un test de dépréciation à chaque clôture (cf. note 2.10), dont on analyse la sensibilité. Ainsi, si l'on baisse de 1% le taux d'actualisation, la valeur recouvrable diminue de K€ 1 806. Une variation de +1% sur le taux d'actualisation entraîne quant à elle une augmentation de K€ 1 990 de la valeur recouvrable.

L'allocation définitive du prix d'acquisition d'Autrement Productions fait apparaître un écart d'acquisition de K€ 53 décrit en note 1.2.1. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la société Autrement Productions a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à son associé unique Gaumont SA.

Le suivi des valeurs des autres écarts d'acquisition n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2008.

### 3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits cinématographiques	1 444 255	40 424	-10 207	33 612	1 380 426	1 283 825
Films et droits télévisuels	9 066	1 415	-	-	7 651	7 241
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films et séries d'animation	101 076	10 266	-	4 667	86 143	-
Films cinématographiques en cours de production	450	450	-	-5 918	5 918	19 821
Séries d'animation en cours de production	2 963	2 819	-	-6 045	6 189	-
<b>Valeur brute</b>	<b>1 559 335</b>	<b>55 374</b>	<b>-10 207</b>	<b>26 316</b>	<b>1 487 852</b>	<b>1 312 412</b>
Films et droits cinématographiques	-1 349 763	-58 923	10 207	-23 709	-1 277 338	-1 217 572
Films et droits télévisuels	-8 288	-942	-	-	-7 346	-6 691
Jeux vidéo	-1 525	-	-	-	-1 525	-1 525
Films et séries d'animation	-91 933	-13 248	-	-	-78 685	-
<b>Amortissements</b>	<b>-1 451 509</b>	<b>-73 113</b>	<b>10 207</b>	<b>-23 709</b>	<b>-1 364 894</b>	<b>-1 225 788</b>
Films et droits cinématographiques	-816	-816	2 000	-	-2 000	-2 096
Films et séries d'animation	-	-	66	-	-66	-
Films cinématographiques en cours de production	-	-	-	-	-	-3 297
<b>Provisions</b>	<b>-816</b>	<b>-816</b>	<b>2 066</b>	<b>-</b>	<b>-2 066</b>	<b>-5 393</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>107 010</b>	<b>-18 555</b>	<b>2 066</b>	<b>2 607</b>	<b>120 892</b>	<b>81 231</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2008, l'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2008 et dans les films qui sortiront au cours de l'année 2009 dont le tournage est terminé.

Les films cinématographiques en cours de production au 31 décembre 2008 sont *Diamants sur ordonnance* et *Le dernier vol*.

Les films et séries d'animations en cours de production correspondent aux séries qui seront livrées aux diffuseurs au cours de l'année 2009 : *Les blagues de Toto* et *Alfred le hérisson*, à celle qui sera livrée en 2010 : *La petite géante*, et à un long métrage dont la sortie en salles est prévue en 2009 : *Le secret d'Eléonore*.

La provision constatée en 2007 sur les films cinématographiques sortis au cours de l'exercice 2008 a été reprise en totalité sur l'exercice 2008. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ces films a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 816 pour un film cinématographique sorti en salles début 2009, dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût de production.

### 3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 156	129	-17	-28	2 072	1 572
Productions musicales	2 819	38	-	45	2 736	2 227
Autres immobilisations incorporelles	480	-	-	-	480	173
Autres immobilisations incorporelles en cours	145	145	-	-43	43	-
<b>Valeur brute</b>	<b>5 598</b>	<b>310</b>	<b>-17</b>	<b>-26</b>	<b>5 331</b>	<b>3 972</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-1 765	-218	17	8	-1 572	-1 112
Productions musicales	-2 583	-174	-	-	-2 409	-2 218
Autres immobilisations incorporelles	-400	-	-	-	-400	-91
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>-4 748</b>	<b>-392</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>-4 381</b>	<b>-3 421</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>850</b>	<b>-82</b>	<b>-</b>	<b>-18</b>	<b>950</b>	<b>551</b>

(1) Variations de périmètre.

### 3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Terrains	20 289	-	-	-	20 289	20 289
Constructions et agencements	29 797	442	-1 254	11	30 598	30 370
Matériel d'exploitation	1 634	106	-17	24	1 521	1 465
Autres immobilisations corporelles	5 896	423	-148	23	5 598	5 055
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-30	30	-
<b>Valeur brute</b>	<b>57 616</b>	<b>971</b>	<b>-1 419</b>	<b>28</b>	<b>58 036</b>	<b>57 179</b>
Terrains	-310	-	-	-	-310	-310
Constructions et agencements	-16 561	-961	1 219	-	-16 819	-16 904
Matériel d'exploitation	-1 361	-126	17	-5	-1 247	-1 180
Autres immobilisations corporelles	-4 412	-617	142	-3	-3 934	-3 841
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>-22 644</b>	<b>-1 704</b>	<b>1 378</b>	<b>-8</b>	<b>-22 310</b>	<b>-22 235</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>34 972</b>	<b>-733</b>	<b>-41</b>	<b>20</b>	<b>35 726</b>	<b>34 944</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 3.5. Mises en équivalence

	Dernier % de détention	31.12.08	31.12.07	31.12.06
EuroPalaces SAS	34%	170 213	158 529	146 624
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50%	-	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	463	430	531
<b>Valeur brute</b>		<b>170 676</b>	<b>158 959</b>	<b>147 155</b>
Provisions		-	-	-
<b>Valeur nette</b>		<b>170 676</b>	<b>158 959</b>	<b>147 155</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

Le suivi des valeurs de ces titres mis en équivalence n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2008.

### 3.5.1. Eléments significatifs

	EuroPalaces SAS	Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	Lincoln Cinema Associates (USA)
% détention au 31.12.08	34%	50%	32%
Actifs non courants	266 472	-	470
Actifs courants	48 693	-	75
<b>Total actif</b>	<b>315 165</b>	<b>-</b>	<b>545</b>
Capitaux propres	126 729	-	456
Passifs non courants	122 823	-	-
Passifs courants	65 613	-	89
<b>Total passif</b>	<b>315 165</b>	<b>-</b>	<b>545</b>
Chiffre d'affaires	158 957	-10	1 575
Résultat net	11 683	13	431

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

### 3.5.2. Transactions

Les transactions se font exclusivement avec Gaumont SA.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances clients	316	1 007	296
Autres créances	-	-	16
Provisions sur créances	-	-	-
Provisions pour risques	-	94	14
Reprises provisions pour risques	-94	-	-
Autres dettes non courantes	1 422	1 542	1 663
Fournisseurs	-	-	-
Autres dettes	120	126	3 209
Chiffre d'affaires	3 336	2 297	6 678
Autres charges courantes	81	482	2 393



### 3.6. Autres actifs financiers

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participations non consolidés	16	-	-117	-	133	151
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	50
Prêts	306	-	-42	-	348	407
Dépôts et cautionnements	224	214	-207	-	217	125
Autres immobilisations financières	-	-	-	-2 865	2 865	200
<b>Valeur brute</b>	<b>546</b>	<b>214</b>	<b>-366</b>	<b>-2 865</b>	<b>3 563</b>	<b>933</b>
Titres de participations non consolidés	-15	-	-	-	-15	-2
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-50
Provisions	-15	-	-	-	-15	-52
<b>Valeur nette</b>	<b>531</b>	<b>214</b>	<b>-366</b>	<b>-2 865</b>	<b>3 548</b>	<b>881</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste.

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation non consolidés n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

#### 3.6.1. Titres de participations non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10%, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

### 3.7. Stocks

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07
		+	-	
Valeur brute	869	869	-	-
Provisions	-598	-598	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>271</b>	<b>271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Suite au changement de distributeur vidéo, les stocks de DVD et autres supports vidéo sont, pour la première fois, enregistrés dans les comptes du Groupe.

Leur méthode d'évaluation est décrite en note 2.15.

### 3.8. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances clients	36 278	40 296	41 734
Immobilisations financières courantes	1 233	1 651	3 889
Avances et acomptes versés	539	788	989
Créances sociales	31	15	20
Créances fiscales	12 376	17 641	16 278
Actifs d'impôts courants	2 420	2 969	2 286
Comptes courants	9 100	8 999	9 015
Créances diverses	9 365	8 202	9 430
Instruments financiers dérivés	-	-	54
Charges constatées d'avance	913	1 520	1 463
<b>Valeur brute</b>	<b>72 255</b>	<b>82 081</b>	<b>85 158</b>
Clients	-355	-625	-564
Comptes courants	-9 042	-8 999	-8 999
Créances diverses	-1 509	-1 471	-2 588
Provisions	-10 906	-11 095	-12 151
<b>Valeur nette</b>	<b>61 349</b>	<b>70 986</b>	<b>73 007</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	70 639	81 204	83 393
- de 1 à 5 ans	1 616	877	1 510
- à plus de 5 ans	-	-	255



## 3.8.1. Détail des provisions

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Clients	-355	301	-31	-	-625	-564
Comptes courants	-9 042	-	-43	-	-8 999	-8 999
Créances diverses	-1 509	86	-124	-	-1 471	-2 588
<b>Provisions</b>	<b>-10 906</b>	<b>387</b>	<b>-198</b>	<b>-</b>	<b>-11 095</b>	<b>-12 151</b>

(1) Variations de périmètre.

## 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Comptes bancaires et autres disponibilités	5 819	3 723	4 377
<b>Total</b>	<b>5 819</b>	<b>3 723</b>	<b>4 377</b>

## 3.10. Capitaux propres

## 3.10.1. Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2008, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 271 516 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2008 a été la suivante :

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Nombre de titres	4 271 516	1 599	-	4 269 917	4 247 801
Nominal	€ 8	€ 8	-	€ 8	€ 8
<b>Capital</b>	<b>34 172 128</b>	<b>12 792</b>	<b>-</b>	<b>34 159 336</b>	<b>33 982 408</b>

## 3.10.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euro)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dividendes versés	1 280 975	4 247 801	2 533 078
Soit par action	0,30	1,00	0,60

## 3.10.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

## 3.10.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de Gaumont SA du 7 mai 2008 a fait procéder le 15 mai 2008 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options			
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-	
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-	
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-	
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-	
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,06	104 520	35 175	58 390	10 955	
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,71	168 885	74 399	72 363	22 123	
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,76	165 919	90 271	37 928	37 720	
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,68	197 799	17 093	(1) 2 011	178 695	
<b>Total</b>		<b>742 050</b>		<b>881 154</b>	<b>250 469</b>	<b>381 192</b>	<b>249 493</b>	
<b>Capital au 31 décembre 2008 = 4 271 516 actions</b>								
<b>En pourcentage de capital</b>					<b>20,63 %</b>	<b>5,86 %</b>	<b>8,92 %</b>	<b>5,84 %</b>

(1) Exercice anticipé d'options.



3.10.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	31.12.08		Options				31.12.07	
					En cours de validité	Dont exerçables	Mouvements de la période				En cours de validité	Dont exerçables
							Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites		
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	10 955	10 955	55	-	-1 000	-	11 900	11 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	22 123	22 123	123	-	-1 000	-	23 000	23 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	37 720	37 720	219	-	-	-1 599	39 100	39 100
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	178 695	-	954	-	-3 009	-	180 750	-
<b>Total</b>					<b>249 493</b>	<b>70 798</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>-5 009</b>	<b>-1 599</b>	<b>254 750</b>	<b>74 000</b>

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	31.12.07		Options			31.12.06	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	11 900	11 900	-	-	-4 000	15 900	15 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	23 000	23 000	-	-1 000	-2 000	26 000	26 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	39 100	39 100	-	-280	-16 116	55 496	55 496
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	180 750	-	-	-7 500	-	188 250	-
<b>Total</b>					<b>254 750</b>	<b>74 000</b>	<b>-</b>	<b>-8 780</b>	<b>-22 116</b>	<b>285 646</b>	<b>97 396</b>

### 3.10.3.3. Impact des plans d'options de souscription d'actions sur le résultat

Le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments des capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan d'options	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel		
				2008	2007	2006
Plan VIII	28.02.05	4 ans	3 800	947	895	978

Au 31 décembre 2008, la charge maximale représentative de la juste valeur des options est de K€ 3 800. Cette charge est amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans. Elle sera ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	€ 64	€ 63.68	30%	6 ans	4%	1%	€ 21,27

### 3.10.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives.

### 3.11. Provisions courantes et non-courantes

	31.12.08	Mouvements de la période				31.12.07
		+	- (1)	- (2)	Autres (3)	
Provision pour retraites et assimilées <sup>(4)</sup>	1 789	284	-61	-215	-	1 781
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 789</b>	<b>284</b>	<b>-61</b>	<b>-215</b>	<b>-</b>	<b>1 781</b>
Provision pour litiges <sup>(5)</sup>	415	-	-50	-41	-	506
Provision pour risques des titres mis en équivalence <sup>(6)</sup>	-	-	-13	-	-81	94
Autres provisions pour risques <sup>(7)</sup>	1 083	122	-	-1 143	-	2 105
Autres provisions pour charges <sup>(8)</sup>	657	795	-548	-	-	410
<b>Provisions courantes</b>	<b>2 155</b>	<b>917</b>	<b>-611</b>	<b>-1 184</b>	<b>-81</b>	<b>3 115</b>
<b>Total</b>	<b>3 944</b>	<b>1 201</b>	<b>-672</b>	<b>-1 399</b>	<b>-81</b>	<b>4 896</b>
Impact sur le résultat opérationnel courant	1 201	-652	-1 399	-	-	
Impact sur le résultat opérationnel non courant	-	-7	-	-	-	
Impact sur le poste "Mises en équivalence"	-	-13	-	-81	-	

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Variation de périmètre

(4) La provision pour retraites et assimilées se décompose comme suit :

	31.12.08	31.12.07
Indemnités de fin de carrière	1 627	1 627
Gratifications liées à l'ancienneté	162	154
	1 789	1 781

(5) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques

(6) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provision pour risques. La reprise de provision concerne le GIE Gaumont Columbia TriStar Films suite à sa dissolution le 30 septembre 2008.

(7) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	570
• Risques avec le personnel	463
• Autres	50
Total	1 083

(8) Les autres provisions pour charges couvrent des coûts liés au personnel.



## 3.11.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Indemnités de fin de carrière <sup>(1)</sup>	1 627	1 627	1 398
Gratifications liées à l'ancienneté	162	154	138
<b>Total</b>	<b>1 789</b>	<b>1 781</b>	<b>1 536</b>

(1) Le Groupe adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

## 3.11.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.08			31.12.07			31.12.06		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 627	154	1 781	1 398	138	1 536	1 280	131	1 411
Coût des services rendus sur la période	123	11	134	88	10	98	84	9	93
Effet de l'actualisation	81	8	89	58	6	64	56	6	62
Prestations versées réelles	-65	-1	-66	-62	-5	-67	-19	-5	-24
(Gains) / pertes actuariels	-139	-10	-149	-34	3	-31	-3	-3	-6
Variations de périmètre	-	-	-	139	-	139	-	-	-
Constatation de la première provision	-	-	-	40	2	42	-	-	-
<b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>	<b>1 627</b>	<b>162</b>	<b>1 789</b>	<b>1 627</b>	<b>154</b>	<b>1 781</b>	<b>1 398</b>	<b>138</b>	<b>1 536</b>

### 3.11.1.2. Composantes de la charge

	31.12.08			31.12.07			31.12.06		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	123	11	134	88	10	98	84	9	93
Effet de l'actualisation	81	8	89	58	6	64	56	6	62
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	-139	-10	-149	-34	3	-31	-3	-3	-6
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>112</b>	<b>19</b>	<b>131</b>	<b>137</b>	<b>12</b>	<b>149</b>

### 3.11.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Taux d'actualisation	(1) 4,59%	5,07%	4,23%	4,59%	5,07%	4,23%
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taux moyen de progression des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%

(1) A l'exception d'Alphanim SA où le taux d'actualisation des indemnités de fin de carrière est de 4,37%.



### 3.12. Dettes financières

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07
		+	-	
Ligne de crédit	83 043	83 043	-88 079	88 079
<i>dont intérêts courus à payer</i>	141	141	-79	79
Crédit sur acquisition Alphanim	19 745	23	-4 972	24 694
<i>dont intérêts courus à payer</i>	23	23	-42	42
Crédit de production séries d'animation	1 935	5 340	-5 450	2 046
Autres emprunts	-	-	-672	672
Avances remboursables sur recettes de distribution	1 748	379	-141	1 510
Dépôts reçus	38		-	38
Soldes créditeurs de banques	4 513	1	-1 905	6 417
<b>Total</b>	<b>111 023</b>	<b>88 786</b>	<b>-101 219</b>	<b>123 456</b>
Echéances :				
- à moins de 1 an	96 045			103 734
- de 1 à 5 ans	14 978			19 722
- à plus de 5 ans	-			-

#### 3.12.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de K€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

Au 31 décembre 2008, il fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 8 332.

##### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 4,68% avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 6,01%), et à 4,98% après prise en compte des instruments de couverture.

##### Taux d'intérêt moyen

En 2008, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 6,11% avant prise en compte des instruments de couverture et 5,73% après prise en compte des instruments de couverture.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

#### 3.12.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de K€ 84 000 (31.12.07 : K€ 88 000, 31.12.06 : K€ 40 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 50 000 (31.12.07 : K€ 50 000, 31.12.06 : K€ 6 666).

Au 31 décembre 2008, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 41 000.

##### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2008 s'établit à 3,95 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 5,30 %, 31.12.06 : 4,42 %), et à 4,22% après prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 5,12 %, 31.12.06 : 4,27 %).

##### Taux d'intérêt moyen

En 2008, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 5,23 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 4,91%, 31.12.06 : 3,65 %), et 5,25 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 4,86 %, 31.12.06 : 3,64 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

### 3.12.3. Crédits de production séries d'animation

Ils comprennent :

- K€ 848 de cessions Dailly pour un montant total autorisé de K€ 6 000, destinés à financer la production de films et séries d'animation ;
- K€ 1 088 de crédit Cofiloisirs destiné à financer la production *Galactik football* (saison 2).

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de la dette s'élève à 5,16% au 31 décembre 2008.

#### Taux d'intérêt moyen

En 2008, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 6,10%.

### 3.13. Autres passifs

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dettes fiscales	-	-	-
Comptes courants	1 554	1 542	1 663
Dettes sur acquisition Arkeion Films	100	190	-
Dettes diverses	-	-	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>1 654</b>	<b>1 732</b>	<b>1 663</b>
Dettes fournisseurs	9 640	13 724	15 431
Dettes sur immobilisations	7 963	9 186	10 197
Avances et acomptes reçus	302	103	156
Dettes sociales	3 171	2 971	4 793
Dettes fiscales	2 318	2 137	1 350
Passifs d'impôts courants	53	-	111
Compte courants	-	121	3 274
Dettes sur acquisition Arkeion Films	90	90	-
Dettes diverses	28 607	30 115	32 240
Instruments financiers dérivés	871	127	-
Produits constatés d'avance	17 593	13 082	6 273
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>70 608</b>	<b>71 656</b>	<b>73 825</b>
<b>Total</b>	<b>72 262</b>	<b>73 388</b>	<b>75 488</b>
Echéances			
- à moins de 1 an	70 740	71 656	73 825
- de 1 à 5 ans	582	671	482
- à plus de 5 ans	940	1 061	1 181



### 3.14. Instruments financiers dérivés

Couvertures	31.12.08		31.12.07		31.12.06	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux	-	871	-	54	36	-
Risque de change	-	-	-	73	18	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>871</b>	<b>-</b>	<b>127</b>	<b>54</b>	<b>-</b>

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

	31.12.08	Impact résultat	31.12.07
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	-871	-744	-127
<b>Total</b>	<b>-871</b>	<b>-744</b>	<b>-127</b>

## 4. Notes sur le compte de résultat consolidé

### 4.1. Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

#### 4.1.1. Chiffre d'affaires

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Salles France	12 206	9 632	25 728
Vidéo France	14 107	11 608	31 501
Vidéo à la demande France	580	35	-
Télévision France	52 276	34 201	45 452
International films	21 266	13 139	23 882
Autres <sup>(1)</sup>	4 628	4 276	4 577
<b>Total</b>	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>	<b>131 140</b>
Dont			
France	83 210	59 102	107 258
Export	21 853	13 789	23 882

(1) Dont principalement produits dérivés, Gaumont Pathé Archives, et activité musicale (Gaumont Musiques, Editions La Marguerite et Alphanim Musiques).

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'établit à K€ 105 063 en 2008, contre K€ 72 891 en 2007. Cette hausse de 44,1 % est ramenée à 29,4 % à périmètre constant <sup>(\*)</sup> avec un chiffre d'affaires de K€ 94 305.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la manière suivante :

- L'activité "**Distribution Salles France**" enregistre une croissance de +26,7 %. Avec huit nouveaux films sortis en salles, tous produits ou coproduits par Gaumont, le nombre d'entrées 2008 se monte à 5,2 millions, contre 4 millions en 2007, dont 300 000 entrées concernant les films sortis en salles en 2007, mais dont l'exploitation a continué l'année suivante. Les trois succès de l'année sont : *Enfin veuve* (2,3 millions d'entrées), *MR 73* (914 000 entrées) et *Ciente* (701 000 entrées).

(\*) Impact dans le compte de résultat consolidé de Gaumont de la prise de contrôle de la société Arkeion Films le 6 juillet 2007, et de la société Alphanim et de ses filiales Alphanim Musique et Alphanim Digital le 1<sup>er</sup> janvier 2008.



- Le chiffre d'affaires consolidé des **ventes vidéo** passe de K€ 11 608 en 2007 à K€ 14 107 en 2008 pour le territoire français, soit une progression de + 21,5 %. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de K€ 13 650 pour la France. Les ventes à l'étranger de la filiale sont comprises dans le chiffre d'affaires international. Dans un contexte de baisse continue du marché de - 23% <sup>(1)</sup> en valeur en quatre ans, Gaumont Vidéo a su transformer les derniers succès en salles du groupe en succès vidéo, avec plus de 120 000 unités vendues en 2008 pour *Un jour sur Terre*, 86 000 unités pour *Enfin veuve* et 65 000 unités pour *MR 73*.

Au cours de l'année 2008, Gaumont Vidéo a également édité les titres suivants :

- *3 amis*, *Vent mauvais*, *Regarde moi*, *Darling*, *Chrysalis*, *Les deux mondes*, *Big city*, la série *Planète Terre*, *15 ans et demi* et *JCVD* pour les films récents ;
  - *Les arnaqueurs*, le volume 1 du coffret Cinéma Premier, rassemblant les premiers films de catalogue de Gaumont, le coffret Francesco Rosi, les volumes 2 et 3 de Michel Deville pour les sorties DVD des films de catalogue ;
  - et pour la première fois en Blu Ray Disc, le coffret Pagnol avec *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, ainsi que *Les visiteurs* et *Le dîner de cons*.
- Le chiffre d'affaires de la distribution numérique s'élève à K€ 580 en 2008, dont K€ 576 en VoD (non significatif en 2007) et correspond à 250 000 commandes de films récents réparties sur 14 titres et à 115 000 commandes de films de catalogue. Le département « nouveaux médias », créé en mai 2007, a pour objet de valoriser le catalogue Gaumont sur les nouveaux supports et notamment la **vidéo à la demande** (VoD).
  - Les ventes de droits aux chaînes de **télévision françaises** atteignent K€ 52 276, contre K€ 34 201 en 2007, en progression de + 52,8% :
    - la société Alphanim contribue à ce chiffre d'affaires à hauteur de K€ 2 661 pour les nouvelles séries et de K€ 207 pour les séries de catalogue ;
    - le financement par les chaînes de télévision françaises est en hausse, grâce notamment à la comptabilisation en 2008 de préventes concernant deux films sortis en salles fin 2007 ;
    - les ventes de films de catalogue sont, cette année encore, en légère progression.

(1) Source : Baromètre vidéo Centre National de la Cinématographie-GfK

- Le chiffre d'affaires **à l'international** s'élève à K€ 21 266, contre K€ 13 139 l'année dernière. Il inclut pour la première année les ventes à l'étranger de Gaumont Vidéo pour K€ 1 352, et le chiffre d'affaires d'Alphanim et de ses filiales pour K€ 7 293 dont 78,3% pour les nouvelles séries. Il enregistre également un léger recul sur les films nouveaux et reste stable pour les films de catalogue.
- Les **autres activités** enregistrent une hausse de +8,2% de leur chiffre d'affaires. La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires consolidé est, comme ces deux dernières années, en légère hausse, passant de K€ 2 718 en 2007 à K€ 2 960 en 2008. Le chiffre d'affaires des autres activités est en hausse, et s'élève à K€ 1 668, contre K€ 1 558 en 2007. Cette progression est imputable à l'intégration d'Alphanim et d'Arkeion dans les comptes consolidés puisqu'à périmètre constant, ce chiffre d'affaires s'établit à K€ 1 401.

#### 4.1.2. Résultat d'activité (avant affectation des frais de structure) Résultat opérationnel courant

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Résultat films	18 982	-3 384	29 250
Frais de structure	-25 892	-18 370	-21 456
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-6 910</b>	<b>-21 754</b>	<b>7 794</b>

Compte tenu de l'acquisition d'Alphanim, il a été décidé à compter de l'exercice 2008, de présenter pour toutes les filiales les résultats des films et des séries hors frais de structure et de présenter les frais de structure séparément.



## 4 Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Le résultat dégagé par les films et séries animées est un bénéfice de K€ 18 982 contre une perte de K€ 1 243 en 2007 selon la nouvelle présentation, (perte de K€ 3 384 publiée en 2007 incluant les frais de structure de Gaumont Pathé Archives et d'Arkeion).

La part de ce bénéfice attribuée aux séries d'animation est de K€ 4 286, et celle des longs métrages de cinéma de K€ 14 696. Elle inclut une provision pour dépréciation de K€ 816 pour des films programmés au cours de l'exercice suivant dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production, contre K€ 2 000 en 2007.

Les frais de structure s'élèvent à K€ 25 892 en 2008, contre K€ 20 509 en 2007 (K€ 18 370 publiés en 2007 sans les frais de structure de Gaumont Pathé Archives et d'Arkeion).

Ils comprennent :

- les frais de structure d'Alphanim pour la première année, soit K€ 3 652 ;
- le coût des départs de plusieurs salariés en 2008 ;
- des charges directement liées au résultat, comme la taxe professionnelle et l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, logiquement en hausse par rapport à 2007 ;
- et une économie sensible des dépenses sur plusieurs services, notamment suite à la mise en place d'une structure interne de distribution des films en salles le 1<sup>er</sup> juillet 2007, moins onéreuse que celle du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.

### 4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Rémunérations	-14 207	-9 276	-10 962
Charges sociales	-6 450	-3 608	-3 950
Retraites et assimilées	-8	-63	-125
Charges de stock-options	-947	-895	-978
<b>Total</b>	<b>-21 612</b>	<b>-13 842</b>	<b>-16 015</b>

## 4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Coûts des films	122	104	19
Soutien financier Centre National de la Cinématographie	4 963	4 316	11 852
Subventions	1 067	1 707	747
Produits liés aux contrats de sale & lease back	-	-	4 042
Crédit d'impôt cinéma	1 243	1 622	2 099
Refacturation des frais aux films	2 263	1 793	2 642
Autres produits de gestion courante	12 708	4 232	2 599
Transferts de charges	5 067	2 123	3 358
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	72	13	96
<b>Produits</b>	<b>27 505</b>	<b>15 910</b>	<b>27 454</b>
Achats de droits et minimum garantis	-5 964	-4 075	-20 417
Achats non stockés de matières et fournitures <sup>(1)</sup>	-11 750	-16 862	-16 234
Sous-traitance	-6 447	-1 636	-1 413
Locations et charges locatives	-1 598	-1 086	-745
Entretien et réparations	-1 958	-1 561	-904
Primes d'assurance	-161	-115	-117
Autres achats d'études et prestations de services	-3 542	-3 613	-4 011
Personnel extérieur	-422	-368	-392
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-5 399	-4 877	-8 314
Publicité, publications et relations publiques	-1 654	-589	-4 562
Transports	-370	-588	-361
Déplacements, missions et réceptions	-2 145	-1 912	-2 476
Frais postaux et frais de télécommunications	-399	-258	-199
Services bancaires	-1 418	-594	-302
Autres charges externes	-141	-1 098	-2 311
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 445	-1 463	-2 285
Autres charges de gestion courante	-485	-6 927	-16 452
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	-174	-221	-280
<b>Charges</b>	<b>-46 472</b>	<b>-47 843</b>	<b>-81 775</b>
<b>Total</b>	<b>-18 967</b>	<b>-31 933</b>	<b>-54 321</b>

(1) Au 31 décembre 2007, les coûts de fabrication des DVD (K€ 1 736) qui figuraient dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » ont été reclassés sur la ligne « Achats » afin d'assurer une bonne comparabilité.

## 4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	2 066	5 882	17 350
- Dotations aux amortissements	-68 459	-52 325	-62 638
- Dotations aux dépréciations	-816	-2 489	-5 393
	<b>-67 209</b>	<b>-48 932</b>	<b>-50 681</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	-	12
- Dotations aux amortissements	-1 704	-1 356	-1 228
	<b>-1 704</b>	<b>-1 356</b>	<b>-1 216</b>
<b>Actifs circulants</b>			
- Reprises sur dépréciations	387	1 263	1 344
- Dotations aux dépréciations	-796	-125	-61
	<b>-409</b>	<b>1 138</b>	<b>1 283</b>
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises sur dépréciations	2 058	1 464	162
- Dotations aux dépréciations	-1 201	-620	-1 627
	<b>857</b>	<b>844</b>	<b>-1 465</b>
<b>Total</b>	<b>-68 465</b>	<b>-48 306</b>	<b>-52 079</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).



#### 4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	288	881	9
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-41	-721	-74
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-544
Charges diverses	-	-48	-
Reprises sur dépréciations provisions pour risques et charges	-	35	-
Dotations aux dépréciations provisions pour risques et charges	-	-400	-
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>-253</b>	<b>-609</b>

#### 4.6. Autres produits et charges financiers

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits de participation	-	1	1
Frais financiers activés	3 238	4 240	2 018
Autres intérêts et produits assimilés	96	-	191
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	43	-
Reprises sur provisions	-	50	-
Gains de change	201	5	4
Gains latents liés aux variations de juste valeur	-	-	49
<b>Produits</b>	<b>3 535</b>	<b>4 339</b>	<b>2 263</b>
Charges de participation	-	-49	-
Intérêts et charges assimilées	-	-13	-18
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-125	-18	-
Dotations aux provisions	-	-12	-96
Pertes de change	-91	-159	-296
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-744	-181	-
<b>Charges</b>	<b>-960</b>	<b>-432</b>	<b>-410</b>
<b>Total</b>	<b>2 575</b>	<b>3 907</b>	<b>1 853</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

## 4.7. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Sociétés	Dernier % de détention	31.12.08	31.12.07	31.12.06
EuroPalaces SAS	34%	11 683	11 905	9 778
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50%	13	-97	2
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	431	392	426
		<b>12 127</b>	<b>12 200</b>	<b>10 206</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008

## 4.8. Impôts

### 4.8.1. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

Décomposition des impôts	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Impôts courants	-327	-329	-422
Impôts différés	701	2 230	7 847
<b>Produit d'impôts total</b>	<b>374</b>	<b>1 901</b>	<b>7 425</b>

### 4.8.2. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2008, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, ainsi que de Alphanim SA, Alphanim Digital SAS, Alphanim Musique SARL, Arkeion Films SAS et Gaumont Musiques SAS qui ont rejoint le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôts consolidée.

### 4.8.3. Impôts différés

#### 4.8.3.1. Taux d'imposition différée

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Taux de droit commun	33,33%	33,33%	33,33%
Taux réduit	-	-	-

#### 4.8.3.2. Impôts différés constatés au bilan

	31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.07	31.12.06
Impôts différés actifs	2 886	975	-857	2 768	1 056
Impôts différés passifs	-3 235	-274	-	-2 961	-2 761
<i>dont plus-value long terme sur titres EuroPalaces</i>	-1 062	-	-	-1 062	-1 062
<b>Total impôts différés passifs nets</b>	<b>-349</b>	<b>701</b>	<b>-857</b>	<b>-193</b>	<b>-1 705</b>

(1) Variations de périmètre.



## 4.8.3.3. Origine des impôts différés

	31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.07	31.12.06
Déficits fiscaux activés	22 594	4 158	40	18 396	13 270
Juste valeur des films	-3 293	703	-583	-3 413	-1 458
Juste valeur des terrains et constructions	-7 674	63	-	-7 737	-7 783
Amortissements dérogatoires sur films	-11 498	-4 810	-	-6 688	-7 423
Plus-value long terme sur titres EuroPalaces	-1 062	-	-	-1 062	-1 062
Autres décalages temporaires	584	587	-314	311	2 751
<b>Impôts différés passifs nets</b>	<b>-349</b>	<b>701</b>	<b>-857</b>	<b>-193</b>	<b>-1 705</b>

(1) Variations de périmètre.

Au 31 décembre 2008 les reports déficitaires indéfiniment reportables de Gaumont et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs s'élèvent à K€ 91 024 (31.12.07 : K€ 63 984). Ils ont été reconnus à hauteur de K€ 63 252 (31.12.07 : K€ 50 741) de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets, soit K€ 3 235 (31.12.07 : K€ 2 761).

Au 31 décembre 2006, les reports déficitaires indéfiniment reportables de Gaumont (K€ 39 813) avaient été totalement reconnus et le montant des impôts différés passifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale s'élevait à K€ 1 711.

Au 31 décembre 2008, les reports déficitaires indéfiniment reportables des sociétés Arkeion Films, Alphanim et Editions La Marguerite ont été activés respectivement pour K€ 192, K€ 5 008, et K€ 106 (31.12.07 : K€ 214 , K€ 4 232, K€ 0).

Au 31 décembre 2008, les impôts différés actif nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à K€ 186 (contre K€ 193 d'impôts différés passif nets au 31.12.07 et K€ 6 d'impôts différés actif nets au 31.12.06).

## 4.8.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Preuve d'impôt			
Résultat des sociétés avant impôt	1 917	-8 802	18 190
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33%	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>-639</b>	<b>2 934</b>	<b>-6 063</b>
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits		4	9 554
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3 899	3 936	3 260
Effet des différences permanentes et temporaires	-3 693	-5 502	-314
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	-29	-46	-22
Effet de l'intégration fiscale	-	34	310
Crédit d'impôt cinéma <sup>(1)</sup>	836	541	700
<b>Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté</b>	<b>374</b>	<b>1 901</b>	<b>7 425</b>
Taux effectif d'impôt	-	-	-

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique "Impôts" dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en "Autres produits opérationnels courants".

## 4.9. Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué sur la base du résultat net (part du Groupe) de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 269 917	4 247 801	4 221 797
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription (prorata temporis)	917	15 848	13 904
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 270 834	4 263 649	4 235 701

Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions. Cet effet est le suivant sur le nombre d'actions :

Les options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ne sont, du fait de leur caractère relatif, pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net (part du Groupe) dilué par action.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 270 834	4 263 649	4 235 701
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	211 023	216 070	14 078
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 481 857	4 479 719	4 249 779

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	2 066	5 882	17 350
- Dotations aux amortissements	-68 472	-52 325	-62 638
- Dotations aux dépréciations	-816	-2 489	-5 393
	<b>-67 222</b>	<b>-48 932</b>	<b>-50 681</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	-	12
- Dotations aux amortissements	-1 704	-1 356	-1 228
	<b>-1 704</b>	<b>-1 356</b>	<b>-1 216</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	50	-
- Dotations aux dépréciations	-	-13	-50
	-	37	-50
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises sur dépréciations	2 057	1 499	162
- Dotations aux dépréciations	-1 191	-1 020	-1 627
	<b>866</b>	<b>479</b>	<b>-1 465</b>
<b>Total</b>	<b>-68 060</b>	<b>-49 772</b>	<b>-53 412</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).



## 5.2. Dividendes reçus des sociétés en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50%	-81	-18	16
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	423	440	492
<b>Total</b>		<b>342</b>	<b>422</b>	<b>508</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008

Le Comité de Direction d'Europalaces, réuni le 2 mars 2009, a proposé le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008 qui s'élèvera pour Gaumont à 1 693 K€.

## 5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Variation des actifs d'exploitation	9 547	10 631	-15 426
Variation des passifs d'exploitation	-348	-8 853	2 622
Charge d'impôts courants	-326	-329	-422
Impôts versés	427	722	387
Charges de retraites et assimilées	8	63	125
<b>Total</b>	<b>9 308</b>	<b>2 234</b>	<b>-12 714</b>



### 5.3.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.05
Stocks	270	270	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients	35 922	-3 847	98	39 671	-6 918	5 419	41 170	5 168	-	36 002
Immobilisations financières courantes	1 233	-418	-	1 651	-2 239	1	3 889	3 058	-	831
Avances et acomptes versés	539	-249	-	788	-205	4	989	495	-	494
Créances sociales	31	16	-	15	-5	-	20	6	-	14
Créances fiscales	12 376	-5 298	33	17 641	834	529	16 278	5 953	-4	10 329
Actifs d'impôts courants	2 420	-549	-	2 969	-352	1 035	2 286	-571	-	2 857
Comptes courants	59	59	-	-	-16	-	16	-1 638	-	1 654
Créances diverses	7 856	1 077	48	6 731	-1 686	1 575	6 842	2 863	-	3 979
Charges constatées d'avance	913	-607	-	1 520	-44	101	1 463	92	-	1 371
<b>Actifs constitutifs du BFR</b>	<b>61 619</b>	<b>-9 547</b>	<b>180</b>	<b>70 986</b>	<b>-10 631</b>	<b>8 664</b>	<b>72 953</b>	<b>15 426</b>	<b>-4</b>	<b>57 531</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.



### 5.3.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.05
Dettes fournisseurs	9 640	-4 292	208	13 724	-4 181	2 474	15 431	1 306	-	14 125
Avances et acomptes reçus	301	198		103	-59	6	156	-627	-	783
Dettes sociales	3 172	168	33	2 971	-2 543	721	4 793	1 963	-	2 830
Dettes fiscales	2 318	171	10	2 137	389	398	1 350	-238	-4	1 592
Passifs d'impôts courants	53	53		-	-111	-	111	3	-	108
Compte courants	1 554	-109		1 663	-981	-2 293	4 937	2 942	-7	2 002
Dettes diverses	28 607	-1 042	-466	30 115	-3 594	1 469	32 240	3 660	-	28 580
Produits constatés d'avance	17 593	4 505	6	13 082	2 227	4 582	6 273	-6 387	-	12 660
<b>Passifs constitutifs du BFR</b>	<b>63 238</b>	<b>-348</b>	<b>-209</b>	<b>63 795</b>	<b>-8 853</b>	<b>7 357</b>	<b>65 291</b>	<b>2 622</b>	<b>-11</b>	<b>62 680</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)

	Référence	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.2 & 3.3	50 638	72 982	53 030
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.4	971	2 454	1 341
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.6	214	3 002	258
<b>Total</b>		<b>51 823</b>	<b>78 438</b>	<b>54 629</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).

### 5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation	Solde net au 31.12.05
Dettes sur immobilisations	7 963	-943	-	8 906	-1 632	621	10 197	3 017	7 180
Dettes sur acquisition Arkeion Films	190	-90	-	280	280	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 153</b>	<b>-1 033</b>	<b>-</b>	<b>9 186</b>	<b>-1 352</b>	<b>621</b>	<b>10 197</b>	<b>3 017</b>	<b>7 180</b>

(1) Variations de périmètre.

## 5.6. Incidence des variations de périmètre

	Total au 31.12.08	Editions La Marguerite	Autrement Productions	Total au 31.12.07	Alphanim	Arkeion Films	LGM Participations
Prix payé	3 281	416	2 865	29 463	25 075	907	3 481
Avance versée en 2007	-2 865	-	-2 865	-200	-	-	-200
Trésorerie acquise	-40	-	-40	-396	-91	-146	-159
<b>Total</b>	<b>-376</b>	<b>416</b>	<b>-40</b>	<b>28 867</b>	<b>24 984</b>	<b>761</b>	<b>3 122</b>

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale :

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Cadres	88	67	56
Agents de maîtrise	42	39	32
Employés	40	31	28
<b>Total effectif</b>	<b>170</b>	<b>137</b>	<b>116</b>

### 6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24, comprennent uniquement les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Rémunérations brutes totales <sup>(1)</sup>	1 437	1 777
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	8	17
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paiements sur la base d'actions <sup>(3)</sup>	320	451

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice

(2) Coûts des services rendus sur la période

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions de Gaumont

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.



## 6.3. Engagements et passifs éventuels

### 6.3.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Engagements donnés</b>	<b>120 479</b>	<b>104 563</b>	<b>61 261</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	24 000	-
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	32 546	16 011
Garanties	22	918	-
Autres engagements donnés			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	1 597	150	650
- Production de films et développement de projets	28 147	46 949	41 319
- Achats de titres et de compte courant Léonis Productions	700	-	-
- Achats des titres LGM Participations	-	-	3 281
<b>Engagements reçus</b>	<b>81 880</b>	<b>61 763</b>	<b>95 255</b>
Ligne de crédit non utilisée	41 000	12 000	60 000
Autres engagements reçus			
- Achats de droits et financement de films et séries	40 880	49 763	35 255

Au 31 décembre 2008, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 125 000 utilisée à hauteur de K€ 84 000.

Au 31 décembre 2008, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 28 147. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 40 880.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

#### 6.3.1.1. Nantissements des actifs

- Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

- Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions d'EuroPalaces détenues par elle-même (soit 34% des actions composant le capital social d'EuroPalaces).

Type de nantissements/hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	24 000	-
<b>Total</b>		<b>90 013</b>	<b>24 000</b>	<b>-</b>
Total du bilan		249 468	275 362	225 171
Pourcentage correspondant		36,1%	8,7%	-

### 6.3.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de K€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.4.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 11 000 augmenté de 10% au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

### 6.3.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- LGM Participations, le 9 janvier 2007, laquelle est accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque, d'un montant de K€ 600, qui expirera le 31 décembre 2009.
- Arkeion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de K€ 907, qui expirera le 30 janvier 2011.
- Alphanim, le 21 décembre 2007, conjointement mais non solidairement, dans la limite d'un montant de K€ 4 320, pour une durée de deux ans. Cet engagement est garanti par le séquestre d'une partie du prix de cession des actions devant revenir aux cédants, soit K€ 4 320, entre les mains de BNP Paribas.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions. Les cédants ont donné une garantie de passif qui expirera le 15 janvier 2011, dans la limite d'un montant de K€ 1 750, ramené à K€ 1 500 à compter du 1er janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de K€ 573, ramené à K€ 287 le 1er janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011.

### 6.3.1.4. Autres engagements reçus

Le contrat d'acquisition d'Alphanim prévoit une clause de réduction de prix relative aux actions du seul fondateur, et ce, en cas de départ de celui-ci avant la troisième date anniversaire de la signature du contrat, soit fin décembre 2010. Cette clause porte sur un montant maximum de K€ 1 083.

## 6.3.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2008.

### 6.3.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paielements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme <sup>(1)</sup>	1 732	210	582	940
Contrats de location simple <sup>(2)</sup>	5 929	871	3 111	1 947
<b>Total</b>	<b>7 661</b>	<b>1 081</b>	<b>3 693</b>	<b>2 887</b>

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

### 6.3.4. Droit individuel à la formation

Gaumont et ses filiales françaises accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2008.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2008 s'élève à 10 625 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 11,5% sur les trois dernières années.



## 6.4. Risques

### 6.4.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2008, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 84 000, soit un taux d'utilisation de 67,2%.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de K€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de K€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53
R5 : valeur d'Europalaces / encours maximum autorisé > ou = 1,25	1,82

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

La convention de crédit d'un montant initial de K€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

### 6.4.2. Risque de taux d'intérêt

#### 6.4.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.08	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	5 819	5 819	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers<sup>(1)</sup></b>	<b>5 819</b>	<b>5 819</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-109 236	-95 246	-13 990	-
Passifs financiers non exposés	-1 787	-799	-988	-
<b>Passifs financiers<sup>(2)</sup></b>	<b>-111 023</b>	<b>-96 045</b>	<b>-14 978</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

## 6.4.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.08	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	58 332	14 168	44 164	-	-871
<b>Total</b>	<b>58 332</b>	<b>14 168</b>	<b>44 164</b>	<b>-</b>	<b>-871</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit de K€ 125 000 est capée à hauteur de 40% du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 50 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 25 000 et taux variable contre taux variable pour K€ 25 000.

Au 31 décembre 2008, la convention de crédit amortissable d'un montant initial de K€ 25 000 donne lieu à un échange de taux variable contre taux fixe à hauteur de K€ 8 332.

## 6.4.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	5 819	-	5 819
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	-109 236	-1 787	-111 023
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>-103 417</b>	<b>-1 787</b>	<b>-105 204</b>
"Couverture"	-33 332	33 332	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-33 332</b>	<b>-70 085</b>	<b>-1 787</b>	<b>-105 204</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	-701	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2008, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 33 332 et à taux variable à hauteur de K€ 70 085.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 701 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 11,5% pour l'ensemble de l'exercice 2008.

## 6.4.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	GBP	USD	JPY	CHF	ZAR	Total
Actifs	7	100	116	5 316	5	79	719	6 342
Passifs	-	-30	-	-215	-	-	-	-245
Hors bilan	-	-162	-	-2 012	-	-	-	-2 174
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7</b>	<b>-92</b>	<b>116</b>	<b>3 089</b>	<b>5</b>	<b>79</b>	<b>719</b>	<b>3 923</b>
"Couverture"	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>7</b>	<b>-92</b>	<b>116</b>	<b>3 089</b>	<b>5</b>	<b>79</b>	<b>719</b>	<b>3 923</b>
Sensibilité	-	1	-1	-31	-	-1	-7	-39



L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture) est de K€ 3 923. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 39.

Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 4 052 soit 3,9% du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	4	221	347	3 361	22	60	20	17	4 052

#### 6.4.4. Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.08	En cours	- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	+ de 360 jours
A - d'un an :								
Créances clients nettes	35 923	31 952	766	704	770	1 233	289	209
Autres actifs courants	23 810	23 810	-	-	-	-	-	-
A + d'un an :								
Autres actifs courants	1 616	1 616	-	-	-	-	-	-
Total actifs courants	61 349	57 378	766	704	770	1 233	289	209

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

#### 6.4.5. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant



## 6.5. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.08		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	1	1		1			
Autres actifs financiers non courants	530	530			530		
Autres actifs financiers courants	1 233	1 233			1 233		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 819	5 819	5 819				
<b>Actifs financiers</b>	<b>7 583</b>	<b>7 583</b>	<b>5 819</b>	<b>1</b>	<b>1 763</b>	-	-
Dettes financières à plus d'un an	14 978	14 978				14 978	
Dettes financières à moins d'un an	96 045	96 045				96 045	
Instruments financiers dérivés passifs	871	871					871
<b>Passifs financiers</b>	<b>111 894</b>	<b>111 894</b>	-	-	-	<b>111 023</b>	<b>871</b>

	31.12.07		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	118	118		118			
Autres actifs financiers non courants	3 430	3 430			3 430		
Autres actifs financiers courants	1 651	1 651			1 651		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 723	3 723	3 723				
<b>Actifs financiers</b>	<b>8 922</b>	<b>8 922</b>	<b>3 723</b>	<b>118</b>	<b>5 081</b>	-	-
Dettes financières à plus d'un an	19 722	19 722				19 722	
Dettes financières à moins d'un an	103 734	103 734				103 734	
Instruments financiers dérivés passifs	127	127					127
<b>Passifs financiers</b>	<b>123 583</b>	<b>123 583</b>	-	-	-	<b>123 456</b>	<b>127</b>



	31.12.06		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	149	149		149			
Autres actifs financiers non courants	732	732			732		
Autres actifs financiers courants	3 889	3 889			3 889		
Instruments financiers dérivés actifs	54	54	54				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 377	4 377	4 377				
<b>Actifs financiers</b>	<b>9 201</b>	<b>9 201</b>	<b>4 431</b>	<b>149</b>	<b>4 621</b>	-	-
Dettes financières à plus d'un an	-	-					
Dettes financières à moins d'un an	41 886	41 886				41 886	
Instruments financiers dérivés passifs	-	-					
<b>Passifs financiers</b>	<b>41 886</b>	<b>41 886</b>	-	-	-	<b>41 886</b>	-

## 6.6. Informations sectorielles

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteurs d'activité et le second niveau par zones géographiques.

### 6.6.1. Secteurs d'activité

Le Groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité :

- la production et la distribution de films cinématographiques ;
- la production et la distribution de séries d'animation, depuis le 21 décembre 2007, à travers la société Alphanim ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein d'EuroPalaces.

Les contributions de chaque secteur d'activité sont les suivantes :

2008 (en milliers d'euro)	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>94 611</b>	<b>10 452</b>	-	<b>105 063</b>
Résultat opérationnel courant	-7 568	658	-	-6 910
Autres produits et charges opérationnels non courants	247	-	-	247
Coût de l'endettement financier net	-5 943	-179	-	-6 122
Autres produits et charges financiers	2 616	-41	-	2 575
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	444	-	11 683	12 127
Impôts	147	227	-	374
<b>Résultat net</b>	<b>-10 057</b>	<b>665</b>	<b>11 683</b>	<b>2 291</b>
Ecart d'acquisition nets	785	15 794	-	16 579
Films et droits audiovisuels nets	94 904	12 106	-	107 010
Autres immobilisations incorporelles nettes	829	21	-	850
Immobilisations corporelles nettes	34 680	292	-	34 972
Mises en équivalence	462	-	170 213	170 675
Autres actifs financiers nets	470	63	-	533
Actifs d'impôts non courants	2 199	687	-	2 886
Stocks	271	-	-	271
Créances clients nettes	30 765	5 158	-	35 923
Actifs d'impôts courants	2 090	330	-	2 420
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	19 180	3 826	-	23 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 327	492	-	5 819
<b>Total Actif</b>	<b>191 962</b>	<b>38 769</b>	<b>170 213</b>	<b>400 944</b>
Capital	34 172	-	-	34 172
Réserves et résultat (part du Groupe)	172 772	667	-	173 439
Intérêts minoritaires	2 869	-	-	2 869
<b>Capitaux propres</b>	<b>209 813</b>	<b>667</b>	-	<b>210 480</b>
Provisions non courantes	1 607	182	-	1 789
Passifs d'impôts non courants	3 235	-	-	3 235
Dettes financières à plus d'un an	14 979	-	-	14 979
Autres dettes non courantes	666	988	-	1 654
Provisions courantes	2 155	-	-	2 155
Dettes financières à moins d'un an	94 108	1 936	-	96 044
Fournisseurs	15 836	1 858	-	17 694
Passifs d'impôts courants	53	-	-	53
Autres dettes	19 723	33 138	-	52 861
<b>Total Passif</b>	<b>362 175</b>	<b>38 769</b>	-	<b>400 944</b>



## 4 Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

4

2007 (en milliers d'euro)	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>72 891</b>	-	-	<b>72 891</b>
Résultat opérationnel courant	-21 754	-	-	-21 754
Autres produits et charges opérationnels non courants	-253	-	-	-253
Coût de l'endettement financier net	-2 902	-	-	-2 902
Autres produits et charges financiers	3 907	-	-	3 907
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	295	-	11 905	12 200
Impôts	1 901	-	-	1 901
<b>Résultat net</b>	<b>-18 806</b>	<b>-</b>	<b>11 905</b>	<b>-6 901</b>
Ecarts d'acquisition nets	732	14 876	-	15 608
Films et droits audiovisuels nets	107 311	13 581	-	120 892
Autres immobilisations incorporelles nettes	936	14	-	950
Immobilisations corporelles nettes	35 327	399	-	35 726
Mises en équivalence	430	-	158 529	158 959
Autres actifs financiers nets	3 491	57	-	3 548
Actifs d'impôts non courants	2 768	-	-	2 768
Créances clients nettes	34 337	5 334	-	39 671
Actifs d'impôts courants	2 115	854	-	2 969
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	26 165	2 181	-	28 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 632	91	-	3 723
<b>Total Actif</b>	<b>217 244</b>	<b>37 387</b>	<b>158 529</b>	<b>413 160</b>
Capital	34 159	-	-	34 159
Réserves et résultat (part du Groupe)	171 490	-	-	171 490
Intérêts minoritaires	2 810	-	-	2 810
<b>Capitaux propres</b>	<b>208 459</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>208 459</b>
Provisions non courantes	1 642	139	-	1 781
Passifs d'impôts non courants	2 961	-	-	2 961
Dettes financières à plus d'un an	19 722	-	-	19 722
Autres dettes non courantes	1 732	-	-	1 732
Provisions courantes	3 094	21	-	3 115
Dettes financières à moins d'un an	100 938	2 796	-	103 734
Fournisseurs	20 608	2 302	-	22 910
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-
Autres dettes	41 692	7 054	-	48 746
<b>Total Passif</b>	<b>400 848</b>	<b>12 312</b>	<b>-</b>	<b>413 160</b>

2006 (en milliers d'euro)	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>131 140</b>	-	-	<b>131 140</b>
Résultat opérationnel courant	7 794	-	-	7 794
Autres produits et charges opérationnels non courants	-609	-	-	-609
Coût de l'endettement financier net	-1 054	-	-	-1 054
Autres produits et charges financiers	1 853	-	-	1 853
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	428	-	9 778	10 206
Impôts	7 425	-	-	7 425
<b>Résultat net</b>	<b>15 837</b>	-	<b>9 778</b>	<b>25 615</b>
Ecart d'acquisition nets	-	-	-	-
Films et droits audiovisuels nets	81 231	-	-	81 231
Autres immobilisations incorporelles nettes	551	-	-	551
Immobilisations corporelles nettes	34 944	-	-	34 944
Mises en équivalence	531	-	146 624	147 155
Autres actifs financiers nets	881	-	-	881
Actifs d'impôts non courants	1 056	-	-	1 056
Créances clients nettes	41 170	-	-	41 170
Actifs d'impôts courants	2 286	-	-	2 286
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	29 551	-	-	29 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 377	-	-	4 377
<b>Total Actif</b>	<b>196 578</b>	-	<b>146 624</b>	<b>343 202</b>
Capital	33 982	-	-	33 982
Réserves et résultat (part du Groupe)	181 230	-	-	181 230
Intérêts minoritaires	2 826	-	-	2 826
<b>Capitaux propres</b>	<b>218 038</b>	-	-	<b>218 038</b>
Provisions non courantes	1 536	-	-	1 536
Passifs d'impôts non courants	2 761	-	-	2 761
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	1 663	-	-	1 663
Provisions courantes	3 493	-	-	3 493
Dettes financières à moins d'un an	41 886	-	-	41 886
Fournisseurs	25 628	-	-	25 628
Passifs d'impôts courants	111	-	-	111
Autres dettes	48 086	-	-	48 086
<b>Total Passif</b>	<b>343 202</b>	-	-	<b>343 202</b>



## 6.6.2. Zones géographiques

### 6.6.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>France</b>	<b>83 210</b>	<b>59 102</b>	<b>107 258</b>
<b>International</b>			
- Europe	16 684	9 378	10 731
- Amérique	2 642	1 961	7 031
- Asie / Russie	1 293	589	4 321
- Afrique / Moyen-orient	582	793	653
- Reste du monde	652	1 068	1 146
	<b>21 853</b>	<b>13 789</b>	<b>23 882</b>
<b>Total</b>	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>	<b>131 140</b>

### 6.6.2.2. Investissements

Les investissements sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées. Aucun investissement n'a été réalisé en dehors de la zone France.

## 6.7. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1482 du 30 décembre 2008, complétant l'article R 233-14 §17 du Code de Commerce, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant, d'une part les honoraires pris en charge au titre du contrôle légal des comptes consolidés de ceux pris en charge au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes consolidés, et d'autre part les honoraires pris en charge au titre des autres prestations.

(en milliers d'euro)	Total				Advolis				Ernst & Young Audit			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	261	203	63%	37%	92	72	93%	78%	169	131	53%	29%
- Filiales intégrées globalement	101	54	24%	10%	7	5	7%	5%	94	49	30%	11%
- Filiales mises en équivalence	41	40	10%	7%					41	40	13%	9%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
- Emetteur	12	250	3%	45%		15		16%	12	235	4%	51%
- Filiales intégrées globalement	1	4	0%	1%					1	4	0%	1%
- Filiales mises en équivalence												
<b>Sous-total</b>	<b>416</b>	<b>551</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>317</b>	<b>459</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
- Filiales mises en équivalence												
Autres												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
- Filiales mises en équivalence												
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>551</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>317</b>	<b>459</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## **6.8. Contrôle fiscal**

Gaumont SA, en qualité de société intégrée, fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.

Les éventuelles conclusions interviendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

## **6.9. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75% du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.

La transaction globale au titre de cette acquisition s'élève à K€ 700.

Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont, jusqu'au 6 janvier 2012, dans la limite d'un montant de K€ 210.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009, date de la prise de contrôle.



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.11 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre groupe comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère

approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 2.11 fournit une information appropriée.

- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie (cf. notes 2.10 et 2.11) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme au regard notamment des prévisions de flux de trésorerie correspondantes. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les Directions opérationnelles fondent ses estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies dans le contexte économique induit par la crise financière, revu les calculs effectués et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et apprécié les principes et les méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction du groupe.
- Votre groupe a constitué des provisions selon les modalités décrites en note 2.18 « Provisions courantes » et en note 2.19 « Provisions non courantes ». Nous avons examiné les procédures en vigueur au sein de votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS

Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit

Bruno Perrin





## Comptes sociaux

<b>Bilan de la société mère</b>	<b>116</b>
<b>Compte de résultat de la société mère</b>	<b>118</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie de la société mère</b>	<b>119</b>
<b>Annexe aux comptes sociaux</b>	<b>120</b>
Principaux événements de l'exercice	p. 120
Principes et méthodes comptables	p. 120
Notes sur le bilan	p. 125
Notes sur le compte de résultat	p. 136
Notes sur le tableau des flux de trésorerie	p. 140
Autres informations	p. 144
<b>Tableau des filiales et participations</b>	<b>150</b>
<b>Rapport général des Commissaires aux Comptes</b>	<b>151</b>



## Bilan de la société mère - Actif

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Films et droits audiovisuels nets	3.1	82 263	98 417	73 682
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	4 847	2 426	1 765
Immobilisations corporelles nettes	3.3	9 831	10 343	9 921
Immobilisations financières nettes	3.4	103 571	106 503	81 385
<b>Actif immobilisé</b>		<b>200 512</b>	<b>217 689</b>	<b>166 753</b>
Créances clients nettes	3.5	23 132	28 289	22 446
Autres créances nettes	3.6	21 504	26 343	32 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	1 801	1 472	2 425
<b>Actif circulant</b>		<b>46 437</b>	<b>56 104</b>	<b>56 971</b>
Comptes de régularisation actif	3.12.1	2 519	1 569	1 447
<b>Total Actif</b>		<b>249 468</b>	<b>275 362</b>	<b>225 171</b>

## Bilan de la société mère - Passif

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Capital		34 172	34 159	33 982
Réserves		38 891	40 108	39 182
Report à nouveau		-7 576	10 291	-1 420
Résultat		-21 967	-17 868	15 959
Provisions réglementées		32 794	20 070	22 270
<b>Capitaux propres</b>	3.8	<b>76 314</b>	<b>86 760</b>	<b>109 973</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	3.9	<b>3 809</b>	<b>3 858</b>	<b>4 786</b>
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	15 000	20 000	-
Dettes financières à moins d'un an	3.10	94 486	101 003	41 886
Avances et acomptes reçus	3.11	62	83	128
Dettes fournisseurs	3.11	5 317	8 135	5 919
Dettes fiscales et sociales	3.11	3 574	3 159	5 639
Dettes sur immobilisations	3.11	8 104	9 145	10 201
Autres dettes	3.11	32 735	36 191	42 112
<b>Dettes</b>		<b>159 278</b>	<b>177 716</b>	<b>105 885</b>
Comptes de régularisation passif	3.12.2	10 067	7 028	4 527
<b>Total Passif</b>		<b>249 468</b>	<b>275 362</b>	<b>225 171</b>



## Compte de résultat de la société mère

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>79 045</b>	<b>59 613</b>	<b>101 738</b>
Subventions	4.2	5 575	5 760	10 981
Activation de coûts de films		33 095	64 715	49 863
Reprises sur provisions	4.3	3 555	8 660	18 623
Transferts de charges		2 156	644	567
Autres produits	4.4	3 976	5 699	9 762
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>127 402</b>	<b>145 091</b>	<b>191 534</b>
Achats de marchandises		-496	-545	-915
Autres achats et charges externes	4.5	-30 269	-33 548	-47 051
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	-1 805	-1 200	-1 859
Charges de personnel	4.7	-10 517	-9 025	-10 424
Dotations aux amortissements et provisions	4.8	-57 016	-55 754	-69 640
Coûts de films		-32 973	-64 611	-49 843
Autres charges	4.9	-5 080	-5 941	-15 161
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-138 156</b>	<b>-170 624</b>	<b>-194 893</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-10 754</b>	<b>-25 533</b>	<b>-3 359</b>
<b>Résultat financier</b>	4.10	<b>315</b>	<b>3 812</b>	<b>10 486</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-10 439</b>	<b>-21 721</b>	<b>7 127</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.11	<b>-12 458</b>	<b>1 973</b>	<b>6 725</b>
Impôts	4.12	930	1 880	2 107
<b>Résultat net</b>		<b>-21 967</b>	<b>-17 868</b>	<b>15 959</b>



# Tableau des flux de trésorerie de la société mère

(en milliers d'euro)	Note	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat de l'exercice		-21 967	-17 868	15 959
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	66 443	47 664	45 029
Transfert au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		-1 195	-348	-
Résultat net des cessions d'immobilisations		-241	-185	8 286
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-	-
Autres		312	-	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>43 352</b>	<b>29 263</b>	<b>69 274</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	7 221	-1 146	-7 517
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>50 573</b>	<b>28 117</b>	<b>61 757</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		800	3 360	166
Acquisitions d'immobilisations	5.3	-37 368	-106 884	-58 260
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	-1 041	-1 677	2 867
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-37 609</b>	<b>-105 201</b>	<b>-55 227</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		-1 281	-4 248	-2 533
Augmentation de capital		77	1 103	1 289
Variation des dettes financières		-9 613	73 705	-6 853
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-10 817</b>	<b>70 560</b>	<b>-8 097</b>
<b>(D) Incidence des fusions</b>	5.5	<b>86</b>	<b>159</b>	<b>2</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>2 233</b>	<b>-6 365</b>	<b>-1 565</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 472	2 425	3 210
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-6 417	-1 005	-225
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>-4 945</b>	<b>1 420</b>	<b>2 985</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 801	1 472	2 425
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-4 513	-6 417	-1 005
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>-2 712</b>	<b>-4 945</b>	<b>1 420</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>2 233</b>	<b>-6 365</b>	<b>-1 565</b>



# Annexe aux comptes sociaux

## 1. Principaux événements de l'exercice

Il a été procédé au cours de l'exercice à :

- L'acquisition, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de 100 % des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865.

Cette somme avait été séquestrée sur un compte « Carpa » dès le 14 décembre 2007, et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Gaumont complète ainsi son catalogue avec des films qu'elle avait coproduit dont entre autres : *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Un éléphant ça trompe énormément*, *Salut l'artiste*, *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, mais aussi avec des films dans lesquels Gaumont n'était pas intervenue comme *Le distrait* de Pierre Richard, *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier ou encore *La vie de château* de Jean-Paul Rappeneau.

La société Autrement Productions a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre le 7 juillet 2008, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.

Cette opération a entraîné la constatation dans les comptes d'un mali technique de confusion de K€ 2 678 inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles.

- L'augmentation de 102 K€, le 22 décembre 2008, du capital social de la société Arkeion Films, détenue à 100% par Gaumont, suivie à la même date d'un apurement des pertes par une réduction de capital du même montant.
- La souscription, le 28 juillet 2008, d'une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venant à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont SA a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions d'EuroPalaces détenues par elle-même (soit 34% des actions composant le capital social d'EuroPalaces).

Concomitamment, Gaumont SA a signé un avenant à la convention de crédit amortissable conclue le 21 décembre 2007 pour un montant en principal de K€ 25 000, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et des frais y afférents, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

Les comptes sociaux de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

Les états financiers sociaux sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de Gaumont au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 février 2009 et examinés par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2009. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009.

### 2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



## 2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.5) et l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.7).

## 2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en "Comptes de régularisation". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

## 2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 2.5.1. Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes nettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.



De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.

### 2.5.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

### 2.5.3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 2.5.4. En-cours de production

Les en-cours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

### 2.5.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75% la première année et 25% la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

### 2.5.6. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)	
■ Constructions	25 à 40 ans
■ Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
■ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

### 2.6. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation : ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements et les autres immobilisations financières : leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

### 2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## 2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

## 2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.10. Engagements de retraite et assimilés

### 2.10.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont. Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture.

La société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.10.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

## 2.11. Soficas

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste "Autres dettes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.12. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

### 2.12.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

### 2.12.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.



### 2.12.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels ou du minimum garanti.

### 2.12.4. Télévision France

#### 2.12.4.1. Préventes

Les préventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

#### 2.12.4.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

### 2.12.5. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Comptes de régularisation passif".

### 2.13. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

### 2.14. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste "Subventions" à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

### 2.15. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique "Impôts".

### 2.16. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Films et droits audiovisuels

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits audiovisuels	1 419 922	40 581	-10 017	30 487	1 358 871	1 264 698
Productions en cours	450	450	-	-5 918	5 918	19 821
<b>Valeur brute</b>	<b>1 420 372</b>	<b>41 031</b>	<b>-10 017</b>	<b>24 569</b>	<b>1 364 789</b>	<b>1 284 519</b>
Films et droits audiovisuels	-1 337 293	-58 338	10 017	-24 600	-1 264 372	-1 205 444
<b>Amortissements</b>	<b>-1 337 293</b>	<b>-58 338</b>	<b>10 017</b>	<b>-24 600</b>	<b>-1 264 372</b>	<b>-1 205 444</b>
Films et droits audiovisuels	-816	-816	2 000	-	-2 000	-2 096
Productions en cours	-	-	-	-	-	-3 297
Provisions	-816	-816	2 000	-	-2 000	-5 393
<b>Valeur nette</b>	<b>82 263</b>	<b>-18 123</b>	<b>2 000</b>	<b>-31</b>	<b>98 417</b>	<b>73 682</b>

(1) Virements de poste à poste, transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

Au 31 décembre 2008, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2008 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2009.

Les films en cours de production au 31 décembre 2008 sont *Diamants sur ordonnance* et *Le dernier vol*.

La provision constatée en 2007 sur les films sortis au cours de l'exercice 2008 a été reprise en totalité au 31 décembre 2008. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ces films a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 816 pour un film sorti début 2009, dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût de production.

#### 3.2. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	867	87	-6	-	786	625
Mali de confusion	5 605	-	-	2 678	2 927	1 454
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707	707
<b>Valeur brute</b>	<b>7 179</b>	<b>87</b>	<b>-6</b>	<b>2 678</b>	<b>4 420</b>	<b>2 786</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-542	-87	6	-	-461	-369
Mali de confusion	-1 138	-257	-	-	-881	-
Autres droits incorporels	-652	-	-	-	-652	-652
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>-2 332</b>	<b>-344</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-1 994</b>	<b>-1 021</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4 847</b>	<b>-257</b>	<b>-</b>	<b>2 678</b>	<b>2 426</b>	<b>1 765</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

##### 3.2.1. Mali de confusion

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Les Films du Livradois	935	-	-	-	935	935
Gaumont Images 2	519	-	-	-	519	519
LGM Participations	1 473	-	-	-	1 473	-
Autrement Productions	2 678	-	-	2 678	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>5 605</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 678</b>	<b>2 927</b>	<b>1 454</b>
Les Films du Livradois	-398	-94	-	-	-304	-
Gaumont Images 2	-519	-	-	-	-519	-
LGM Participations	-132	-74	-	-	-58	-
Autrement Productions	-89	-89	-	-	-	-
Provisions	-1 138	-257	-	-	-881	-
<b>Valeur nette</b>	<b>4 467</b>	<b>-257</b>	<b>-</b>	<b>2 678</b>	<b>2 046</b>	<b>1 454</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.



Les mali de confusion sont généralement affectés au catalogue de films sauf lorsqu'ils concernent un nombre limité de films produits par Gaumont qui sont en cours d'amortissement. Leur méthode de suivi est calculée sur la méthode d'amortissement des films et droits audiovisuels.

Le suivi des valeurs des mali de confusion faisant apparaître des pertes de valeurs au 31 décembre 2008, ils ont été dépréciés à due concurrence.

### 3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Terrains	3 132	-	-	3 132	3 132
Constructions et agencements	21 599	420	-1 254	22 433	22 205
Matériel d'exploitation	1 346	106	-8	1 248	1 237
Autres immobilisations corporelles	3 999	183	-90	3 906	4 320
<b>Valeur brute</b>	<b>30 076</b>	<b>709</b>	<b>-1 352</b>	<b>30 719</b>	<b>30 894</b>
Terrains	-310	-	-	-310	-310
Constructions et agencements	-15 774	-767	1 219	-16 226	-16 449
Matériel d'exploitation	-1 119	-104	8	-1 023	-988
Autres immobilisations corporelles	-3 042	-312	87	-2 817	-3 226
Amortissements, provisions	-20 245	-1 183	1 314	-20 376	-20 973
<b>Valeur nette</b>	<b>9 831</b>	<b>-474</b>	<b>-38</b>	<b>10 343</b>	<b>9 921</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participations	109 848	3 389	-6	-2 865	109 330	83 330
Créances rattachées à des participations	1 584	60	-60	-	1 584	1 618
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	60	60	-60	-	60	44
Prêts	265	2	-37	-	300	358
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	94	1	-	-	93	98
Autres immobilisations financières	1 233	-	-3 283	-	4 516	4 038
<b>Valeur brute</b>	<b>113 024</b>	<b>3 452</b>	<b>-3 386</b>	<b>-2 865</b>	<b>115 823</b>	<b>89 442</b>
Titres de participations	-9 453	-134	1	-	-9 320	-8 007
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-50
Provisions	-9 453	-134	1	-	-9 320	-8 057
<b>Valeur nette</b>	<b>103 571</b>	<b>3 318</b>	<b>-3 385</b>	<b>-2 865</b>	<b>106 503</b>	<b>81 385</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions

### 3.5. Créances clients

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Valeur brute	23 328	28 715	22 873
<i>dont produits à recevoir</i>	1 913	3 271	1 388
Provisions	-196	-426	-427
<b>Valeur nette</b>	<b>23 132</b>	<b>28 289</b>	<b>22 446</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	21 516	27 412	21 583
- de 1 à 5 ans	1 616	877	1 290
- à plus de 5 ans	-	-	-

### 3.5.1. Détail des provisions

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Clients	-196	-7	237	-426	-427
<b>Provisions</b>	<b>-196</b>	<b>-7</b>	<b>237</b>	<b>-426</b>	<b>-427</b>

### 3.6. Autres créances

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Avances et acomptes versés	468	288	514
Créances sociales <i>dont produits à recevoir</i>	14 9	4 4	10 4
Créances fiscales <i>dont produits à recevoir</i>	12 161 -	17 876 161	17 384 -
Comptes courants <i>dont produits à recevoir</i>	13 528 21	12 535 8	18 850 -
Créances diverses <i>dont produits à recevoir</i>	6 222 1 126	6 213 1 558	6 928 1 570
<b>Valeur brute</b>	<b>32 393</b>	<b>36 916</b>	<b>43 686</b>
Comptes courants	-9 381	-9 103	-8 999
Créances diverses	-1 508	-1 470	-2 587
<b>Provisions</b>	<b>-10 889</b>	<b>-10 573</b>	<b>-11 586</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>21 504</b>	<b>26 343</b>	<b>32 100</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	32 393	36 916	43 479
- de 1 à 5 ans	-	-	207
- à plus de 5 ans	-	-	-

### 3.6.1. Détail des provisions

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Comptes courants	-9 381	-278	-	-9 103	-8 999
Créances diverses	-1 508	-124	86	-1 470	-2 587
<b>Provisions</b>	<b>-10 889</b>	<b>-402</b>	<b>86</b>	<b>-10 573</b>	<b>-11 586</b>

### 3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Comptes bancaires et autres disponibilités <i>dont intérêts courus à recevoir</i>	1 801 1	1 472 5	2 425 12
<b>Total</b>	<b>1 801</b>	<b>1 472</b>	<b>2 425</b>



### 3.8. Capitaux propres

	31.12.08	Mouvements de l'exercice			31.12.07	31.12.06
		Affectation AGO du 07.05.08	+	-		
Capital	34 172	-	13	-	34 159	33 982
Prime d'émission	18 736	-	65	-	18 671	17 745
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	1 275
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	358	358
Réserves	15 724	-1 281	-	-	17 005	17 005
Report à nouveau	-7 577	-17 868	-	-	10 291	-1 420
Résultat de l'exercice	-21 967	17 868	-	-21 967	-17 868	15 959
Provisions réglementées	32 794	-	12 724	-	20 070	22 270
<b>Total capitaux propres</b>	<b>76 314</b>	<b>-1 281</b>	<b>12 802</b>	<b>-21 967</b>	<b>86 760</b>	<b>109 973</b>

L'application des règles fiscales a entraîné une dotation d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films à hauteur de K€ 12 509.

### 3.8.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2008, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 271 516 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2008 a été la suivante :

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Nombre de titres	4 271 516	1 599	-	4 269 917	4 247 801
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8
<b>Capital</b>	<b>34 172 128</b>	<b>12 792</b>	<b>-</b>	<b>34 159 336</b>	<b>33 982 408</b>

### 3.8.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euro)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dividendes versés	1 280 975	4 247 801	2 533 078
Soit par action	0,30	1,00	0,60

### 3.8.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.



## 3.8.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de Gaumont SA du 7 mai 2008 a fait procéder le 15 mai 2008 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,06	104 520	35 175	58 390	10 955
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,71	168 885	74 399	72 363	22 123
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,76	165 919	90 271	37 928	37 720
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,68	197 799	17 093	(1) 2 011	178 695
<b>Total</b>		<b>742 050</b>		<b>881 154</b>	<b>250 469</b>	<b>381 192</b>	<b>249 493</b>
<b>Capital au 31 décembre 2008 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,63%</b>	<b>5,86%</b>	<b>8,92%</b>	<b>5,84%</b>

(1) Exercice anticipé d'options.



3.8.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options							
					31.12.08		Mouvements de la période				31.12.07	
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	10 955	10 955	55	-	-1 000	-	11 900	11 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	22 123	22 123	123	-	-1 000	-	23 000	23 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	37 720	37 720	219	-	-	-1 599	39 100	39 100
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	178 695	-	954	-	-3 009	-	180 750	-
<b>Total</b>					<b>249 493</b>	<b>70 798</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>-5 009</b>	<b>-1 599</b>	<b>254 750</b>	<b>74 000</b>

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options							
					31.12.07		Mouvements de la période			31.12.06		
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	11 900	11 900	-	-	-4 000	-	15 900	15 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	23 000	23 000	-	-1 000	-2 000	-	26 000	26 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	39 100	39 100	-	-280	-16 116	-	55 496	55 496
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	180 750	-	-	-7 500	-	-	188 250	-
<b>Total</b>					<b>254 750</b>	<b>74 000</b>	<b>-</b>	<b>-8 780</b>	<b>-22 116</b>	<b>-</b>	<b>285 646</b>	<b>97 396</b>

## 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.08	Mouvements de la période			31.12.07	31.12.06
		+	- (1)	- (2)		
Provision pour litiges <sup>(3)</sup>	415	-	-25	-21	461	267
Provision pour pertes de change	283	283	-171	-	171	146
Provision pour risques GIÉ <sup>(4)</sup>	-	-	-81	-13	94	14
Autres provisions pour risques <sup>(5)</sup>	1 033	71	-	-286	1 248	1 950
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1 731</b>	<b>354</b>	<b>-277</b>	<b>-320</b>	<b>1 974</b>	<b>2 377</b>
Provision pour retraites et assimilés	1 421	213	-61	-205	1 474	1 409
Autres provisions pour charges <sup>(5)</sup>	657	795	-548	-	410	1 000
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 078</b>	<b>1 008</b>	<b>-609</b>	<b>-205</b>	<b>1 884</b>	<b>2 409</b>
<b>Total</b>	<b>3 809</b>	<b>1 362</b>	<b>-886</b>	<b>-525</b>	<b>3 858</b>	<b>4 786</b>
Impact sur le résultat d'exploitation		1 079	-708	-525		
Impact sur le résultat financier		283	-171	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		-	-7	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative font l'objet si nécessaire, de provisions pour risques.

(5) Les autres provisions couvrent les risques et charges suivants :

■ Risques liés aux films	570
■ Risques avec le personnel	463
Total	1 033
■ Charges liées au personnel	657
Total	657



### 3.9.1. Provisions pour retraites et assimilées

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Indemnités de fin de carrière	1 262	1 325	1 274
Gratifications liées à l'ancienneté	159	149	135
<b>Total</b>	<b>1 421</b>	<b>1 474</b>	<b>1 409</b>

#### 3.9.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.08			31.12.07			31.12.06		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 325	149	1 474	1 274	135	1 409	1 172	128	1 300
Coût des services rendus sur la période	91	10	101	76	9	85	72	8	80
Effet de l'actualisation	63	8	71	52	6	58	51	6	57
Prestations versées réelles	-65	-1	-66	-62	-5	-67	-19	-5	-24
(Gains) / pertes actuariels	-152	-7	-159	-15	4	-11	-2	-2	-4
<b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>	<b>1 262</b>	<b>159</b>	<b>1 421</b>	<b>1 325</b>	<b>149</b>	<b>1 474</b>	<b>1 274</b>	<b>135</b>	<b>1 409</b>

#### 3.9.1.2. Composantes de la charge

	31.12.08			31.12.07			31.12.06		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	-91	-10	-101	-76	-9	-85	-72	-8	-80
Effet de l'actualisation	-63	-8	-71	-52	-6	-58	-51	-6	-57
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	152	7	159	15	-4	11	2	2	4
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>-2</b>	<b>-11</b>	<b>-13</b>	<b>-113</b>	<b>-19</b>	<b>-132</b>	<b>-121</b>	<b>-12</b>	<b>-133</b>

## 3.9.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Taux d'actualisation	4,59%	5,07%	4,23%	4,59%	5,07%	4,23%
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taux moyen de progression des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%

## 3.10. Dettes financières

	31.12.08	Mouvements de la période		31.12.07	31.12.06
		+	-		
Crédit sur acquisition Alphanim	20 023	23	-5 042	25 042	-
<i>dont intérêts courus à payer</i>	23	23	-42	42	-
Lignes de crédit	84 141	84 141	-88 079	88 079	40 000
<i>dont intérêts courus à payer</i>	141	141	-79	79	-
Autres emprunts	-	-	-667	667	115
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	-	-	1
Avances Centre National de la Cinématographie	760	-	-	760	730
Dépôts reçus	49	11	-	38	36
Soldes créditeurs de banques	4 513	1	-1 905	6 417	1 005
<i>dont intérêts courus à payer</i>	1	1	-3	3	2
<b>Total</b>	<b>109 486</b>	<b>84 176</b>	<b>-95 693</b>	<b>121 003</b>	<b>41 886</b>
Echéances :					
- à moins de 1 an	94 486			101 003	41 886
- de 1 à 5 ans	15 000			20 000	-
- à plus de 5 ans	-			-	-

## 3.10.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de K€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

Au 31 décembre 2008, il fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 8 332.

Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 4,68% avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 6,01%), et à 4,98% après prise en compte des instruments de couverture.

Taux d'intérêt moyen

En 2008, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 6,11% avant prise en compte des instruments de couverture et 5,73% après prise en compte des instruments de couverture.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.



### 3.10.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de K€ 84 000 (31.12.07 : K€ 88 000, 31.12.06 : K€ 40 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 50 000 (31.12.07 : K€ 50 000, 31.12.06 : K€ 6 666).

Au 31 décembre 2008, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 41 000.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2008 s'établit à 3,95% avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 5,30%, 31.12.06 : 4,42%), et à 4,22% après prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 5,12%, 31.12.06 : 4,27%).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2008, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 5,23% avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 4,91%, 31.12.06 : 3,65%), et 5,25% après prise en compte des instruments de couverture (31.12.07 : 4,86%, 31.12.06 : 3,64%).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

### 3.11. Autres dettes

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Avances et acomptes reçus	62	83	128
Dettes Fournisseurs	5 317	8 135	5 919
<i>dont charges à payer</i>	<i>2 223</i>	<i>3 803</i>	<i>2 213</i>
Dettes sociales	2 117	1 830	4 398
<i>dont charges à payer</i>	<i>1 486</i>	<i>925</i>	<i>3 602</i>
Dettes fiscales	1 457	1 329	1 241
<i>dont charges à payer</i>	<i>528</i>	<i>223</i>	<i>475</i>
Dettes sur immobilisations	8 104	9 145	10 201
<i>dont charges à payer</i>	<i>6 984</i>	<i>6 219</i>	<i>9 336</i>
Compte courants	7 298	8 730	18 014
<i>dont charges à payer</i>	<i>224</i>	<i>1 675</i>	<i>1 620</i>
Dettes diverses	25 437	27 461	24 098
<i>dont charges à payer</i>	<i>4 512</i>	<i>5 335</i>	<i>6 530</i>
<b>Total</b>	<b>49 792</b>	<b>56 713</b>	<b>63 999</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	48 270	54 981	62 336
- de 1 à 5 ans	582	671	482
- à plus de 5 ans	940	1 061	1 181

## 3.12. Comptes de régularisation

### 3.12.1. Actif

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Charges constatées d'avance	693	1 050	1 301
Charges à étaler	1 543	348	-
Ecart de conversion actifs	283	171	146
<b>Total</b>	<b>2 519</b>	<b>1 569</b>	<b>1 447</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	2 257	1 304	1 179
- de 1 à 5 ans	13	13	13
- à plus de 5 ans	249	252	255

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les charges constatées d'avance, à hauteur de K€ 310 au 31 décembre 2008 (31.12.07 : K€ 583, 31.12.06 : K€ 393), consistent en charges de distribution engagées sur les films non encore exploités commercialement.

Le poste charges à étaler inclut le coût de mise en place du crédit amortissable de K€ 25 000 pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle dudit crédit.

### 3.12.2. Passif

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits constatés d'avance	9 976	7 021	4 515
Ecart de conversion passifs	91	7	12
<b>Total</b>	<b>10 067</b>	<b>7 028</b>	<b>4 527</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	10 067	7 028	4 527
- de 1 à 5 ans	-	-	-
- à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les produits constatés d'avance, à hauteur de K€ 9 976 au 31 décembre 2008 (31.12.07 : K€ 7 021, 31.12.06 : K€ 4 515), consistent en recettes facturées sur les films dont le fait générateur de la prise en compte n'est pas avéré à la clôture de l'exercice.



## 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Salles France	12 150	9 597	25 728
Vidéo France	3 270	2 008	6 673
Vidéo à la demande France	580	30	-
Télévision France	49 408	34 169	45 452
International	12 784	12 912	23 217
Autres <sup>(1)</sup>	853	897	668
<b>Total</b>	<b>79 045</b>	<b>59 613</b>	<b>101 738</b>
Dont :			
France	66 261	46 701	78 521
Export	12 784	12 912	23 217

(1) Dont principalement produits dérivés.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 progresse de 32,6% à K€ 79 045 contre K€ 59 613 en 2007.

Les recettes en salles atteignent K€ 12 150, contre K€ 9 597 en 2007. Avec huit nouveaux films sortis en salles, tous produits ou coproduits par Gaumont, le nombre d'entrées 2008 se monte à 5,2 millions, contre 4 millions en 2007, dont 300 000 entrées concernant les films sortis en salles en 2007, mais dont l'exploitation a continué l'année suivante.

Les trois succès de l'année sont : *Enfin veuve* (2,3 millions d'entrées), *MR 73* (914 000 entrées) et *Cliente* (701 000 entrées).

La vidéo et la vidéo à la demande réalise une nette progression de chiffre d'affaires du fait notamment du succès des nouveautés comme *Un jour sur Terre*, par les bonnes performances en vidéo des succès en salles de début d'année, et par les ventes de films de catalogue, similaires à celles de 2007.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 49 408, contre K€ 34 169 en 2007. Cette hausse s'explique par :

- la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de pré-ventes TV concernant deux films sortis fin 2007, en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion.
- l'arrivée d'un nouvel acteur, avec Orange Cinéma Séries, qui permet de compenser la baisse de chiffre d'affaires sur certaines chaînes historiques.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 12 784, contre K€ 12 912 l'année dernière. Les films nouveaux enregistrent un léger recul (moins de films à fort potentiel international en 2008 qu'en 2007) mais reste stable pour les films de catalogue.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 853, contre K€ 897 en 2007.

### 4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

### 4.3. Reprises sur provisions

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Reprises sur dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	2 000	5 882	17 350
- des immobilisations corporelles	-	1	12
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	324	1 205	1 121
Reprises sur provisions des risques et charges	1 231	1 572	140
<b>Total</b>	<b>3 555</b>	<b>8 660</b>	<b>18 623</b>



#### 4.4. Autres produits

En 2008, et en 2007, il n'y a pas de produits liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films. En 2006, ces produits s'élevaient à K€ 4 042.

#### 4.5. Autres achats et charges externes

Les redevances versées aux coproducteurs concourent à ce poste pour K€ 5 444 en 2008, contre K€ 4 066 en 2007. Cette augmentation de charges est directement liée à la hausse du chiffre d'affaires.

En revanche, les frais de marketing des films s'élèvent en 2008 à K€ 7 580, contre K€ 10 277 en 2007.

#### 4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre une augmentation liée :

- d'une part, à la taxe professionnelle dont la valeur ajoutée sert de base au plafonnement ;
- et d'autre part, aux taxes assises sur le chiffre d'affaires.

#### 4.7. Charges de personnel

Dans ce poste figure en 2008 une charge de K€ 918 relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux. En 2007 il n'y avait pas de charge d'intéressement.

#### 4.8. Dotations aux amortissements et provisions

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	-53 379	-50 898	-61 498
- des immobilisations corporelles	-1 183	-1 144	-1 053
- des charges à répartir	-172	-2	-
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	-1 073	-3 370	-5 393
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-130	-87	-17
Dotations aux provisions des risques et charges	-1 079	-253	-1 679
<b>Total</b>	<b>-57 016</b>	<b>-55 754</b>	<b>-69 640</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).

#### 4.9. Autres charges

La diminution de ce poste résulte de la combinaison de deux facteurs :

- l'augmentation des droits des auteurs, artistes et interprètes en corrélation avec celle du chiffre d'affaires ;
- et, la prise en charge en 2007, de deux créances d'un montant significatif de K€ 1 133, entièrement déprécié.



## 4.10. Résultat financier

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits de participation	3 508	4 560	9 763
Frais financiers activés	3 237	4 240	2 018
Autres intérêts et produits assimilés	123	161	335
Produits nets sur cessions de VMP	60	35	73
Boni de confusion	-	-	11
Reprises de provisions	173	336	617
Gains de change	266	18	99
<b>Produits financiers</b>	<b>7 367</b>	<b>9 350</b>	<b>12 916</b>
Intérêts et charges assimilées	-6 142	-3 396	-1 642
Charges de participation	-2	-63	-13
Dotations aux provisions	-695	-1 730	-365
Pertes de change	-213	-349	-410
<b>Charges financières</b>	<b>-7 052</b>	<b>-5 538</b>	<b>-2 430</b>
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>3 812</b>	<b>10 486</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Films du Dauphin SARL	-	1 000	-
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	-	-	16
Gaumont International SARL	-	348	-
Gaumont Pathé Archives SAS	185	229	-
Gaumont Vidéo SNC	3 287	2 947	9 696
Autres	34	-27	38
<b>Total</b>	<b>3 506</b>	<b>4 497</b>	<b>9 750</b>

## 4.11. Résultat exceptionnel

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Sur opérations de gestion	-	-	7
Sur opérations en capital	308	920	9
Reprises de provisions et transferts de charges	7	2 241	6 794
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>316</b>	<b>3 161</b>	<b>6 810</b>
Sur opérations de gestion	-	-	-11
Sur opérations en capital	-50	-781	-74
Dotations aux amortissements et provisions	-12 724	-407	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-12 774</b>	<b>-1 188</b>	<b>-85</b>
<b>Total</b>	<b>-12 458</b>	<b>1 973</b>	<b>6 725</b>

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- d'une dotation aux amortissements dérogatoires des films à hauteur de K€ 12 509 en 2008, contre une reprise de K€ 2 207 en 2007 et K€ 6 794 en 2006 ;
- d'une dotation aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de titres d'un montant de K€ 215 en 2008, contre K€ 7 en 2007.
- d'une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de K€ 241 en 2008, contre une plus-value de K€ 160 en 2007 et une moins-value de K€ 65 en 2006.

## 4.12. Impôts

### 4.12.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2008, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkeion Films SAS, Alphanim SA, Alphanim Digital SAS et Alphanim Musique SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, aucun produit d'impôts n'a été comptabilisé en 2008, contre K€ 34 en 2007 et K€ 310 en 2006.

Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

#### 4.12.2. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	-10 306	-	-10 306
	LT	-133	-	-133
Résultat exceptionnel	CT	-12 458	-	-12 458
	LT	-	-	-
<b>Total</b>		<b>-22 897</b>	<b>-</b>	<b>-22 897</b>
Effet de l'intégration fiscale			-	-
Crédit d'impôt cinéma			928	928
Autres crédits d'impôts			2	2
<b>Total</b>		<b>-22 897</b>	<b>930</b>	<b>-21 967</b>

#### 4.12.3. Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	10 930	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	1 298	-
Autres charges déduites fiscalement	8 663	-
Congés payés	-	147
Organic	-	44
Retraite	-	422
Autres charges et provisions non déductibles	-	1 443
Déficits fiscaux activés	-	21 613
<b>Total</b>	<b>20 891</b>	<b>23 669</b>

Le taux d'imposition différé retenu au 31 décembre 2008 est de 33,33% (taux de droit commun) et de 0% (taux réduit).

Au 31 décembre 2008, Gaumont dispose de K€ 91 024 de reports déficitaires indéfiniment reportables.



## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Reprises sur dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	2 000	5 882	17 350
- des immobilisations corporelles	-	1	12
- des immobilisations financières	1	191	606
Reprises sur provisions des risques et charges	1 411	1 752	151
Reprises sur provisions réglementées	-	2 207	6 794
<b>Reprises</b>	<b>3 412</b>	<b>10 033</b>	<b>24 913</b>
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	-53 379	-50 898	-61 498
- des immobilisations corporelles	-1 183	-1 144	-1 053
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	-1 073	-3 370	-5 393
- des immobilisations financières	-134	-1 454	-202
Dotations aux provisions des risques et charges	-1 362	-824	-1 796
Dotations aux provisions réglementées	-12 724	-7	-
<b>Dotations</b>	<b>-69 855</b>	<b>-57 697</b>	<b>-69 942</b>
<b>Total</b>	<b>-66 443</b>	<b>-47 664</b>	<b>-45 029</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).

### 5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Variation des actifs d'exploitation	10 051	366	-9 142
Variation des passifs d'exploitation	-2 830	-1 512	1 625
<b>Total</b>	<b>7 221</b>	<b>-1 146</b>	<b>-7 517</b>

## 5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations <sup>(3)</sup>	Solde net au 31.12.05
Créances clients	23 132	-5 251	94	28 289	5 812	31	22 446	3 195	-	19 251
Avances et acomptes versés	468	180	-	288	-230	4	514	172	-	342
Créances sociales	14	10	-	4	-6	-	10	8	-	2
Créances fiscales	12 161	-5 855	140	17 876	308	184	17 384	5 042	-1	12 343
Comptes courants	4 147	1 139	-424	3 432	-6 419	-	9 851	-1 577	-4	11 432
Créances diverses	4 714	-29	-	4 743	395	7	4 341	1 958	-	2 383
Charges constatées d'avance	693	-357	-	1 050	-251	-	1 301	252	-	1 049
Ecart de conversion actifs	283	112	-	171	25	-	146	92	-	54
<b>Actifs constitutifs du BFR</b>	<b>45 612</b>	<b>-10 051</b>	<b>-190</b>	<b>55 853</b>	<b>-366</b>	<b>226</b>	<b>55 993</b>	<b>9 142</b>	<b>-5</b>	<b>46 856</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(3) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.



## 5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations <sup>(3)</sup>	Solde net au 31.12.05
Avances et acomptes reçus	62	-21	-	83	-45	-	128	-613	-	741
Dettes fournisseurs	5 317	-2 719	-99	8 135	2 174	42	5 919	-1 689	25	7 583
Dettes sociales	2 117	277	10	1 830	-2 568	-	4 398	1 949	-	2 449
Dettes fiscales	1 457	123	5	1 329	37	51	1 241	80	2	1 159
Compte courants	7 298	-1 432	-	8 730	-6 974	-2 310	18 014	5 748	-27 027	39 293
Dettes diverses	25 437	-2 091	67	27 461	3 363	-	24 098	1 398	-	22 700
Produits constatés d'avance	9 976	2 949	6	7 021	2 506	-	4 515	-5 175	-	9 690
Ecart de conversion passifs	91	84	-	7	-5	-	12	-73	-	85
<b>Passifs constitutifs du BFR</b>	<b>51 755</b>	<b>-2 830</b>	<b>-11</b>	<b>54 596</b>	<b>-1 512</b>	<b>-2 217</b>	<b>58 325</b>	<b>1 625</b>	<b>-27 000</b>	<b>83 700</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(3) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA

## 5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	Référence	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.1 & 3.2	36 072	72 282	53 028
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.3	709	2 278	1 307
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.4	587	32 324	3 925
<b>Total</b>		<b>37 368</b>	<b>106 884</b>	<b>58 260</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.08 : K€ 5 046, 31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419).

Les acquisitions d'immobilisations financières qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées au 31 décembre 2008 d'un montant de K€ 2 865, correspondant au prix d'acquisition de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, somme séquestrée sur un compte « Carpa » dès le 14 décembre 2007 et figurant à ce titre dans les flux de l'exercice 2007.

## 5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations <sup>(3)</sup>	Solde net au 31.12.05
Dettes sur immobilisations	8 104	-1 041	-	9 145	-1 677	621	10 201	2 867	-76	7 410

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(3) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

## 5.5. Incidence des fusions

	Solde net au 31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations <sup>(3)</sup>	Solde net au 31.12.05
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 801	243	86	1 472	-1 149	196	2 425	-787	2	3 210
Soldes créditeurs de banques	-4 513	1 904	-	-6 417	-5 375	-37	-1 005	-780	-	-225
<b>Trésorerie</b>	<b>-2 712</b>	<b>2 147</b>	<b>86</b>	<b>-4 945</b>	<b>-6 524</b>	<b>159</b>	<b>1 420</b>	<b>-1 567</b>	<b>2</b>	<b>2 985</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(3) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.



## 6. Autres informations

### 6.1. Éléments concernant les entreprises liées

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances rattachées à des participations	1 584	1 584	1 568
Créances clients	1 313	1 373	2 510
Autres créances	4 486	3 629	9 747
Dettes financières	10	-	-
Dettes fournisseurs	136	92	6
Dettes sur immobilisations	-	1	-
Autres dettes	6 529	7 289	14 446
Produits constatés d'avance	-	430	200
Produits financiers de participation	3 508	4 559	9 746
Charges financières de participation	-1	-14	-13
Autres produits financiers	87	67	44
Autres charges financières	224	278	332

### 6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.08		31.12.07		31.12.06	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	59	-	51	-	44	-
Agents de maîtrise	33	-	31	-	25	-
Employés	27	13	25	11	22	12
<b>Total effectif moyen</b>	<b>119</b>	<b>13</b>	<b>107</b>	<b>11</b>	<b>91</b>	<b>12</b>

### 6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social, s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Directoire			Conseil de Surveillance		
	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Rémunérations <sup>(1)</sup>	200	1 425	552	500	1 315	714
Jetons de présence	-	-	-	144	180	140
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>1 425</b>	<b>552</b>	<b>644</b>	<b>1 495</b>	<b>854</b>
Attributions de stock-options (en nombre d'actions)	-	-	-	-	-	-

(1) Seuls la Présidente du Directoire et le Directeur Général, membre du Directoire, le Président et la Vice-présidente du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.



## 6.4. Engagements et passifs éventuels

### 6.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Engagements donnés</b>	<b>120 457</b>	<b>105 723</b>	<b>63 061</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	24 000	-
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	32 546	16 011
Garanties	-	918	-
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	1 597	150	650
x- Achats de titres et de compte courant Léonis Productions	700	-	-
- Achats des titres LGM Participations	-	-	3 281
- Ventes de devises à terme (en USD)	-	-	-
- Options de change (EUR/ZAR)	-	-	1 800
- Terme participatif (EUR/CAD)	-	1 160	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>76 300</b>	<b>58 949</b>	<b>95 255</b>
Crédits bancaires non utilisés	41 000	12 000	60 000
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films	35 300	46 949	35 255

Au 31 décembre 2008, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 125 000 utilisée à hauteur de K€ 84 000.

Au 31 décembre 2008, Gaumont s'est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 28 147. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 35 300.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

#### 6.4.1.1. Nantissements des actifs

- Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.
- Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions d'EuroPalaces détenues par elle-même (soit 34% des actions composant le capital social d'EuroPalaces).

Type de nantissements/hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	24 000	-
<b>Total</b>		<b>90 013</b>	<b>24 000</b>	<b>-</b>
Total du bilan		249 468	275 362	225 171
Pourcentage correspondant		36,1%	8,7%	-



#### 6.4.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de K€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.5.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 11 000 augmenté de 10% au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

#### 6.4.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- LGM Participations, le 9 janvier 2007, laquelle est accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque, d'un montant de K€ 600, qui expirera le 31 décembre 2009.
- Arkeion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de K€ 907, qui expirera le 30 janvier 2011.
- Alphanim, le 21 décembre 2007, conjointement mais non solidairement, dans la limite d'un montant de K€ 4 320, pour une durée de deux ans. Cet engagement est garanti par le séquestre d'une partie du prix de cession des actions devant revenir aux cédants, soit K€ 4 320, entre les mains de BNP Paribas.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions. Les cédants ont donné une garantie de passif qui expirera le 15 janvier 2011, dans la limite d'un montant de K€ 1 750, ramené à K€ 1 500 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de K€ 573, ramené à K€ 287 le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011.

#### 6.4.1.4. Autres engagements reçus

Le contrat d'acquisition d'Alphanim prévoit une clause de réduction de prix relative aux actions du seul fondateur, et ce, en cas de départ de celui-ci avant la troisième date anniversaire de la signature du contrat, soit fin décembre 2010. Cette clause porte sur un montant maximum de K€ 1 083.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2008.

#### 6.4.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme <sup>(1)</sup>	1 732	210	582	940
Contrats de location simple <sup>(2)</sup>	2 628	324	1 240	1 064
<b>Total</b>	<b>4 360</b>	<b>534</b>	<b>1 822</b>	<b>2 004</b>

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

#### 6.4.4. Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation de Gaumont. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2008.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2008 s'élève à 6 756,50 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 11,6% sur les trois dernières années.

## 6.5. Risques

### 6.5.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de K€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de K€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2008, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 84 000, soit un taux d'utilisation de 67,2%.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de K€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de K€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de K€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de K€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2008 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53
R5 : valeur d'Europalaces / encours maximum autorisé > ou = 1,25	1,82

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de K€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2008 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.08
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	5,03
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,53

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.



## 6.5.2. Risque de taux d'intérêt

## 6.5.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.08	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	1 801	1 801	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers<sup>(1)</sup></b>	<b>1 801</b>	<b>1 801</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-108 677	-93 677	-15 000	-
Passifs financiers non exposés	-809	-809	-	-
<b>Passifs financiers<sup>(2)</sup></b>	<b>109 486</b>	<b>-94 486</b>	<b>-15 000</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

## 6.5.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.08	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	58 332	14 168	44 164	-	-872
<b>Total</b>	<b>58 332</b>	<b>14 168</b>	<b>44 164</b>	<b>-</b>	<b>-872</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit de K€ 125 000 est capée à hauteur de 40% du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 50 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 25 000 et taux variable contre taux variable pour K€ 25 000.

Au 31 décembre 2008, la convention de crédit amortissable d'un montant initial de K€ 25 000 donne lieu à un échange de taux variable contre taux fixe à hauteur de K€ 8 332.

## 6.5.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	1 801	-	1 801
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	-108 677	-809	-109 486
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>-106 876</b>	<b>-809</b>	<b>-107 685</b>
"Couverture"	-33 332	33 332	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-33 332</b>	<b>-73 544</b>	<b>-809</b>	<b>-107 685</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	-735	-	-735

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2008, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 33 332 et à taux variable à hauteur de K€ 73 544.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 735 ; cela représenterait une diminution du résultat courant avant impôts de 7% pour l'ensemble de l'exercice 2008.

### 6.5.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change :

	AUD	CAD	GBP	USD	JPY	CHF	ZAR	Total
Actifs	6	21	116	2 958	5	35	719	3 860
Passifs	-	-	-	-65	-	-	-	-65
Hors bilan	-	-162	-	-2 012	-	-	-	-2 174
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>6</b>	<b>-141</b>	<b>116</b>	<b>881</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>719</b>	<b>1 621</b>
"Couverture"	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>6</b>	<b>-141</b>	<b>116</b>	<b>881</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>719</b>	<b>1 621</b>
Sensibilité	-	1	-1	-9	-	-	-7	-16

L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 1 621. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 16.

Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 3 276 soit 4,1% du chiffre d'affaires.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	4	106	303	2 757	23	48	20	15	3 276

### 6.5.4. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

### 6.6. Contrôle fiscal

Gaumont, en qualité de société intégrée, fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.

Les éventuelles conclusions interviendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

### 6.7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75% du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.

La transaction globale au titre de cette acquisition s'élève à K€ 700.

Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont, jusqu'au 6 janvier 2012, dans la limite d'un montant de K€ 210.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009, date de la prise de contrôle.

L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.



# Tableau des filiales et participations

Société ou groupe de société	Siren	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations	
					brute	nette							
<b>I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS</b>													
<b>A - Filiales (détenues à + de 50%)</b>													
<b>Filiales françaises</b>													
. Alphanim SA													
8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	2 853	100,00	25 075	25 075	-	-	10 489	631	-		
. Arkeion Films SAS													
10-12, rue de Chartres - Neuilly	382 651 123	37	-	100,00	1 009	801	36	-	421	4	-		
. Gaumont International SARL													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	340 538 693	45	220	100,00	1 552	216	-	-	-	-	-		
. Gaumont Musiques SAS													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	494 535 255	37	-141	100,00	37	-	487	-	73	-131	-		
. Les Films du Dauphin SARL													
5, rue du Colisée - Paris 8ème	352 072 904	80	2 069	100,00	4 324	2 149	619	-	1 085	-877	-		
. Prestations et Services SARL													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	612 022 004	16	888	100,00	2 271	907	-	-	191	1	-		
. Les Films du Loup SNC													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	322 996 257	48	17	99,97	4 369	51	-	-	-	-2	-		
. Forest SCI													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	785 421 801	14	-	99,89	14	14	1 584	-	-	36	35		
. Gaumont Vidéo SNC													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	384 171 567	8	-	99,80	8	8	-	-	15 049	3 294	2 947		
. Editions La Marguerite SARL													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	602 024 150	8	795	100,00	420	420	-	-	6	781	-		
. Gaumont Pathé Archives SAS													
30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	444 567 218	5 945	341	57,50	3 418	3 418	-	-	2 965	452	185		
<b>Filiales étrangères</b>													
. Gaumont Inc.													
520 West 43rd Street - New York - USA		USD 1 510	USD 1 262	100,00	1 321	1 321	-	-	-	USD 251	-		
<b>B - Participations (détenues entre 10% et 50%)</b>													
<b>Sociétés françaises</b>													
. EuroPalaces SAS													
2, rue Lamennais - Paris 8ème	392 962 304	146 019	78 247	34,00	66 013	66 013	-	-	30 097	11 526	-		
<b>II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>													
<b>A - Filiales non reprises au paragraphe I</b>													
<i>Filiales françaises (ensemble)</i>													
<i>Filiales étrangères (ensemble)</i>													
					15	-	4 714						- Le montant de K€ 4 714 est provisionné à 100%
<b>B - Participations non reprises au paragraphe I</b>													
<i>Sociétés françaises (ensemble)</i>													
					2	2						-	
					<b>109 848</b>	<b>100 395</b>	<b>7 440</b>						<b>3 167</b>

# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le règlement CRC 2004-06 du comité de la réglementation comptable. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

- votre société a constitué des provisions tel que cela est décrit dans les notes 2.9 « Provisions pour risques et charges » et 2.10 « Engagement de retraites et assimilés ». Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

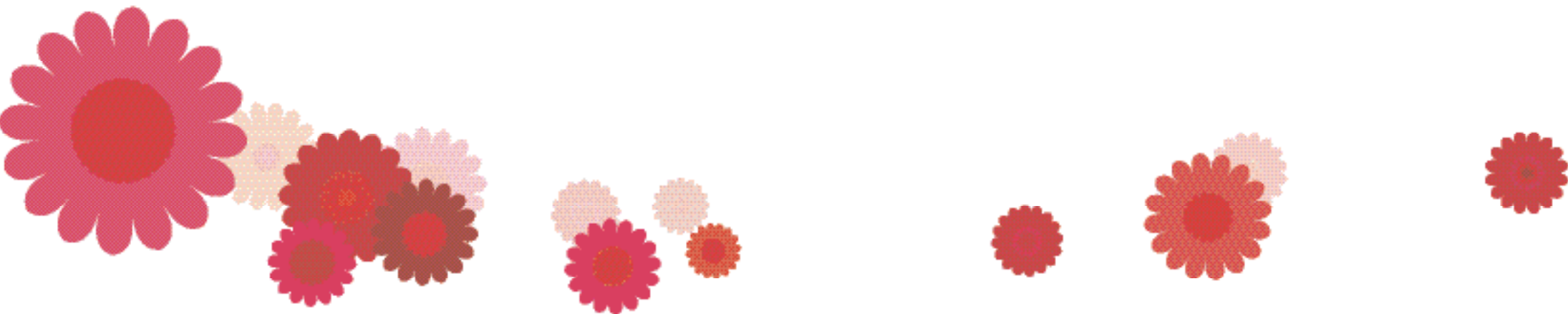
Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS

Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit

Bruno Perrin







## Informations financières

Informations financières historiques	154
Vérification des informations financières historiques	155
Informations financières complémentaires	156



# Informations financières historiques

## Comptes consolidés 2007 et 2006

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 63 à 113, et à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2007 sous le n° D.07-0537, aux pages 50 à 82.

## Comptes sociaux 2007 et 2006

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 115 à 151, et à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2007 sous le n° D.07-0537, aux pages 86 à 109.

## Rapports de gestion 2007 et 2006

Les rapports de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 24 à 53, et à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2007 sous le n° D.07-0537, aux pages 18 à 40.

Les chapitres des Documents de référence n° D.08-0359 et n° D.07-0537 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.



# Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, à la page 112, et à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2007 sous le n° D.07-0537, à la page 83.

Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, à la page 150, et à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2007 sous le n° D.07-0537, à la page 110.





## Informations financières complémentaires

### Investissements

A l'exception des opérations détaillées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 26, 27 et 30) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 65 et 120), et présentées pour l'essentiel ci-après, il n'a été procédé à aucun autre investissement significatif au cours de l'exercice 2008.

Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenu par changement de dénomination Autrement Productions aux conditions qui sont indiquées dans le rapport de gestion du directoire (page 30) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement page 65 et 120).

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75% du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision, aux conditions qui sont indiquées dans le rapport de gestion du directoire (page 30).

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009, date de la prise de contrôle. L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.

### Contrats significatifs

A ce jour, Gaumont n'a pas conclu de contrats significatifs, autres que ceux contractés dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

### Prévision ou estimation

Le présent Document de Référence n'inclut pas de prévision ou estimation de résultat.

### Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Gaumont depuis le 31 décembre 2008, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

### Changement significatif

Sauf les événements récents mentionnés dans le "Rapport de gestion du Directoire" (page 30) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 112 et 149), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2008, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.







## Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	160
Renseignements généraux concernant le capital	163
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	169



# Renseignements généraux concernant la société Gaumont

## Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

## Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Forme juridique et législation applicable (Article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

## Date de constitution, durée de vie (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1975. La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

## Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 5911C (Production de films pour le cinéma).

## Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audio-visuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.





## Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

## Modalités de paiement des dividendes (Article 26 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## Assemblées Générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article 136 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet ; à défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.



## Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987 (Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

### Identification des détenteurs de titres (Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95% du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont. Toute personne qui franchit le seuil de 10 ou 20% en capital ou en droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

# Renseignements généraux concernant le capital

## Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2008, le capital social de Gaumont s'élevait à € 34 172 128 composé de 4 271 516 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

### Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	(en euro)				Nombre cumulé d'actions
			Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital	
26.02.04	Levée d'options de l'exercice 2003	1 543	8	12 344	21 262	32 966 376	4 120 797
31.01.05	Levée d'options de l'exercice 2004	11 000	8	88 000	343 410	33 054 376	4 131 797
13.04.05	Levée d'options de l'exercice 2005	90 000	8	720 000	4 768 300	33 774 376	4 221 797
21.12.06	Levée d'options de l'exercice 2006	26 004	8	208 032	1 081 400	33 982 408	4 247 801
29.06.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (1 <sup>er</sup> semestre)	20 116	8	160 928	845 940	34 143 336	4 267 917
28.12.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (2 <sup>ème</sup> semestre)	2 000	8	16 000	80 000	34 159 336	4 269 917
31.12.08	Levée d'options de l'exercice 2008	1 599	8	12 792	63 651	34 172 128	4 271 516

### Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31.12.08				31.12.07				31.12.06			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 383 420	55,80	4 727 991	64,37	2 383 420	55,82	4 727 991	65,01	2 344 971	55,20	4 689 542	68,61
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	3,01	140 752	3,30	150 752	2,07	140 752	3,32	140 752	2,06
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (USA)	466 471	10,92	466 471	6,35	446 042	10,45	446 042	6,13	430 000	10,12	430 000	6,29
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,09	408 852	9,57	814 373	11,20	405 521	9,55	405 521	5,93
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,34	232 670	5,45	465 340	6,40	232 670	5,48	465 340	6,81
Public	639 351	14,97	649 612	8,84	658 181	15,41	668 087	9,19	693 887	16,33	703 850	10,30
<b>Total</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 344 539</b>	<b>100,00</b>	<b>4 269 917</b>	<b>100,00</b>	<b>7 272 585</b>	<b>100,00</b>	<b>4 247 801</b>	<b>100,00</b>	<b>6 835 005</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.



## Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes sur les trois derniers exercices :

### • 2006 :

Le 30 mars, la société Groupe Industriel Marcel Dassault, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2005, le seuil de 5% des droits de vote de Gaumont, par suite d'une attribution de droits de vote double, et détenir 292 670 actions Gaumont représentant 580 322 droits de vote, soit 6,93% du capital composé de 4 221 797 actions et 8,45% des droits de vote sur les 6 866 225 existants à la date de ce franchissement de seuil.

### • 2007 :

Le 6 mars, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation du capital de Gaumont consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir alors, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 424 667 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital composé de 4 248 101 actions et 6,21% des 6 835 153 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 13 avril, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 425 794 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital composé de 4 257 632 actions et 6,23% des 6 844 684 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 17 octobre, la société civile Financière du Loch, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2007, par suite de l'acquisition de 405 521 droits de vote double, le seuil de 10% des droits de vote de Gaumont et détenir 408 852 actions Gaumont représentant 814 373 droits de vote, soit 9,58% du capital composé de 4 267 917 actions et 11,22% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 2 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2007, par suite d'une sortie de son périmètre d'un fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte desdits fonds, 420 039 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital composé de 4 267 917 actions et 5,79% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 16 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 446 042 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,45% du capital composé de 4 267 917 actions et 6,14% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

### • 2008 :

Le 7 mai 2008, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, par suite d'une acquisition sur le marché de 20 429 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 466 471 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 10,92 % du capital composé de 4 270 229 actions et 6,35% des 7 342 920 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

## Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Au 12 mars 2009, quatre actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la Société. Il s'agissait de :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 383 420	55,80	4 727 991	64,37
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	3,01
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	466 471	10,92	466 471	6,35
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,09
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,34
Public	639 351	14,97	649 582	8,84
<b>Total</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 344 509</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

## Nombre d'actionnaires

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 12 mars 2009, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 91.

## Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble, au 12 mars 2009, 548 actions représentant 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote.

## Actionnariat des salariés

A la connaissance de Gaumont, trois de ses salariés détenaient 38 actions au 12 mars 2009.

## Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la Société : Néant.

## Droits de vote

Au 12 mars 2009, le nombre total des droits de vote était de 7 344 509 dont 3 072 993 actions à droit de vote double.

## Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.



## Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant le capital

### Capital potentiel

#### Options de souscription d'actions

Au 12 mars 2009, 206 274 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,06	104 520	35 175	58 390	10 955
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,71	168 885	74 399	72 363	22 123
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,76	165 919	100 322	37 928	27 669
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,68	197 799	50 261	(1) 2 011	145 527
<b>Total</b>		<b>742 050</b>		<b>881 154</b>	<b>293 688</b>	<b>381 192</b>	<b>206 274</b>
Capital au 12 mars 2009 = 4 271 516 actions							
En pourcentage de capital				20,63%	6,88%	8,92%	4,83%

(1) Exercice anticipé d'options.

Le capital potentiel théorique de Gaumont SA, si l'intégralité des options était levée, serait de € 35 822 320 correspondant à 4 477 790 actions, soit une dilution potentielle maximale de 4,83%.

Au 12 mars 2009, tous les plans de souscription d'options peuvent être exercés.

4 271 516 actions existantes au 12.03.09
+ 206 274 options de souscription d'actions au 12.03.09
= 4 477 790 actions potentielles au 12.03.09

### Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009 de conférer à nouveau cette autorisation à la Société dans la limite de 200 000 actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et dans les conditions fixées par l'article L3332-18 et suivants du code du travail.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

Ces délégations et autorisations venant à échéance le 3 août 2009, il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009, de conférer à nouveau ces autorisations à la Société.

## Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 10 avril 2009

Autorisations	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 10 avril 2009		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 12 mars 2009	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social <sup>(1)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 04.06.07 (7)	26 mois (03.08.09)	K€ 100 000	Non utilisée	7	26 mois	K€ 100 000
- de titres de créances	AG 04.06.07 (7)	26 mois (03.08.09)	K€ 50 000	Non utilisée	7	26 mois	K€ 150 000
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 04.06.07 (8)	26 mois (03.08.09)	K€ 100 000	Non utilisée	8	26 mois	K€ 100 000
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	AG 04.06.07 (9)	26 mois (03.08.09)	K€ 10 000	Non utilisée	9	26 mois	200 000 actions
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	AG 07.05.08 (5)	18 mois (06.11.09)	K€ 4 100	Non utilisée	6	18 mois	K€ 17 086
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la Société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	AG 07.05.08 (7)	18 mois (06.11.09)	1% du capital au jour de l'AG	Non utilisée	10	18 mois	5% du capital au jour de l'AG
<b>Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions<sup>(3)</sup></b>	AG 27.04.06 (9)	38 mois (26.06.09)	(4)	Non utilisée	11	38 mois	(4)

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de K€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5% du nombre d'actions qui composent le capital de la société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

## Titres non représentatifs du capital

Néant.



## Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant le capital

### 7 Rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a autorisé le Directoire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à acheter les propres actions de la Société. Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres prévues par la loi.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2008, ni à ce jour.

En conséquence, la Société ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions figure en page 206 du présent Document.

### Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, épouse Tavernier, Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas et la société Cinépar ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 12 mars 2009, 54,94% du capital de la Société et 63,88% des droits de vote. Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

### Pacte/convention d'actionnaires

A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni de convention liant les actionnaires au 31 décembre 2008, ni à ce jour.

### Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2008, ni à ce jour.

### Franchissement de seuils

Les franchissements de seuils statutaires et légaux sont indiqués en page 162 du présent Document.





# Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

L'action Gaumont fait partie de l'indice SBF 250 depuis le 9 février 1995 et de l'indice MIDCAC depuis le 12 mai 1995.

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

## Evolution du cours de Bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours des dix-huit derniers mois

Date	Plus haut	Cours mensuel (en euro)		Moyen de clôture	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euro)
		Plus bas				
<b>2007</b>						
Septembre	62,51	59,01		60,82	5 264	320,06
Octobre	63,00	57,02		59,87	23 797	1 439,84
Novembre	61,70	56,00		57,20	13 576	772,16
Décembre	64,00	58,50		61,04	20 735	1 335,33
<b>2008</b>						
Janvier	60,95	54,50		58,69	26 591	1 558,76
Février	59,70	56,25		58,57	13 686	807,24
Mars	60,25	56,00		58,26	6 254	365,05
Avril	60,50	56,50		59,51	5 924	351,91
Mai	60,55	59,00		59,81	7 238	432,92
Juin	59,50	55,75		57,34	8 598	486,76
Juillet	56,40	51,50		54,78	7 617	422,42
Août	58,90	55,00		57,12	1 562	89,47
Septembre	58,60	54,00		56,67	2 042	115,34
Octobre	56,00	40,00		49,61	5 018	249,46
Novembre	48,00	44,99		47,21	2 428	114,00
Décembre	48,00	44,00		46,46	2 593	118,95
<b>2009</b>						
Janvier	49,00	44,71		46,99	1 862	87,71
Février	47,00	41,45		44,51	1 493	66,79

Source : NYSE Euronext.

Le cours moyen du mois de février 2009 fait ressortir une capitalisation boursière de € 190 108 091.



## Renseignements généraux

Renseignements sur le marché des titres Gaumont

### 7 Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2008	2007	2006
Haut	60,95	76,0	69,70
Bas	40,00	56,0	46,15
Dernier cours	45,50	59,0	60,80

Source : NYSE Euronext.

### Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI, signé le 7 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Oddo & Cie. Ce compte de contrepartie fonctionne selon les règles établies par Euronext Paris SA, et a reçu les apports de Cinépar.

L'actionnaire Cinépar a effectué le 5 novembre 2008 un apport complémentaire de € 100 000, portant de € 6 489,90 à € 106 489,90 le montant des apports et 1 800 titres affectés au contrat de liquidité Gaumont signé le 7 novembre 2005 avec Oddo Corporate Finance.

A la date du 31 décembre 2008, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 4 489 titres et € 70 501,09 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Oddo Pinatton Corporate qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre,
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société,
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont n'ayant effectué aucun apport sur le compte de liquidité, elle ne peut détenir aucune de ses propres actions en vertu de ce contrat.

### Dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" et l'"Information des actionnaires" respectivement aux pages 33 et 57 du présent Document.







## Gouvernement d'entreprise

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	174
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	180
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	182
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	183
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	200



# Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Gaumont est une société à Directoire et Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.

Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

## Le Directoire

Le Directoire est actuellement composé de deux membres.

### Sidonie Dumas

#### Présidente

*Née le :* 28 avril 1967

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination :* Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

*Début de mandat :* 27 juillet 2004

*Fin de mandat :* Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues :* 10

*Droits de vote :* 20

*Biographie :* En 1988, parallèlement à ses études de droit, Sidonie Dumas fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post-synchronisation du *Voyage du capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets. A partir de 1998, elle produit *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. Depuis 2004, elle est Présidente du Directoire.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :* néant

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :* fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, et Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, sœur de Pénélope Tavernier et nièce de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance

### Christophe Riandee

#### Membre

*Né le :* 5 février 1968

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination :* Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

*Début de mandat :* 27 juillet 2004

*Fin de mandat :* Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues :* néant

*Droits de vote :* néant

*Biographie :* Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Christophe Riandee, après avoir travaillé 7 ans au sein du département Médias d'Ernst & Young, devient en 1999 Directeur Général de France Animation, société de production de programmes TV. En 2001, il rejoint France Télécom où il a en charge le développement des chaînes thématiques de Wanadoo, avant de créer sa propre société de services. Il rejoint Gaumont en 2003 pour en devenir Directeur Général et membre du Directoire en 2004.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :* néant

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :* néant

## Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres dont cinq membres sont "indépendants". Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au "Rapport du Président du Conseil de Surveillance" dans le présent document de référence.

### Nicolas Seydoux

#### Président

*Né le* : 16 juillet 1939

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 26

*Droits de vote* : 52

*Biographie* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur Général (1974), Président-Directeur Général (1975-2004), Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** d'Arte France

**Administrateur** de Société Civile du Val Richer et Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

**Président** de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

**Président** de l'association Forum d'Avignon depuis le 2 avril 2008

**Administrateur** de la Cinémathèque Française

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Gérant** de Les Films du Livradois (absorbée par Gaumont le 9 février 2005), de la SCI Forest (jusqu'au 31 mars 2007)

**Administrateur** de Société Immobilière de l'Ouest, Myles et Gallimard Numérique

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : père de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, père de Pénélope Tavernier, frère de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

### Marie Seydoux

#### Vice-Présidente

*Née le* : 4 octobre 1941

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

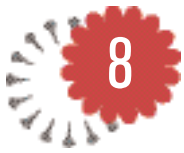
*Nombre d'actions de la Société détenues* : 200

*Droits de vote* : 400

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* : néant

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : mère de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, mère de Pénélope Tavernier et belle-sœur de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et épouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance



## Thierry Dassault

### Membre

*Né le* : 26 mars 1957

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

*Début de mandat* : 27 avril 2006

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 28

*Droits de vote* : 56

*Biographie* : Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des Equipements Civils pour l'Electronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur Général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984, et Producteur Associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il a été nommé Président. Il a créé sa structure d'investissements personnels T.D.H. et est Conseiller du Président du Groupe Industriel Marcel Dassault pour les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Président** et membre du conseil d'administration de Keynectis

**Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)

**Membre du Conseil de Surveillance** de Groupe Industriel Marcel Dassault et Société du Journal des Finances

**Représentant permanent** de la SC TDH au Conseil de Halys

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Président** de Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006

**Représentant permanent** de Dassault Multimédia au Conseil de Hi Media de 2001 à 2002, Infogrames de 2001 à 2003 et Net2One de 2001 à 2002

**Représentant permanent** du Groupe Industriel Marcel Dassault au Conseil de Gemplus de 2001 à 2004

**Administrateur** de Gaumont de 2001 au 1er juillet 2002 et Gisa de 2002 à 2004

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : néant

## Antoine Gallimard

### Membre

*Né le* : 19 avril 1947

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 10

*Droits de vote* : 20

*Biographie* : Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche ("L'Imaginaire", "Folio", "Tel"). Il est nommé Directeur Général en 1981, puis Président-Directeur général du groupe en 1988.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Administrateur** du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF

**Président** de Gallimard Jeunesse

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de P.O.L. Editeur et de Madrigall au Conseil des Editions de La Table Ronde et de Mercure de France

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Membre du Conseil de Surveillance** de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006

**Administrateur** de Mercure de France

**Président du Conseil d'Administration** de Gallimard Jeunesse et Les Nouveaux Loisirs

**Président du Conseil de Surveillance** de Gallimard Bayard Jeunesse

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de P.I.J., Gallimard Larousse et Gallimard Numérique

**Président du Conseil d'Administration** et Directeur Général des Editions Gallimard et Madrigall

**Président** de Gallimard Loisirs

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France et des Editions de la Table Ronde

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : néant



**Michel Seydoux****Membre**

*Né le* : 11 septembre 1947

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 64

*Droits de vote* : 128

*Biographie* : Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Caméra One dont il est le Président. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks* de Maurice Dugowson (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Smoking et no smoking* d'Alain Resnais (1993), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalkov (1999).

*Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Président** de MSI et Citadelle Invest

**Président du Conseil d'Administration** de LOSC Lille Métropole et Socle

**Membre du Conseil de Direction** de Pathé

**Membre du Comité de Direction** de Gaya Rive Gauche et Lepapivore

**Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI (depuis le 15 avril 2008) et groupement Forestier les Cabrettes (depuis le 23 mai 2008)

**Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication et associé Gérant de MSEB et Cie

**Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Président** de Aero-Solution, Camera One/Da, Restaurant Gaya, Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006 et Société Immobilière de l'Ouest

**Administrateur** de Cinépar, Socle et Air Littoral

**Membre du Conseil de Surveillance** de Looten

**Membre du Comité de Direction** de Restaurant Gaya

**Représentant** de MSI, Membre du Comité de Direction de Fin-Air Trade

**Représentant** de Caméra One, Administrateur de Arcade

**Gérant** de Groupement Forestier des Noues

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, oncle de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, oncle de Pénélope Tavernier, membre du Conseil de Surveillance et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

**Bertrand Siguier****Membre**

*Né le* : 10 juin 1941

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 10

*Droits de vote* : 20

*Biographie* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neufelize, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur Adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur Général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. Il devient Directeur de Publicis-Conseil de 1982 à 1988. Depuis 1988, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. Membre du Directoire de Publicis Groupe depuis 1999.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Membre du directoire** de Publicis Groupe (jusqu'en mars 2008)

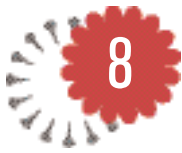
**Président-Directeur Général** de Multi Market Service France (fin courant 2008)

**Administrateur** de Publicis Technology SA (fin courant 2008), Gantois SA (fin courant 2008) et HM Editions

**Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin courant 2008)

**Deputy Chairman** d'iSe, International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin courant 2008)

**Directeur** de Beacon Communications (Japon), Capital Advertising (Inde), Saatchi & Saatchi (Corée), Publicis Yorum (Turquie)



## Gouvernement d'entreprise

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

Directeur de Publicis & Hal Riney (USA) jusqu'en 2005

*Critères d'indépendance :* oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :* néant

### **Pénélope Tavernier**

**Membre**

*Née le :* 25 mai 1966

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination :* Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat :* 27 juillet 2004

*Fin de mandat :* Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues :* 10

*Droits de vote :* 20

### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :*

Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)

Administrateur de UMA Food and Beverages

### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

Présidente de Cifor (Suisse)

*Critères d'indépendance :* non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :* fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, fille de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, sœur de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire et nièce de Michel Seydoux, membre du Conseil de Surveillance

### **Marc Tessier**

**Membre**

*Né le :* 21 juillet 1946

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination :* Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

*Début de mandat :* 27 avril 2006

*Fin de mandat :* Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

*Nombre d'actions de la Société détenues :* 10

*Droits de vote :* 10

*Biographie :* Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des Finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur Général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie de 1978 à 1979 puis Directeur Adjoint de Cabinet d'André Giraud (ministre de l'Industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur Financier (1982-1983) puis Directeur Général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur Général de Canal + de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal + et Directeur Général de la Société pour l'Etude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS) puis Directeur Général de Canal + International de 1989 à 1993 et Directeur Général et Chargé du développement de Canal + de 1993 à 1995. Il est nommé Directeur Général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. De 1998 à 2000, il est Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE). De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. De 2006 à 2007, il est Directeur Général de Netgem Média Services.

### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :*

**Président** d'Ensemble TV (Société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)

**Conseiller** auprès de la présidence de J2H

**Directeur Général** de Glow Entertainment Group SA

**Censeur** au Conseil d'administration de G7 Entreprises SA

**Administrateur** de Editis, Netgem, Total VoD, Alternative Media Initiative (Canada), Digitime, l'IDATE, Mediatrix SA (Belgique)

### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

**Président-Directeur Général** du groupe France Télévisions jusqu'au 22 août 2005

**Administrateur** de Le Siècle

**Président** de la commission d'aide à la distribution au Centre National de la Cinématographie

**Directeur général** de Netgem Media Services (depuis juillet 2008)

**Administrateur** au conseil de surveillance de Copag V, Copag, G7 Entreprises

*Critères d'indépendance :* oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :* néant

**Jean Todt****Membre**

*Né le* : 25 février 1946

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues* : 180

*Droits de vote* : 360

*Biographie* : Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la Compétition d'Automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA-Peugeot-Citroën à partir de 1991. En 1993, il rejoint Ferrari (groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive, puis Directeur Général de la gestion sportive de Ferrari et Maserati (2001-2004). Il est nommé Directeur Général de Ferrari en 2004, puis Administrateur Délégué en 2006.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Président** du Conseil d'Administration de Ferrari West Europe

**Administrateur** de Ferrari SpA

**Membre du Conseil de Surveillance** du Groupe Lucien Barrière

**Membre du Conseil de Surveillance** de Compagnie Financière Saint-Honoré (SA – groupe Compagnie Financière Edmond De Rothschild), à partir du 23 juin 2008

**Président** du Conseil d'Administration de FERRARI ASIA PACIFIC (SHANGHAI)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* : néant

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance* : néant

## Les Comités au sein du Conseil de Surveillance

### Le Comité d'audit

**Antoine Gallimard****Président**

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil d'Administration du 6 octobre 2003.

**Bertrand Siguier****Membre**

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil de Surveillance du 28 février 2005.

**Pénélope Tavernier****Membre**

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil d'Administration du 6 octobre 2003.

### Le Comité des rémunérations

**Nicolas Seydoux****Président**

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004.

**Antoine Gallimard****Membre**

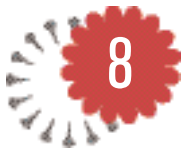
*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004.

**Bertrand Siguier****Membre**

*Date de 1<sup>ère</sup> nomination* :

Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004.



# Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux

## Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés aux dirigeants et aux mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages en nature avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés durant les exercices 2008 et 2007, sont présentés au sein du "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. page 49 du présent Document).

### Jetons de présence

Voir "Rapport de gestion du Directoire" et "Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques" respectivement aux pages 50 et 185 du présent Document.

### Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir, pour une durée de trente-huit mois, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société et/ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Au titre de cette autorisation, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2008.

Le Directoire proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009, de renouveler cette autorisation à travers le vote de la 11ème résolution.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2008 sont mentionnées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 43 du présent document) et aux notes 3.10.3. et 3.8.3. des annexes aux comptes consolidés et sociaux (pages 81 et 128 du présent Document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2008 concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale (Cf. page 204 du présent Document).

## Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 50 du présent Document.

## Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 50 du présent Document.



## Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Voir "Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés" à la page 208 du présent Document.

## Prêts et garanties accordés aux mandataires sociaux

Néant.

## Actifs appartenant directement ou indirectement aux mandataires sociaux ou à des membres de leurs familles

Néant.

## Contrat de service entre les membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et la Société ou l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages

Néant.





# Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les mandataires sociaux est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. pages 44 à 46 du présent Document).

## Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de Gaumont et à la date du présent document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance ;
- aucun des membres du Directoire et aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

## Initiés

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle la Société a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

## Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Néant

# Rapport 2008 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et de la Direction Juridique de Gaumont et en application :

- du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le "Code AFEP-MEDEF") ;
- de l'article L.225-68 du Code de commerce ;
- du guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent rapport du Président du Conseil de Surveillance a été approuvé par le Conseil dans sa séance du 5 mars 2009.

## Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

Il est toutefois précisé que, compte tenu du délai très court entre le choix du Code AFEP-MEDEF comme code de gouvernement d'entreprise et la tenue de l'assemblée générale des actionnaires

appelée notamment à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la mise en conformité au regard de ce code est actuellement en cours :

- un projet de règlement intérieur conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF a été examiné par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 5 mars 2009 et devrait être adopté lors du Conseil de Surveillance qui se réunira à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2009 ;
- en ce qui concerne les comités du Conseil :
  - lors de sa réunion du 5 mars 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'élargir les attributions du Comité d'audit conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ; lors d'une prochaine réunion qui se tiendra au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit proposera le texte de son règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance avant la fin de l'exercice 2009 ;
  - lors de sa réunion du 5 mars 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'élargir les compétences du Comité des rémunérations qui est devenu en conséquence le Comité des nominations et des rémunérations ; lors d'une réunion qui se tiendra au cours de l'exercice 2009, le Comité des nominations et des rémunérations proposera le texte de son règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance avant la fin de l'exercice 2009 ;
  - par dérogation aux recommandations proposées par le code AFEP MEDEF, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 5 mars 2009 que le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations seront chacun composés d'au moins trois membres dont un tiers au moins de ces membres devra être indépendant et ce, compte tenu de la composition de l'actionnariat de Gaumont.
- l'examen de la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009.
- le Conseil de Surveillance n'a pas formellement procédé à l'évaluation de son fonctionnement et le fera au cours de l'exercice 2009.



## Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux et comprend huit autres membres : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Marie Seydoux, Michel Seydoux, Bertrand Siguier, Pénélope Tavernier, Marc Tessier et Jean Todt.

A la date d'établissement du présent rapport, il est précisé que le Conseil de Surveillance compte cinq membres "indépendants", c'est-à-dire des membres dont la situation est conforme aux critères suivants précisés par le Code AFEP-MEDEF :

Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Gaumont ou sa direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, Gaumont ou son Groupe :

- ne pas actuellement, ou au cours des cinq années précédentes, être salarié ou mandataire social de Gaumont, de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être de façon significative un client, fournisseur ou banquier de Gaumont ou pour lequel Gaumont représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur ou membre du Conseil de Surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Les membres indépendants sont : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

Trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de Surveillance.

Tous ses membres sont de nationalité française.

Sept membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et deux membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, il sera proposé à l'Assemblée générale du 10 avril 2009 la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance de 6 à 4 ans et leur renouvellement par roulement sous réserve des dispositions statutaires relatives à la limite d'âge. Dans l'hypothèse où cette proposition serait adoptée, les mandats de Mesdames Marie Seydoux et Pénélope Tavernier et de Messieurs Nicolas Seydoux, Antoine Gallimard, Michel Seydoux, Bertrand Siguier et Jean Todt arriveront en conséquence à expiration de sorte qu'il est proposé à l'assemblée de renouveler leurs mandats et de donner pouvoir au Conseil de Surveillance de fixer par tirage au sort l'ordre de sortie desdits membres, sachant que deux des membres réélus auraient un mandat d'une durée exceptionnelle de deux ans, deux autres membres auraient un mandat d'une durée exceptionnelle de trois ans et les trois autres membres auraient un mandat d'une durée de quatre ans.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance à la date d'établissement du présent rapport figure dans le rapport du Directoire.

## Réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire. L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation est adressée aux membres du Conseil de Surveillance quinze jours à l'avance.

En 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, les :

- 19 mars : pour la présentation des comptes au 31 décembre 2007 et la revue de la marche des affaires ;
- 7 mai : notamment pour la mise en paiement des jetons de présence et le renouvellement des membres du Directoire ;
- 28 juillet : pour la présentation des comptes au 30 juin 2008 et la revue de la marche des affaires ;
- 27 novembre : pour la présentation des comptes prévisionnels révisés 2008, du budget 2009, du choix du Code AFEP-MEDEF comme code de référence et la revue de la marche des affaires.



Sur ces neuf membres :

- cinq membres du Conseil ont assisté à la totalité des réunions ;
- quatre membres ont assisté à trois réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes semestriels et annuels.

## Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Gaumont par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord en application des statuts. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil reçoivent les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Les statuts de Gaumont prévoient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, que les membres du Conseil ont la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

## Actions de Gaumont détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de Gaumont. A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement et collectivement 538 actions de Gaumont, soit 0,01% du capital. Il est toutefois rappelé que cette détention ne comprend pas les actions détenues par un membre du Conseil également actionnaire d'une société qu'il contrôle.

## Rémunération des membres du Conseil

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-présidente du Conseil perçoivent une rémunération.

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a fixé à € 180 000 le montant des jetons de présence à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2006 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a ramené le montant des jetons de présence à la somme de € 144 000, à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2007 et l'a fixé à la somme de € 180 000 pour l'exercice 2008 et les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

### Rémunération du Président et de la Vice-Présidente

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a alloué :

- à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant ;
- à sa Vice-présidente, sans que cette dernière ait pris part au vote, une rémunération fixe.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Ils ne bénéficient d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations versées au Président et à la Vice-présidente durant les exercices 2007 et 2008 sont présentées au sein du "Rapport de gestion du Directoire".



## Gouvernement d'entreprise

Rapport 2008 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### Code de déontologie du Conseil

Dans sa séance du 4 juin 2007, le Conseil de Surveillance a approuvé le "Code de déontologie des membres du Conseil de Surveillance".

Notamment, conformément à ce code, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de Gaumont devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de Gaumont devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

### Règlement intérieur du Conseil

Dans sa séance du 5 mars 2009, le Conseil de Surveillance a examiné le projet de règlement intérieur précisant et complétant certaines modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de Surveillance afin de respecter les dispositions du Code AFEP-MEDEF. Ce projet devrait être adopté lors du Conseil de Surveillance qui se réunira à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2009.

Dès adoption de ce règlement, ce dernier sera mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Comités au sein du Conseil

Le Conseil de Surveillance a constitué deux comités en son sein.

#### Comité d'audit

##### Composition

Ce comité est composé d'Antoine Gallimard, Président, assisté de Bertrand Siguier et Pénélope Tavernier.

Deux tiers de ses membres sont indépendants en la personne de Messieurs Gallimard et Siguier.

Les informations relatives à la formation des membres de ce comité figurent dans le rapport de gestion du Directoire.

##### Mission

Le Comité d'audit a eu pour mission depuis sa constitution de s'assurer que la Direction Financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de Gaumont.

Les attributions du comité ont été élargies par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2009 pour être en conformité avec l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, de sorte qu'il assure désormais, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de Surveillance, le suivi des questions relatives à :

- l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et consolidés,
- l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

##### Activité

En 2008, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 18 mars : pour examiner les comptes au 31 décembre 2007 ;
- 25 juillet : pour examiner les comptes au 30 juin 2008.

Tous les membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur Général, la Directrice Financière, la Directrice des Services Fonctionnels, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux comptes.

Une réunion s'est tenue le 4 mars 2009 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2008. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.

### Règlement intérieur du Comité d'audit

Lors d'une prochaine réunion au cours de l'exercice 2009, les membres du Comité d'audit proposeront le texte d'un règlement intérieur qui précisera et complètera les modalités de fonctionnement du Comité d'audit et qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance avant la fin de l'exercice 2009.

A compter de son approbation par le Conseil, ce règlement intérieur sera mis en ligne sur le site Internet Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Comité des rémunérations

#### Composition

Ce comité est composé de Nicolas Seydoux, Président, et de deux membres indépendants, à savoir Messieurs Antoine Gallimard et Bertrand Siguier.

#### Mission

Le Comité des rémunérations a été chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance a élargi lors de sa séance du 5 mars 2009 les attributions du comité afin que ce dernier devienne le comité des nominations et rémunérations.

Dans le cadre de ses nouvelles attributions, le comité assiste le Conseil de Surveillance dans l'examen des questions relatives, d'une part, à la composition future des organes de direction et de surveillance de Gaumont et, d'autre part, à la détermination de la rémunération et des avantages des membres desdits organes.

Lors d'une réunion devant se tenir au cours de l'exercice 2009, ses membres proposeront le texte d'un règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance avant la fin de l'exercice 2009. Après son approbation par le Conseil, ce règlement intérieur sera mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Activité

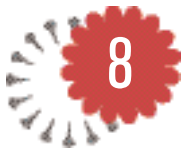
En 2008, le Comité des Rémunérations ne s'est pas réuni. Aucune modification n'a été apportée à la rémunération des membres du Directoire et aucune option donnant droit à la souscription d'actions nouvelles n'a été consentie durant l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2007 et 2008, le lecteur peut se reporter au "Rapport de gestion du Directoire".

### Participation à l'Assemblée Générale des actionnaires et informations prévues par l'article L-225-100-3 du Code de commerce

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues aux articles 17 et 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du Directoire.



## Organisation du contrôle interne au sein du Groupe Gaumont

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont s'est appuyé, dès la clôture des comptes au 31 décembre 2003, sur les principes et composants du référentiel américain COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Depuis 2008, Gaumont appuie son contrôle interne sur le cadre de référence simplifié de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008.

### Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne visent notamment à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif mis en place chez Gaumont fournit une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de Gaumont. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut fournir une garantie absolue ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

Ce dispositif a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

### Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont SA pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe est centralisée au siège social, celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la Société mère.

Les procédures relatives à certaines filiales intégrées ont été exclues du champ d'investigation : EuroPalaces, gérée majoritairement par le Groupe Pathé, et les filiales étrangères, jugées non significatives dans le périmètre retenu.

La société Alphanim, un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision, a été rajoutée au périmètre du Groupe Gaumont. En 2008, cette société et ses filiales Alphanim Musique et Alphanim Digital sont prises en compte dans le résultat consolidé de Gaumont.

## Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-après.

Le Directoire, les membres du Conseil de Surveillance, les directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

Depuis le 27 juillet 2004, Gaumont est organisée sous la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, une forme juridique qui permet de dissocier efficacement les fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

#### Le Directoire

Renouvelé par le Conseil de Surveillance du 7 mai 2008 pour une durée de deux ans, le Directoire est composé de deux membres : Sidonie Dumas, Présidente et Christophe Riandee, Directeur Général.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

En 2008, il s'est réuni seize fois, dont notamment les :

- 17 mars : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007 ;
- 30 avril : pour l'approbation des comptes prévisionnels 2008 ;
- 24 juillet : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 30 juin 2008 ;
- 25 novembre : pour l'approbation des comptes prévisionnels révisés 2008.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre.

## Rapport 2008 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le Directoire rencontre régulièrement le Président du Conseil de Surveillance afin de le tenir informé de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

En application de l'article 10 des statuts, le Directoire prend ses décisions à l'unanimité de ses membres, sur toutes les questions pour lesquelles l'unanimité aura été exigée par le Conseil de Surveillance, le vote par représentation étant en ce cas admis.

Toutes les autres décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante. Toutefois, si le Directoire ne comprend que deux membres, ces décisions sont également prises à l'unanimité des membres.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de Gaumont. Néanmoins, aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel Gaumont aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2 des statuts.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, décide des attributions d'options de souscription d'actions concernant les membres du Directoire.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2007 et 2008 sont présentées au sein du "Rapport de gestion du Directoire".

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Gaumont par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment.



## Le comité de direction

Le comité de direction réunit chaque semaine les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe et est constitué des membres suivants :

François Clerc	Directeur de la Distribution en salles
Christian Davin	Directeur Général d'Alphanim
Philippe Desmoulins	Directeur des Productions
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire
Valérie Isbled	Directrice des Services Fonctionnels
Martine Offroy	Directrice du Patrimoine
Christophe Riandee	Directeur Général – Membre du Directoire
Jérôme Soulet	Directeur Vidéo, Télévision et Nouveaux Médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la Communication
Loïc Trocme	Directeur de l'International

### et jusqu'au 27 février 2009

Capucine Violet	Directrice du Développement des Projets
-----------------	---

La Direction du Développement des Projets est rattachée à la Présidente du Directoire à compter du 02 mars 2009.

Ce comité a pour objectif de mettre en œuvre de façon opérationnelle les grandes lignes stratégiques définies par le Directoire.

Lors de chaque réunion, le Directoire informe les membres du comité des projets en cours : développements, acquisitions, négociations en cours et lancements de productions.

Chaque directeur présente un point sur les actions spécifiques entreprises dans sa Direction, afin d'assurer la cohérence entre chacune d'elles.

Les directeurs opérationnels présentent un bilan de leur activité commerciale.

Enfin, chaque Directeur ayant l'autorité hiérarchique sur les salariés de sa Direction, met en œuvre les décisions actées lors du comité auprès de ses équipes.

## La réunion des directeurs

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, tous les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent chaque semaine.

Viennent s'ajouter aux membres du comité de direction dans sa nouvelle composition le président du Conseil de Surveillance et les responsables opérationnels et fonctionnels suivants :

Anne Bernstein	Directrice des Ventes Télévision France
Annie Doornbos	Directrice Informatique
André Labbouz	Directeur Technique
Nadine Lambert	Directrice Financière
Gérard Schoumaker	Directeur du Service des Redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'Administration du catalogue

### et jusqu'au 31 juillet 2008

Nicolas Rogister	Directeur de Gaumont Vidéo de Lamothe
------------------	--

### et jusqu'au 31 décembre 2008

Pierre Bagnères	Directeur Juridique et des Relations Humaines
Franck Chorot	Producteur

### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

Marine Forde prend les fonctions de Directrice Juridique, la Direction des Relations Humaines est placée sous la responsabilité de Valérie Isbled, Directrice des Services Fonctionnels.

## Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

## L'audit interne

La fonction d'audit interne a été créée en 2003 lors de la mise en place de la Loi de Sécurité Financière chez Gaumont, et est orchestrée par un auditeur interne, sous la responsabilité de la Directrice Financière.

L'auditeur interne, qui contribue à la rédaction du présent rapport, sollicite dans sa mission les différents responsables du Groupe et il est en charge des actions suivantes :

- la surveillance du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe
- la coordination des actions de contrôle
- l'évaluation de la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation
- l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs.

En 2003, l'auditeur interne a utilisé les services de consultants externes professionnels de l'assistance à l'audit interne afin de donner l'orientation nécessaire au projet, fixer les objectifs, les méthodes de travail en fonction des règles et coutumes en la matière.

Après avoir consacré exclusivement ses travaux en 2004 et 2005 à l'élaboration d'une documentation structurée, l'auditeur interne a initié, dès 2006, les tests d'évaluation des dispositifs de contrôle au sein des différents processus.

Ces évaluations se sont poursuivies en 2008 en parallèle d'une mise à jour des procédures pour les systèmes ayant fait l'objet d'une évolution majeure.

## Les référentiels du contrôle

### Charte d'éthique

La Charte d'éthique de Gaumont édicte des règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées entre la date de clôture et la date de publication des comptes annuels et semestriels, et du chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que dans le mois précédant

toute publication d'information privilégiée. La communication de telles informations à des tiers est également interdite. Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification

professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de Gaumont uniquement, s'ils sont de valeurs modestes et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

## Règlement intérieur

En vigueur depuis le 7 octobre 1983, après avis du Comité d'Entreprise du 20 septembre 1983 et du Comité d'Hygiène et de Sécurité du 19 septembre 1983, le Règlement intérieur de Gaumont fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, les règles générales et permanentes relatives à la discipline et les dispositions relatives aux droits de défense des salariés conformément aux dispositions du Code du Travail.

Il a fait l'objet d'annexes et modificatifs qui ont été établis après avis du Comité d'Entreprise puis transmis à l'Inspection du Travail et ont fait l'objet des mesures de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.

La Charte d'éthique professionnelle énoncée précédemment est annexée au Règlement intérieur.

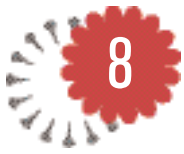
## Délégation

Gaumont et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de Gaumont repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

## Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes.

Elles sont aussi centralisées par l'auditeur interne.



## L'évaluation des Risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

En 2004, l'identification des risques tant au niveau de Gaumont qu'au niveau de chaque processus a été effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques a été ainsi constituée.

L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Suite à la revue du document de référence 2007 par l'A.M.F. (Autorité de Marchés Financiers) courant 2008, et aux recommandations formulées, les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Gaumont juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du Rapport de gestion du Directoire.

Les risques liés aux activités financières sont décrits dans le "Rapport de gestion du Directoire" et les "Annexes aux comptes sociaux et consolidés".

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates présentées dans le chapitre ci-après.

## Les structures et activités de contrôle

### • Les structures de contrôle transverses

#### *La Direction Juridique*

La Direction Juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les pré-contentieux et litiges sont suivis par la Direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

#### *La Direction des Relations Humaines*

Le Directeur des Relations Humaines assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La Direction des Relations Humaines assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

L'audit de conformité des procédures liées à la gestion du personnel, à l'établissement de la paie a été effectué et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

### *L'Administration des Ventes*

Gaumont a développé en interne une application dédiée à la gestion des droits audiovisuels, qui permet notamment de suivre les droits disponibles à la vente et les droits cédés aux chaînes de télévision françaises, aux opérateurs de services de vidéo à la demande et à l'international. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité. Par ailleurs, il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes.

Lors de chaque arrêté, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

Cette application, administrée en interne par un chef de projet informatique est adaptable et ouverte aux évolutions des métiers du Groupe.

Dans ce cas, chaque demande d'évolution est formalisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi de projet rigoureux.

Elle est utilisée par les directions opérationnelles des Ventes à l'International, Ventes Télévision et Nouveaux Médias.

Elle a été agréementée en 2008 d'un outil de suivi des matériels techniques liés aux films, base de données où chaque matériel (pellicule, film-annonce, etc...) est recensé avec ses mouvements de circulation en France et à l'export.



**La Direction des Redevances**

La Direction des Redevances est responsable des rendus de compte aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul. Elle dispose d'un outil spécifique interfacé avec le logiciel de comptabilité qui permet de récupérer les flux de recettes et de frais et d'éditer la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique.

En 2008, cette application a fait l'objet d'une mise à jour majeure en respectant les procédures et les contrôles associés, et dans un but de pérennisation de l'outil avant le changement de version du progiciel comptable et financier planifiée en 2009.

Un responsable comptable rattaché à la Direction des Redevances se charge de la validation de chaque process mis à jour en liaison avec la Direction Informatique et l'Administrateur fonctionnel du progiciel.

**La Gestion des Achats**

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celles des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Un spécimen des signatures des personnes habilitées à signer est disponible au service comptabilité fournisseurs.

Une facture non validée par un signataire ne peut pas être présentée au règlement.

En 2008, la Directrice des Services Fonctionnels a formalisé les procédures liées aux engagements des dépenses concernant l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont et Gaumont Vidéo :

- les secteurs du développement, de la production, de la distribution,
- le renouvellement des droits,
- les dépenses informatiques, dépenses de fonctionnement, etc.

La validation des paiements est ensuite effectuée par les personnes autorisées dans un délai moyen de 60 jours fin de mois.

La Loi de Modernisation de l'Economie en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 réduit les délais de paiement, qui passent à 45 jours fin de mois.

Les contrats conclus à partir de cette date appliquent les nouvelles dispositions prévues par la loi.

L'audit de conformité des procédures liées aux achats a été effectué et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

**La Comptabilité**

Traitée dans le chapitre "Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable" du présent document.

**Le Contrôle de Gestion**

Le Contrôle de Gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion. Il est organisé en fonction des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et s'appuie sur des contrôleurs de gestion répartis au sein des services et/ou filiales :

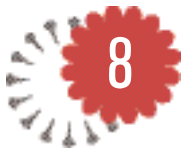
- un contrôleur rattaché à la Direction Financière qui suit l'ensemble des divisions fonctionnelles et l'activité film au niveau du Groupe ;
- un contrôleur détaché à la fois à la Direction de l'International et à la Direction Télévision et Nouveaux Médias ;
- un contrôleur détaché à la fois à la Direction Vidéo et à la Direction de la Distribution Salles.

Le Contrôle de gestion élabore le budget consolidé : budget des films nouveaux, des films du Catalogue, et le budget de structure pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les orientations et principales hypothèses budgétaires sont établies avec le Directoire, la Directrice des Services Fonctionnels et la Directrice Financière.

L'audit de conformité des procédures liées au budget du Groupe a été effectué et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

Les contrôles à tous les niveaux opérationnels permettent de s'assurer de la cohérence des hypothèses retenues.



#### L'Informatique

Le service informatique de Gaumont gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont continue d'investir dans des outils reconnus du marché, qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'exploitation des applications sur serveurs dans une salle aux normes et sécurisée ;
- une sauvegarde quotidienne des données ;
- l'externalisation des sauvegardes dans un site sécurisé ;
- un accès au réseau de la société protégé par un système de pare-feu et d'anti-virus.

Les systèmes d'informations financières et comptables sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction Informatique et l'autre, fonctionnel, rattaché à la Direction Financière), qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

En 2008, de nouveaux travaux de sécurisation ont été menés par la mise en place d'outils plus modernes, parmi les plus performants du marché et concernant plus précisément la messagerie interne, les outils anti-spam et les liens sécurisés Internet.

Une revue des procédures a été effectuée en 2008 avec le Responsable de Production Informatique afin de formaliser davantage les accès sécurisés aux applications, la gestion des utilisateurs, la gestion des sauvegardes des données.

Les améliorations et développements effectués dans le Système d'Informations du Groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

#### La Trésorerie

La gestion de la Trésorerie est une préoccupation importante pour le Groupe, et le service Trésorerie, directement rattaché à la Directrice Financière, est chargé de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières ;
- par des prévisions de trésorerie mensuelles ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Afin d'établir ces prévisions, une procédure de transmission des documents nécessaires à leur élaboration a été communiquée aux responsables opérationnels et budgétaires des grands postes de recettes et de dépenses.

Les besoins de trésorerie pour le financement des productions audiovisuelles sont importants, donc étudiés en détail, une ligne de crédit bancaire étant disponible pour répondre à ces besoins. Ils sont validés par le Directoire.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur
- suivi des transactions financières
- rapprochement bancaire
- prévisions de trésorerie à court terme (10 jours)

Les rapprochements bancaires sont effectués par la Trésorerie. Ils permettent de contrôler que l'ensemble des flux bancaires sont constatés dans les comptes.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque changement de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct essentiellement sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché, en ayant recours à des couvertures de taux et de change.

L'audit de conformité des procédures liées aux prévisions de trésorerie du Groupe a été effectué et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

En 2008, Alphanim s'est progressivement intégrée dans le contrôle interne du Groupe Gaumont, en particulier dans les process de Trésorerie concernant les autorisations de dépenses.

#### • Les structures opérationnelles

##### Le Développement des Projets

Cette structure, en charge de la recherche et du développement des projets de cinéma, rattachée à la Directrice du Développement des Projets en 2008 est depuis le 02 mars 2009, sous la responsabilité de la Présidente du Directoire.

## Rapport 2008 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Cette structure comporte :

- une cellule "d'Accueil" des projets qui étudie tous les projets reçus quelle qu'en soit la provenance ;
- une cellule "d'Analyse" des projets qui se charge de l'étude des projets amenés par des producteurs indépendants en vue d'un co-développement, d'une coproduction, d'une demande de distribution nationale ou internationale ;
- une cellule de "Réécriture", cette participation pouvant aller de la simple proposition à une véritable collaboration avec le scénariste ;
- une cellule de "Développement" des projets : recherche et couverture de tous les sujets cinématographiques embryonnaires : les maisons d'éditions, romans et bandes dessinées, les festivals, les pièces de théâtre, les courts métrages, les premiers films...

Cette cellule cherche à établir des liens privilégiés et durables avec les talents.

### **La Production des Films**

Cette structure, rattachée au Directoire jusqu'au 31 janvier 2008 puis au Directeur des Productions à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Au nombre de quatre, les contrôleurs de production assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel.

Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Chaque mois, ils transmettent une balance à la Direction Financière afin de permettre l'enregistrement de ces coûts dans la comptabilité générale.

Le service de Financement des Productions a pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, il veille à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

### **La Distribution en Salles des films**

Le département "Distribution Salles France" se charge de la commercialisation des films Gaumont depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Un logiciel du marché adapté à l'activité permet la remontée des recettes des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont.

En 2008, les axes de développement de cet outil se sont portés sur :

- les échanges automatisés avec le C.N.C (Centre National de la Cinématographie) ;
- les outils d'archivage de données ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'un entrepôt de données informatisé sur les entrées et les recettes des films distribués ;
- la gestion des commandes et engagements de dépenses ;
- la mise en place d'un suivi des frais de publicité et des frais techniques.

En 2009, il est prévu de distribuer des films du catalogue, sur support numérique, dans les salles de cinéma.

L'audit de conformité des procédures liées à la distribution en salles des films, essentiellement celles concernant le transfert des informations financières et comptables, a été effectué dès la création de ce nouveau secteur d'activité chez Gaumont.

### **La Distribution des films sur supports Vidéo et Nouveaux Médias**

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo en France est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

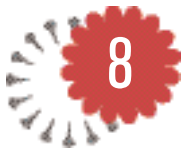
Gaumont Vidéo s'est associée à Paramount Home Entertainment (France), pour la distribution commerciale et physique de ces supports, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

En 2008, un nouvel outil de suivi de la Distribution Vidéo a été mis en place et chaque mois, les flux financiers en provenance du distributeur Paramount Home Entertainment sont intégrés dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles sont effectués sur l'exhaustivité des flux de chiffre d'affaires, sur la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés, et sur le montant des commissions et des redevances contractuelles.

D'autre part, l'outil gère également quotidiennement les ventes effectuées avec de nouveaux partenaires de distribution vidéo, en Europe.

Le département de Distribution "Nouveaux Médias" créé fin 2007 se charge de la valorisation du catalogue des œuvres audiovisuelles Gaumont sur les nouveaux supports, en particulier la vidéo à la demande (VoD) et le téléchargement définitif.



### La vente des films à la Télévision

Les ventes à la Télévision - chaînes hertziennes, TNT, câble ou satellite - des films du catalogue Gaumont et les préventes de longs métrages aux chaînes de Télévision sont des activités centralisées dans une structure dédiée, managée par la Directrice des Ventes Télévision, sous la responsabilité du Directeur Vidéo, Télévision et Nouveaux Médias.

L'outil de gestion des droits des œuvres cinématographiques est utilisé dans ce secteur et permet de connaître les droits disponibles à la vente.

### La vente des films à l'international

Les ventes à l'International des films nouveaux et du catalogue Gaumont sont centralisées dans une structure dédiée, managée par le Directeur de l'International.

L'outil de gestion des droits des œuvres cinématographiques est utilisé dans ce secteur et permet de connaître les droits disponibles à la vente.

## Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction Financière, dont dépendent la comptabilité générale, les comptabilités auxiliaires fournisseurs Groupe, le Contrôle de Gestion Groupe, la Trésorerie et l'Audit interne.

Les comptabilités auxiliaires clients sont sous la responsabilité des Directions opérationnelles.

## Système d'information financier

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées, fiable et pérenne traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de Gaumont et de certaines filiales.

Les filiales Alphanim, Arkeion et Gaumont Pathé Archives disposent d'outils comptables distincts de celui de la Société mère.

Les services comptables y consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements et pièces de comptabilité de l'exercice.

La comptabilité budgétaire et les engagements de dépenses sont externes au progiciel.

Les systèmes d'informations financiers sont placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec une société partenaire de l'éditeur.

Des versions successives ont été mises en place lors de projets structurés et planifiés, il est d'ailleurs prévu une montée de version du progiciel en 2009.

L'audit de conformité des procédures des comptabilités générales, auxiliaires et analytiques n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film, ou par série (Alphanim). Cette structure permet, d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des œuvres, et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film ou par série.

## Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Les travaux de reporting sont sous la responsabilité du Contrôleur de gestion Groupe, qui se charge de la mise en place de processus de collecte et d'analyse des données par secteur d'activité, en collaboration directe avec des contrôleurs de gestion par activité.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, le contrôleur de gestion Groupe rend compte au Directoire de l'analyse des tableaux de bord consolidés.

Chaque contrôleur de gestion rend compte aux Directeurs opérationnels, de l'analyse des tableaux de bord par activité :

- mensuellement avec la société Alphanim,
- mensuellement, pour l'analyse du chiffre d'affaires des sociétés Gaumont et Gaumont Vidéo.

## Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction Financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente au Directoire sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion. Le contrôleur de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par le Directoire, une synthèse est présentée au Conseil de Surveillance au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

## Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une "actualisation". Ce processus permet de prévenir le management de l'impact éventuel d'un mouvement de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe.

Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué une fois par an, au mois de novembre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

## Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction Financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Ce planning est diffusé à l'ensemble des collaborateurs concernés et aux équipes informatiques pour les traitements spécifiques liés aux clôtures.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures.

Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction Financière à chaque arrêté de comptes, et chaque nouvelle prévision doit être de l'autorité du Directeur d'activité.

Des dossiers de clôture sont établis par la Direction Financière dans lesquels l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat donnent lieu à une analyse dynamique. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

## Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS).

Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée par la Directrice Financière pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Directoire, puis approuvés par le Conseil de Surveillance qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit.

Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.



## Gouvernement d'entreprise

Rapport 2008 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Financière auprès de l'ensemble des services de la Société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés "in fine" par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

### Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Régulièrement, des inventaires physiques et des revues d'actifs sont effectués pour s'assurer de la réalité et de la juste valorisation des actifs opérationnels.

Les films et droits audiovisuels sont définis individuellement dans le système d'information Gaumont, comptabilisés en immobilisations, amortis selon les règles en vigueur dans la profession.

### Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel des dépréciations éventuelles sous la responsabilité de la Directrice Financière, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

### Communication financière

Outre la Présidente du Directoire et le Directeur Général, les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie sont la Directrice des Services Fonctionnels et la Directrice Financière.

Sous le contrôle du Directeur Général jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2008 puis de la Directrice des Services Fonctionnels à compter de cette date, la Directrice Financière du Groupe rédige en collaboration

avec le contrôleur de gestion Groupe et la Direction Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers ;
- rapport de gestion semestriel ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée Générale des actionnaires, le Comité d'audit et le Conseil de Surveillance.

L'ensemble des documents est validé par le Directoire avant d'être revu et approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Directoire remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et des marchés (Autorité des Marchés Financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

En application de l'article L.225-235 du Code de commerce résultant de l'article 120 de la loi de sécurité financière, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le rapport du Président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le lecteur peut se reporter à ce rapport dans le document de référence.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

S'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes portée par l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce (partie réglementaire).

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel. Ils sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit.

Ils effectuent une revue annuelle des missions réalisées dans le cadre de la loi de sécurité financière au cours de réunions planifiées avec l'auditeur interne.

## Bilan 2008

Le plan d'action continu visant à un renforcement du contrôle interne s'est traduit par :

- des actions d'amélioration de la couverture des process ;
- la mise à jour de la documentation ;
- la continuation d'action d'évaluation de divers processus.

Les audits de conformité effectués en 2008 ont concerné les processus suivants : Achats, Trésorerie, Paye, Distribution des films en salles, Clôture des comptes, Budget.

Ces audits n'ont pas donné lieu à la remontée d'anomalies significatives.

La documentation du contrôle interne sur les process ayant fait l'objet de modifications majeures en 2008 a été mise à jour et concerne : les Achats, le Budget, la Distribution des films en salles, les Ayant-droits.

En ce qui concerne l'activité Vidéo, de nouvelles procédures ont été définies, testées et mises en place en 2008. Les recettes et les frais de commercialisation des films sur supports vidéo en provenance de notre nouveau partenaire Paramount Home Entertainment (France), ainsi que d'autres distributeurs vidéo (Studio Canal, TF1 Vidéo...) ont été intégrés dans le système d'information de Gaumont.

En 2008, des plans d'action ont été initiés afin d'intégrer Alphanim progressivement dans le contrôle interne du Groupe Gaumont. Ils se poursuivront en 2009.

## Feuille de route 2009

Différents axes de développement sont prévus dès 2009 sur le contrôle interne :

- une mise à jour de la documentation du contrôle interne dans les secteurs qui feront l'objet de changements tant au niveau du management que des outils opérationnels ;
- la poursuite des actions d'évaluation, tant au niveau des nouveaux processus que pour l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont non encore évalués ;
- l'établissement d'une Charte d'Audit.

La Direction des Services Fonctionnels a initié en janvier 2009 un projet de migration technique du progiciel comptable et financier Oracle E.Business Suite afin :

- d'avoir une application dans une version maintenue par notre fournisseur ;
- de mettre à la disposition des utilisateurs une version plus récente du progiciel ;
- de permettre le développement d'outils de reporting de gestion.

Des chefs de projet seront dédiés à cette migration, en interne chez Gaumont et chez notre partenaire Oracle.

Les contrôles nécessaires afin de fiabiliser les données récupérées dans les outils comptables et financiers seront effectués par une équipe d'experts techniques et fonctionnels.

La société Léonis Productions, acquise par Gaumont le 6 janvier 2009 a pour objet le développement d'œuvres audiovisuelles destinées principalement à la télévision.

Elle sera intégrée dans le système d'information de Gaumont.

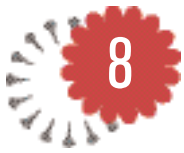
La mise en application de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle régit entre autres les délais de paiement et le renforcement des pénalités de retard.

Une étude d'impact des modalités de cette loi dans nos systèmes comptables a été initiée début 2009. Nos référentiels clients et fournisseurs sont en cours de modification afin d'intégrer ces nouvelles modalités.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Gaumont publiera des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses clients. Ces informations feront l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 05 mars 2009

Nicolas Seydoux  
Président du Conseil de Surveillance



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

## établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Gaumont

### Exercice clos au 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

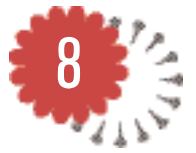
Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin









# Assemblée Générale Mixte annuelle du 10 avril 2009

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	204	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	212
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	206	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux	213
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	208	Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	214
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	210	Observations du Conseil de Surveillance	218
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit référentiel de souscription réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	211	Projet de résolutions	219



# Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et suivants dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2008.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 27 avril 2006, a autorisé par sa neuvième résolution le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 26 juin 2009.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties, par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

## Octroi d'options

### Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2008.

### Options consenties

#### Aux mandataires sociaux

Néant.

#### Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice<sup>(1)</sup>

Néant.

## Exercice des options de souscription émises

### Informations générales

Les levées d'options Gaumont au cours de l'exercice 2008 ont été les suivantes :

N° du plan	Prix d'exercice des options	Nombre d'options exercées
V	€ 50,06	0
VI	€ 63,71	0
VII	€ 47,76	1 599
<b>Total</b>		<b>1 599</b>

*(1) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (sont incluses les personnes qui ne font plus partie du personnel salarié de la Société et de celles qui lui sont liées). Durant l'exercice 2008, seuls 5 salariés ont effectués des levées d'options.*



## Levées d'options effectuées

### Par les mandataires sociaux

Néant.

### Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé <sup>(1)</sup>

Noms	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options	N° du plan
Cremades Pierre	500	€ 47,76	VII
Brune Francine	400	€ 47,76	VII
Parat Jean-Paul	312	€ 48,00	VII
Houée Maryvonne	287	€ 47,76	VII
Mafaity Danielle	100	€ 47,76	VII
<b>Total</b>	<b>1 599</b>		

Le Directoire propose aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2009, de renouveler cette autorisation à travers le vote de la 11<sup>ème</sup> résolution. Cette autorisation serait donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale. Elle cumule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006 à travers la 9<sup>ème</sup> résolution.

Le Directoire

*(1) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (sont incluses les personnes qui ne font plus partie du personnel salarié de la Société et de celles qui lui sont liées). Durant l'exercice 2008, seuls 5 salariés ont effectués des levées d'options.*



## Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 7 mai 2008, l'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- de l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- de l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ;
- de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'annulation éventuelle d'actions acquises ;

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 95 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 1% du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 4 100 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, soit jusqu'au 6 novembre 2009.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2008, ni à ce jour.

En conséquence, Gaumont ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le Directoire proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009 de renouveler cette autorisation, à travers le vote de la sixième résolution, dans des conditions similaires :

- Objectifs du nouveau programme :
  - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMALFI reconnue par l'AMF ;
  - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
  - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un Plan d'Epargne d'Entreprise;
  - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009 ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5% du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 086 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 10 avril 2009, soit jusqu'au 9 octobre 2010, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, dans sa cinquième résolution.





# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Avec Gaumont Musique

#### Personne intéressée

Mme Sidonie Dumas, présidente du directoire représentant Gaumont, liquidateur de Gaumont Musique.

#### Nature et objet

Cession de parts de la société Editions de la Marguerite par Gaumont Musique à votre société.

#### Modalités

Dans le cadre de la liquidation de Gaumont Musique, cette dernière a cédé à votre société ses 150 parts sociales et 10 parts bénéficiaires de la société Editions de la Marguerite, moyennant le prix de € 415.832.

Cette convention a été soumise à l'autorisation préalable du conseil de surveillance de votre société en date du 19 mars 2008, conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec les filiales Gaumont

#### Nature et objet

Votre société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

#### Modalités

Au 31 décembre 2008, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à € 9.041.507 et € 1.561.568.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009  
Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin







# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

## Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009 – 7<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émission(s) d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières est fixé à € 100.000.000, étant précisé que le plafond global des émissions d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières en vertu des diverses délégations de compétence attribuées au directoire est fixé à € 150.000.000 (douzième résolution). Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 150.000.000.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l' (les) émission(s) données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la septième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera(seraient) réalisée(s).

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont

## Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009 – 9<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un nombre maximal de 200 000 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R 225-113, R. 225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait(seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

## Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009 – 10<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de dix-huit mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux

## Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2009 – 11<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains salariés et dirigeants mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# Rapport du Directoire sur le projet de résolutions

## Partie ordinaire

### Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2008 et distribution du dividende

#### Résolutions 1, 2, 3 et 4

Au vu des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2008 une perte nette sociale de € 21 967 156,16 contre une perte nette sociale de € 17 867 822,04 au 31 décembre 2007 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 2 096 125 (part du Groupe) contre une perte nette consolidée de € 7 053 673 (part du Groupe) au 31 décembre 2007.

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de € 0,30.

### Conventions et engagements réglementés

#### Résolution 5

A la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-86 du Code de commerce, l'Assemblée Générale est appelée à approuver lesdits conventions et engagements.

### Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

#### Résolution 6

L'Autorisation existante arrivant à échéance en décembre 2009, il est proposé à l'Assemblée Générale de doter le Directoire d'une nouvelle autorisation.

Le descriptif de l'autorisation soumis à votre vote figure dans le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions.

La durée de l'autorisation serait de dix-huit mois, et le prix maximum d'achat serait de € 80, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 17 086 000.

## Partie extraordinaire

### Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

#### Résolution 7

Afin de permettre à la Société de disposer le moment venu des moyens financiers nécessaires à la poursuite de ses investissements et de son développement, l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 avait autorisé le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire ; il est proposé à l'Assemblée Générale de la renouveler.



Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières est fixé à € 100 000 000.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000.

La durée de validité de cette délégation serait de vingt-six mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

#### **Résolution 8**

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 avait autorisé le Directoire à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire ; il est proposé à l'Assemblée Générale de la renouveler.

Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble de ces émissions ne pourrait excéder le montant de € 100 000 000.

La durée de validité de cette délégation serait de vingt-six mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe adhérent au plan d'épargne d'entreprise**

#### **Résolution 9**

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 avait autorisé le Directoire à augmenter le capital avec l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée Générale un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire. Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation consentie au Directoire de procéder à une telle augmentation de capital au profit des salariés du groupe qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite à ces salariés, d'actions ou de valeurs mobilières de la Société dans les limites prévues par la loi.

Le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de cette délégation ne devrait pas excéder 200 000 actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que le Directoire pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le prix de souscription des actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation de compétence serait déterminé dans les conditions prévues par les articles L. 3332-21 et R. 443-8-1 du Code du travail.

La durée de validité de cette délégation serait de vingt-six mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions**

#### **Résolution 10**

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 avait autorisé le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, à l'effet de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce.



Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire ; il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation consentie au Directoire à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société et des sociétés du Groupe**

#### **Résolution 11**

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de consentir au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la Société.

Conformément à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ces options pourront être également consenties au bénéfice des salariés et mandataires sociaux des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société.

Le délai d'exercice des options ne pourra excéder cinq années à compter de la date à laquelle les options auront été consenties.

Le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Directoire au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une période de trente-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **Plafond général des augmentations de capital**

#### **Résolution 12**

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières réalisés en vertu des diverses délégations de compétence attribuées au Directoire, serait plafonné à un montant nominal global de € 150 000 000.

### **Modifications statutaires**

#### **Résolutions 13 et 14**

En application des recommandations du MEDEF, il est proposé à l'Assemblée Générale de voter la modification des alinéas 2 et 4 de l'article 12 des statuts sur :

- la réduction à quatre ans de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance,
- le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance par roulement.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée Générale de voter la modification de l'alinéa 8 de l'article 12 des statuts précisant la règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance.





## Partie ordinaire

### Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance

#### Résolutions 15 à 21

En application des recommandations du MEDEF, il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte de la fin anticipée du mandat de sept membres du Conseil de surveillance - M. Nicolas Seydoux, M. Antoine Gallimard, M. Michel Seydoux, Mme Marie Seydoux, M. Bertrand Siguier, Mme Pénélope Tavernier, M. Jean Todt - et de renouveler leur mandat.

### Pouvoirs pour formalités

#### Résolution 22

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 7 des statuts, le Directoire ne pourra exercer les pouvoirs qui lui auront été ainsi délégués par l'Assemblée Générale à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social, que sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire



## Observations du Conseil de Surveillance

Nous vous présentons, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'activité de la Société et du Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats qui vous a été soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et aux statuts.

En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de voter les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé et forme le vœu d'une progression de l'activité et des résultats pour le prochain exercice.

Le Conseil de Surveillance



# Projet de résolutions

## A titre ordinaire

### PREMIERE RESOLUTION

#### (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de surveillance, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

### DEUXIEME RESOLUTION

#### (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de surveillance, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 2 096 125 (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### TROISIEME RESOLUTION

#### (Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Directoire, de porter

- la perte nette sociale ressortant à € (21 967 156,16)
- au report à nouveau débiteur qui se trouvera porté à € (29 543 343,43)

### QUATRIEME RESOLUTION

#### (Prélèvement sur les réserves et distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Directoire, de prélever une somme de € 1 281 454,80 sur le poste "Autres réserves" qui sera ramené de € 11 940 196,73 à € 10 658 741,93, pour être distribuée à titre de dividende.

Le dividende revenant à chacune des 4 271 516 actions est ainsi fixé à € 0,30.

L'Assemblée générale délègue au Directoire tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement des dividendes.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, avant la mise en paiement du dividende, pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater du Code général des Impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Nombre de Titres rémunérés	Dividende Net	Avoir Fiscal	Revenu global
2005	4 221 797 de € 8	€ 0,60	-	€ 0,60
2006	4 247 801 de € 8	€ 1,00	-	€ 1,00
2007	4 269 917 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30



## CINQUIEME RESOLUTION

### (Conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de Commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de Commerce, approuve lesdits conventions et engagements.

## SIXIEME RESOLUTION

### (Achat d'actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMALFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 213 575 actions de huit euros de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 5 % du capital social.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 17 086 000 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 80 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.



## A titre extraordinaire

### SEPTIEME RESOLUTION

#### **(Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Directoire jugera convenables ; étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) décide qu'en cas d'usage, par le Directoire, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1) est fixé à € 100 000 000 étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
    - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de Commerce ;
  - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
  - les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Directoire ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5) donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée générale du 4 juin 2007.



## HUITIEME RESOLUTION

### (Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

- 1) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- 3) décide que le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de € 100 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de € 150 000 000 fixé à la douzième résolution ;
- 4) confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin ;
- 5) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

## NEUVIEME RESOLUTION

### (Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

- 1) délègue au Directoire sa compétence à l'effet

- d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) du Groupe

- et de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3) ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L.3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Directoire pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;

- 2) décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ne devra pas excéder 200 000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- 3) décide

- que le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne; étant précisé que le Directoire pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par les articles L. 3332-21 et R. 443-8-1 du Code du travail ;

- 4) décide de supprimer au profit des adhérents au plan d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;



5) délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités d'adhésion au PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

## DIXIEME RESOLUTION

### (Autorisation d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par ledit article du Code de Commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'Assemblée générale du 7 mai 2008.

## ONZIEME RESOLUTION

### (Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce,

- autorise le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des personnes qu'il désignera parmi les salariés et dirigeant mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires ;
- décide que, sans préjudice de l'incidence de l'ajustement visé ci-après, le montant total des actions auxquelles seront susceptibles de donner droit les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser la limite légale, cette limite étant appréciée au jour où les options seront attribuées ;
- décide, sous réserve pour ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux de l'application des dispositions de l'article L. 225-185 du Code de Commerce, que les options devront être levées dans un délai maximum de cinq ans à compter du jour où elles seront consenties ;



- décide que le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Directoire au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
- prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées par la présente Assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment :

- désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options,
- fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat d'actions anciennes,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à la durée ci-dessus fixée,
- fixer, le cas échéant, des conditions, notamment de performance, à l'exercice des options,
- stipuler, éventuellement, une interdiction de revente de tout ou partie des actions souscrites ou acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option, sachant qu'il appartiendra en tout état de cause au Conseil de surveillance pour les options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions qui seront attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185, al. 4 du Code de commerce, soit de décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en cas de réalisation de l'une des opérations énumérées à l'article L. 225-181 du Code de Commerce,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,

- constater les augmentations du capital social résultant de levées d'option ; modifier les statuts en conséquence, accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire,
- imputer s'il le juge opportun les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 27 avril 2006.

## DOUZIEME RESOLUTION

### (Fixation d'un plafond général des délégations de compétence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Directoire résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à € 150 000 000, majoré :
  - du montant nominal de l'augmentation de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - du montant nominal des augmentations de capital résultant des options de souscription d'actions consenties en application de la onzième résolution. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération.
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.





## TREIZIEME RESOLUTION

### (Réduction à 4 ans de la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance, renouvellement des membres du Conseil de surveillance par roulement et modification corrélative de l'article 12 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de réduire à quatre ans la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance, de prévoir leur renouvellement par roulement et de modifier en conséquence les deuxième et quatrième alinéas de l'article 12 des statuts :

#### 2<sup>ème</sup> alinéa :

*"Les membres du Conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge."*

#### 4<sup>ème</sup> alinéa :

*"Sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge, le Conseil de surveillance se renouvellera par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil se fasse par fraction aussi égale que possible."*

Afin de permettre la mise en œuvre du roulement prévu au quatrième alinéa de l'article 12 modifié des statuts, le Conseil de surveillance se réunira à l'issue de la présente assemblée afin de fixer par tirage au sort l'ordre de sortie des sept membres élus par la présente Assemblée.

- Deux membres auront un mandat d'une durée exceptionnelle de deux ans,
- deux autres membres auront un mandat d'une durée exceptionnelle de trois ans,
- et les trois autres membres auront un mandat d'une durée exceptionnelle de quatre ans.

## QUATORZIEME RESOLUTION

### (Modification de la règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance et modification de l'article 12 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de préciser les modalités relatives à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance et de modifier en conséquence le huitième alinéa de l'article 12 des statuts :

#### 8<sup>ème</sup> alinéa :

*"Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de soixante dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si ce nombre vient à être dépassé, tous les membres ayant dépassé soixante dix ans seront réputés démissionnaires d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel sera intervenu le dépassement."*

*Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, dans la limite du tiers des membres du Conseil, renouveler le mandat de tout ou partie des membres ayant atteint ou dépassé la limite d'âge, par périodes d'un an renouvelables."*

## A titre ordinaire

## QUINZIEME RESOLUTION

### (Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicolas Seydoux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicolas Seydoux et renouvelle le mandat de celui-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.



### **SEIZIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Antoine Gallimard)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Antoine Gallimard et renouvelle le mandat de celui-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Michel Seydoux)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Michel Seydoux et renouvelle le mandat de celui-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

### **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Marie Seydoux)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Marie Seydoux et renouvelle le mandat de celle-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Bertrand Siguier)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Bertrand Siguier et renouvelle le mandat de celui-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

### **VINGTIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Pénélope Tavernier)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Pénélope Tavernier et renouvelle le mandat de celle-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

### **VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION**

#### **(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean Todt)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, compte tenu de l'adoption de la treizième résolution, prend acte de la fin anticipée du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean Todt et renouvelle le mandat de celui-ci en tant que membre du Conseil de surveillance.

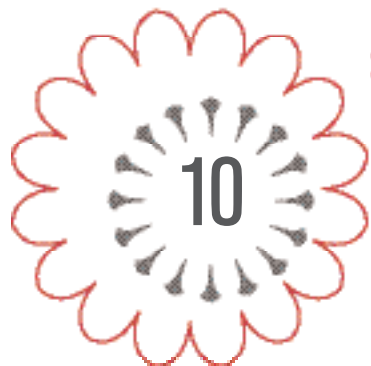
### **VINGT-DEUXIEME RESOLUTION**

#### **(Pouvoirs en vue des formalités)**

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.







## Informations complémentaires

<b>Responsables de l'information</b>	<b>230</b>
Responsable du Document de référence	p. 230
Responsables du contrôle des comptes	p. 231
Responsable de l'information financière	p.233
<b>Table de concordance</b>	<b>234</b>
<b>Rapport financier annuel – Table de réconciliation</b>	<b>236</b>



# Responsables de l'information

10

## Responsable du Document de référence

### Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document

**Sidonie Dumas,**  
Présidente du Directoire

### Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 22 à 51, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2009

Sidonie Dumas  
Présidente du Directoire

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### Advolis

Membre de la compagnie régionale de Paris  
13, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Représentée par Olivier Salustro

1<sup>ère</sup> nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel, représentée par Jean-Michel Charpentier.

#### Ernst & Young Audit

Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

Représentée par Bruno Perrin

1<sup>ère</sup> nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### Patrick Iweins

Membre de la compagnie régionale de Paris  
21, rue du Général-Foy 75008 Paris

1<sup>ère</sup> nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de Hubert Luneau.

#### Dominique Thouvenin

Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

1<sup>ère</sup> nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

Les mandats de tous les Commissaires aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires et débours TTC versés par Gaumont et ses filiales intégrées globalement au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif, au titre des deux derniers exercices, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci et, d'autre part, aux autres prestations.

(en milliers d'euros)	Total				Ernst & Young Audit				Advois			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	266	255	62%	45%	182	165	57%	35%	85	90	78%	100%
- Filiales intégrées globalement	130	37	30%	6%	123	37	38%	8%	7		7%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
- Emetteur	31	266	7%	48%	14	266	5%	56%	17		15%	
- Filiales mises en équivalence						5		1%				
<b>Sous-total</b>	<b>427</b>	<b>562</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>319</b>	<b>472</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>109</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Autres												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
- Filiales mises en équivalence												
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>562</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>319</b>	<b>472</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>109</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>





## Responsable de l'information financière

**Valérie Isbled,**  
Directrice des Services Fonctionnels

*Adresse :* 30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

*Téléphone :* 01 46 43 20 63

*Télécopie :* 01 46 43 21 70

*Courriel :* visbled@gaumont.fr





# Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Responsable du Document de référence	230
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	230
1.3. Responsable de l'information financière	233
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	231
2.2. Changement de contrôleurs légaux	231
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>11</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>34 à 40, 102 à 104</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	10, 156
5.2. Investissements	11, 26, 156
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	11, 23 à 25, 65
6.2. Principaux marchés	23 à 25
6.3. Événements exceptionnels	120
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*
6.5. Position concurrentielle	14 à 21
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	23
7.2. Liste des filiales	66, 150

Informations	Pages
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	79, 126
8.2. Impact sur l'environnement	41
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	26
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Événements exceptionnels	31, 120
9.2.2. Changements importants	156
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux	11, 26, 63, 81, 128
10.2. Flux de trésorerie	11, 26, 64, 95 à 99, 119, 140 à 143
10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	26 à 27, 86, 133
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	*
10.5. Sources de financement futures	26, 86 à 87, 133
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>71, 78, 122, 125</b>
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	156
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	28
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	156
13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*

Informations	Pages
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	174 à 179, 183, 184 à 187
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	182
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunération et avantages en nature	49 à 50, 99, 144, 180, 185
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	49 à 50, 99, 180 à 181, 185
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats dans la Société	45 à 48
16.2. Contrats de service	181
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	179, 186
16.4. Gouvernement d'entreprise	174 à 199
<b>17. Renseignements concernant le personnel</b>	
17.1. Informations relatives aux salariés	41 à 42, 51, 99, 144
17.2. Participations et stock options	42 à 44, 81 à 83, 128 à 130, 166, 204 à 205
17.3. Participations des salariés dans le capital	165
<b>18. Renseignements concernant le capital</b>	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	165
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	162
18.3. Contrôle de l'émetteur	165
18.4. Pacte d'actionnaires	168
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>30, 144</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	

Informations	Pages
20.1. Informations financières historiques	154
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. Etats financiers	60 à 112, 116 à 150
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	155
20.5. Date des dernières informations financières	154
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	154
20.7. Politique de distribution des dividendes	33, 51, 57, 81, 128, 161
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	156
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	156
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	163 à 168
21.2. Acte constitutif et statuts	160
<b>22. Contrats importants</b>	<b>156</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1. Déclaration/Rapport d'expert	*
23.2. Informations provenant de tierces parties	*
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>55 à 56</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>79 à 80</b>
<b>26. Informations non financières</b>	*
<b>27. Honoraires des Commissaires aux Comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe</b>	<b>232</b>
<b>28. Document d'information annuel</b>	<b>55 à 56</b>

(\*) sans objet pour l'émetteur.



# Rapport financier annuel – Table de réconciliation

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Informations	Pages
1. Comptes annuels de la Société	115 à 150
2. Comptes consolidés du Groupe	59 à 112
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	151
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	113
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3, L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	22 à 51
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	230
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	232
8. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	183 à 199
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	200
10. Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	54 à 56

